Quatre-vingt-septième année. — N° 85. Le numéro : 35 francs. Jeudi 7 Avril 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

Le numéro 8 du « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » paraît ce jour.
Il contient les décrets, arrêtés et décisions annoncés dans le présent journal, portant nominations dans différents ordres, octroi de lettres de félicitations pour services rendus à la cause de l'éducation physique et des sports, et attribution de diverses médailles.

Prix : 25 F.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 instituant un état d'urgence et en déclarant l'application en Algérie (p. 3479).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêtés des 30 et 31 mars 1955 autorisant l'emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes (p. 3481).

Arrêté ouvrant une session de l'examen d'aptitude aux fonctions de suppléant rétribué de juge de paix en Algérie et en Tunisie et fixant le programme des épreuves (rectificatif) (p. 3481).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours pour le recrutement de greffiers des cours et tribunaux (p. 3481).

Médaille d'honneur des conseils de prud'hommes (p. 3481).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 55-386 du 6 avril 1955 relatif à l'application de l'état d'urgence en Algérie (p. 3481).

Décret du 6 avril 1955 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Saint-Michel (Tarn-et-Garonne) et institution d'une délégation spéciale (p. 3482).

Arrêté du 29 mars 1955 interdisant la vente aux mineurs de dix-huit ans de diverses publications licencieuses (p. 3482).

Arrêté du 29 mars 1955 relatif à la mise en vente du journal *Szabad Nep* (p. 3482).

Arrêtés portant détachements (personnel du cadre des préfectures et sûreté nationale) (p. 3482).

Liste d'officiers de police adjoints retenue pour une intégration dans le corps des officiers de police de la sûreté nationale (p. 3482).

Médaille d'honneur de la police française (p. 3481).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée (rectificatifs) (p. 3483).

Décrets des 25 mars et 2 avril 1955 portant concession de la médaille militaire, modifiant de précédents décrets et rectificatifs (p. 3484).

Décrets du 2 avril 1955 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatifs (p. 3497).

Décrets du 2 avril 1955 portant promotions, nominations et régularisation de situation (armée de terre, réserve) (p. 3497).

Arrêté du 22 mars 1955 fixant le montant de la somme à rembourser pour frais de scolarité par les élèves de l'école principale du service de santé de la marine pour l'année scolaire 1954-1955 (p. 3517).

Arrêté du 29 mars 1955 modifiant le montant de l'avance consentie à un régisseur (p. 3517).

Arrêté du 1er avril 1955 portant transfert de crédits (p. 3517).

Arrêté relatif à la désignation des membres de la sous-commission d'expériences sur les poudres et armes de chasse (p. 3517).

Arrêté relatif à la nomination des membres de la commission consultative centrale des marchés de la marine (p. 3517).

Arrêtés portant nominations, titularisations et mise en disponibilité (intendance et techniciens d'études et de fabrications) (p. 3518).

Décisions portant nominations et attribution de majorations d'ancienneté:

Armée de l'air (réserve) (p. 3518).

Constructions et armes navales (p. 3518).

Service de santé (p. 3518).

Travaux maritimes (p. 3519).

Décision portant nomination de sous-officiers des troupes coloniales (rectificatif) (p. 3519).

Médaille d'honneur du service de santé de l'air (p. 3483).

Médaille d'honneur du service de santé militaire (p. 3483).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 55-387 du 6 avril 1955 relevant le salaire moyen mensuel servant de base au calcul de l'indemnité différentielle pour charges de famille accordée à certains cadres de fonctionnaires civils relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 3519).

Décret n° 55-388 du 6 avril 1955 relevant le salaire moyen mensuel servant de base au calcul de l'indemnité différentielle pour charges de famille accordée à certains militaires à solde mensuelle et à solde spéciale progressive dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 3519).

Décret n° 55-389 du 6 avril 1955 relevant le salaire moyen départemental servant de base au calcul des allocations familiales des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion (p. 3520).

Décret n° 55-390 du 6 avril 1955 relevant des salaires moyens servant de base au calcul des prestations familiales attribuées aux personnels civils et militaires rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord (p. 3520).

Arrêté du 23 mars 1955 relatif à l'organisation et au programme du concours pour l'emploi d'inspecteur principal des trésoreries des territoires d'outre-mer (p. 3521).

Arrêté du 31 mars 1955 portant inscription de la section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales sur la liste des organismes soumis à la compétence de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (p. 3522).

Arrêtés portant nomination d'un vice-président et d'un membre du conseil supérieur de la comptabilité (p. 3522).

Arrêté portant nomination de l'agent comptable de l'école régionale d'agriculture de Château-Salins (Moselle) (p. 3522).

Arrêtés portant nomination et détachements:

Administration centrale des finances (p. 3522).

Douanes et droits indirects (p. 3522).

Régisseurs de recettes (p. 3522).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant nomination, titularisation, mises en position de mission, rétablissement de situation administrative et admission à la retraite:

Administrateurs (p. 3523).

Administration générale (p. 3523).

Chiffreurs (p. 3523).

Contrôle financier outre-mer (p. 3523).

Gouverneurs (p. 3523).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets des 28 mars et 5 avril 1955 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3523).

Arrêté du 10 mars 1955 fixant la liste des universités dans lesquelles pourront être subies en 1955 les épreuves de langues arabe, russe et portugaise au baccalauréat (p. 3523).

Arrêté du 18 mars 1955 relatif au concours d'admission à l'école centrale des arts et manufactures (session de 1955) (p. 3524).

Arrêté du 24 mars 1955 abrogeant l'arrêté du 15 janvier 1952 relatif à l'institution d'un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (p. 3524).

Arrêté du 25 mars 1955 portant report de crédit (fonds de concours) (p. 3524).

Arrêté du 28 mars 1955 relatif au concours pour le recrutement des rédacteurs de l'administration académique (p. 3524).

Arrêté du 2 avril 1955 appliquant certaines dispositions du décret n° 53-458 du 16 mai 1953 concernant le recrutement des professeurs et surveillants généraux dans les centres d'apprentissage publics (p. 3524).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisations et détachements:

Administration centrale (p. 3525).

Enseignement supérieur (p. 3525).

Enseignement du second degré (p. 3525).

Enseignement du premier degré (p. 3526).

Enseignement technique (p. 3526).

Jeunesse et sports (p. 3526).

Arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports (p. 3523).

Arrêtés portant promotions et nominations (officiers de l'instruction publique et officiers d'académie) (p. 3523).

Décisions accordant des lettres de félicitations pour services rendus à la cause de l'éducation physique et des sports (p. 3523).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 2 avril 1955 approuvant un avenant aux conventions intervenues entre la ville d'Oran et la Compagnie des tramways d'Oran et déclarant d'utilité publique la création d'une ligne de trolleybus (p. 3526).

Arrêté du 28 mars 1955 fixant les chômages des canaux et rivières canalisées en 1955 (p. 3527).

Arrêtés portant nominations, affectation et détachements:

Administration centrale (p. 3529).

Météorologie nationale (p. 3529).

Ponts et chaussées (p. 3529).

Décision du 29 mars 1955 portant création d'un arrondissement spécial d'études et de travaux (service de la navigation) (p. 3529).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 2 avril 1955 relatif à la constitution d'un comité technique consultatif d'importation des divers produits des industries graphiques (p. 3529).

Arrêtés portant nomination de commissaires du Gouvernement auprès des houillères des bassins de Lorraine et d'Aquitaine (p. 3529).

Arrêtés portant reclassements et détachement (administration centrale et mines) (p. 3529).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 55-391 du 5 avril 1955 fixant pour la campagne 1955-1956 le contingent global de racines vertes de chicorée à café et les contingents individuels de production de racines vertes et de cossettes (p. 3530).

Arrêté du 28 mars 1955 instituant des régies d'avances et de recettes (p. 3530).

Arrêté du 29 mars 1955 modifiant l'arrêté du 26 mai 1948 relatif à l'indemnité de compensation du travail en meunerie (p. 3531).

Arrêté du 2 avril 1955 autorisant l'ouverture, en 1955, de concours pour le recrutement d'inspecteurs et de contrôleurs stagiaires des lois sociales en agriculture (p. 3531).

Arrêté portant réintégration et affectation (services agricoles) (p. 3531).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté fixant la liste des travaux industriels assujettis au décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 concernant les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle (rectificatif) (p. 3526).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 3526).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets des 5 et 7 mars 1955 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 3532).

Arrêtés portant nomination et détachement (enseignement de sourds-muets et d'aveugles et inspection de la santé) (p. 3532).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Décret du 14 mars 1955 portant nomination dans l'ordre du Mérite combattant (p. 3532).

Médaille de la France libérée (p. 3532).

Ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

Arrêté du 1er avril 1955 affectant définitivement au ministère des affaires marocaines et tunisiennes des locaux sis à Paris (p. 3532).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté portant nomination d'un courtier interprète et conducteur de navires (p. 3532).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutations et rectificatif (services extérieurs) (p. 3532).

Nominations à des emplois réservés (p. 3532).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis aux candidats du concours d'admission à l'école polytechnique en 1955 (p. 3532).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats du tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1955 (p. 3533).

Avis aux importateurs de matériels d'équipement de demi-produits, de petit outillage, d'ouvrages en métaux et de pièces de rechange originaires et en provenance de la zone dollar (p. 3533).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (p. 3534).

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques du bâtiment et des travaux publics aux écoles nationales professionnelles d'Egletons (Corrèze) et de Lyon (Rhône) (rectificatif) (p. 3534).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de matériels d'équipement de demi-produits, de petit outillage, d'ouvrages en métaux et de pièces de rechange originaires et en provenance de la zone dollar (p. 3533).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement de directeurs des services vétérinaires (p. 3534).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale (p. 3534).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) (p. 3534).

Bilan de clôture définitive de l'institut d'émission des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (p. 3535).

Annonces (p. 3536).

LOIS

LOI n° 55-385 du 3 avril 1955 instituant un état d'urgence et en déclarant l'application en Algérie (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

Art. 1er. — L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain, de l'Algérie ou des départements d'outre-mer, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique.

Art. 2. — L'état d'urgence ne peut être déclaré que par la loi.

La loi détermine la ou les circonscriptions territoriales à l'intérieur desquelles il entre en vigueur. Dans la limite de ces circonscriptions, les zones où l'état d'urgence recevra application seront fixées par décret pris en conseil des ministres sur le rapport du ministre de l'intérieur.

Art. 3. — La loi fixe la durée de l'état d'urgence qui ne peut être prolongée que par une loi nouvelle.

Toutefois, en cas de démission du Gouvernement ou de vacance de la présidence du conseil, le nouveau gouvernement devra demander la confirmation par le Parlement de la loi déclarant l'état d'urgence dans un délai de quinze jours francs à compter de la date à laquelle il a obtenu la confiance de l'Assemblée nationale.

Si cette demande n'est pas présentée dans le délai prescrit la loi sera caduque.

Art. 4. — En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, la loi ayant déclaré l'état d'urgence est abrogée de plein droit.

Art. 5. — La déclaration de l'état d'urgence donne pouvoir au préfet dont le département se trouve en tout ou partie compris dans une circonscription prévue à l'article 2 :

1° D'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ;

2° D'instituer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;

3° D'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur dans tous les cas et, en Algérie, le gouverneur général, peuvent prononcer l'assignation à résidence dans une circonscription territoriale ou une localité déterminée de toute personne résidant dans la zone fixée par le décret visé à l'article 2 dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics des circonscriptions territoriales visées audit article.

En aucun cas, l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps où seraient détenues les personnes visées à l'alinéa précédent.

L'autorité administrative devra prendre toutes dispositions pour assurer la subsistance des personnes astreintes à résidence ainsi que celle de leur famille.

Art. 7. — Toute personne ayant fait l'objet d'une des mesures prises en application de l'article 5 (3°), ou de l'article 6 peut demander le retrait de cette mesure. Sa demande est soumise à une commission consultative comprenant des délégués du conseil général désignés par ce dernier et comportant, en Algérie, la représentation paritaire d'élus des deux collèges.

(1) Les travaux préparatoires concernant cette loi seront publiés ultérieurement.

La composition, le mode de désignation et les conditions de fonctionnement de la commission seront fixés par un règlement d'administration publique.

Les mêmes personnes peuvent former un recours pour excès de pouvoir contre la décision visée à l'alinéa 1er ci-dessus devant le tribunal administratif compétent. Celui-ci devra statuer dans le mois du recours. En cas d'appel, la décision du conseil d'Etat devra intervenir dans les trois mois de l'appel.

Faute par les juridictions ci-dessus d'avoir statué dans les délais fixés par l'alinéa précédent, les mesures prises en application de l'article 5 (3°) ou de l'article 6 cesseront de recevoir exécution.

Art. 8. — Le ministre de l'intérieur, pour l'ensemble du territoire où est institué l'état d'urgence, le gouverneur général pour l'Algérie et le préfet, dans le département, peuvent ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature dans les zones déterminées par le décret prévu à l'article 2.

Peuvent être également interdites, à titre général ou particulier, les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre.

Art. 9. — Les autorités désignées à l'article 6 peuvent ordonner la remise des armes de première, quatrième et cinquième catégories définies par le décret du 18 avril 1939 et des munitions correspondantes et prescrire leur dépôt entre les mains des autorités et dans les lieux désignés à cet effet.

Les armes de la cinquième catégorie remises en vertu des dispositions qui précèdent donneront lieu à récépissé. Toutes dispositions seront prises pour qu'elles soient rendues à leur propriétaire en l'état où elles étaient lors de leur dépôt.

Art. 10. — La déclaration de l'état d'urgence s'ajoute aux cas visés à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre pour la mise à exécution de tout ou partie des dispositions de ladite loi en vue de pourvoir aux besoins résultant de circonstances prévues à l'article 1er.

Art. 11. — La loi déclarant l'état d'urgence peut, par une disposition expresse:

1° Conférer aux autorités administratives visées à l'article 8 le pouvoir d'ordonner des perquisitions à domicile de jour et de nuit;

2° Habiliter les mêmes autorités à prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales.

Les dispositions du paragraphe 1° du présent article ne sont applicables que dans les zones fixées par le décret prévu à l'article 2 ci-dessus.

Art. 12. — Lorsque l'état d'urgence est institué, dans tout ou partie d'un département, un décret pris sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la défense nationale, peut autoriser la juridiction militaire à se saisir de crimes, ainsi que des délits qui leur sont connexes, relevant de la cour d'assises de ce département.

La juridiction de droit commun reste saisie tant que l'autorité militaire ne revendique pas la poursuite et dans tous les cas, jusqu'à l'ordonnance prévue à l'article 133 du code d'instruction criminelle. Si, postérieurement à cette ordonnance, l'autorité militaire compétente pour saisir la juridiction militaire revendique cette poursuite, la procédure se trouve, nonobstant les dispositions de l'article 24, dernier alinéa, du code de justice militaire, portée de plein droit soit devant la chambre des mises en accusation prévue par l'article 68 du code de justice militaire, lorsque la chambre d'accusation saisie n'a pas encore rendu son arrêt, soit devant la juridiction militaire compétente *ratione loci* lorsqu'un arrêt de renvoi a été rendu. Dans ce dernier cas, les dispositions de l'alinéa ci-après sont applicables, et il n'y a pas lieu, pour la cour de cassation, de statuer avant le jugement sur les pourvois qui ont pu être formés contre cet arrêt. Le tribunal militaire est constitué, et statue, dans les conditions fixées aux deux derniers alinéas de l'article 10 du code de justice militaire.

Lorsque le décret prévu à l'alinéa 1er du présent article est intervenu, et pour toutes les procédures déférées à la juridiction militaire, les recours en cassation contre les décisions des juridictions d'instruction, y compris l'arrêt de renvoi, sont suspendus et ne peuvent être exercés éventuellement qu'après l'arrêt ou le jugement de condamnation et s'il y a également un pourvoi contre cette décision. La cour de cassation statue alors par un seul et même arrêt sur tous les moyens.

Art. 13. — Les infractions aux dispositions des articles 5, 6, 8, 9 et 11 (2°) seront punies d'un emprisonnement de huit jours à deux mois et d'une amende de 5.000 à 200.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. L'exécution d'office, par l'autorité administrative, des mesures prescrites peut être assurée nonobstant l'existence de ces dispositions pénales.

Art. 14. — Les mesures prises en application de la présente loi cessent d'avoir effet en même temps que prend fin l'état d'urgence.

Toutefois, après la levée de l'état d'urgence, les tribunaux militaires continuent de connaître des crimes et délits dont la poursuite leur avait été déférée.

TITRE II

Art. 15. — L'état d'urgence est déclaré sur le territoire de l'Algérie et pour une durée de six mois.

Un décret, pris en exécution de l'article 2, fixera les zones dans lesquelles cet état d'urgence recevra application.

Art. 16. — L'état d'urgence déclaré par l'article 15 emporte, pour sa durée, application de l'article 11 de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 avril 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le ministre délégué à la présidence du conseil,
GASTON PALEWSKI.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KOENIG.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
EDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Le ministre de la marine marchande,
PAUL ANTIER.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
EDOUARD BONNEFOUS.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 7 mars 1955 portant attribution de la médaille d'honneur des conseils de prud'hommes.

Ce texte est publié au numéro 8 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 2 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes, notamment ses articles 2, 3 et 4;

Vu l'article 9 de l'arrêté du 22 mai 1954;

Vu les procès-verbaux d'essais établis par le Conservatoire national des arts et métiers les 14, 19 et 26 janvier 1955, le 23 février 1955, les 4, 21 et 22 mars 1955,

Arrête:

Art. 1er. — L'agrément prévu aux articles 2, 3 et 4 du décret du 2 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes, est accordé aux fournitures et appareils suivants:

I. — *Société Castex.*

Papier héliographique noir « Hemex 80 g » à développement gazeux.

II. — *Société La Cellophane.*

Papiers héliographiques à développement gazeux:
1) Regma 5 B. 56 et 80 g bleu violacé.
2) Regma 7 B. 56 et 80 g bleu violacé.
3) Regma baryté 2013. S.

III. — *Les procédés Dorel.*

Carbone jaune opacifiant: « Carbone — reproduction Columbia — Tracing — Carbon ».
Papier héliographique Helio-Dorel « AM. 7 » 56 et 80 g bleu France.
Papier héliographique Helio-Dorel « AM. 10 » 56 et 80 g bleu azur.

IV. — *Etablissements Photogay.*

Ruban « Clichédac ».
Carbone opacifiant « Clichédac ».
Papiers heliographiques à développement gazeux:
1) Violet rapide recto verso 110 g.
2) Violet rapide recto 110 g.
3) Violet normal recto verso 110 g.
4) Violet normal recto 80 g.
5) Noir N A recto 80 g.

V. — *Les procédés Photoza.*

Appareil « OCE 2 ».
Papier héliographique « AMOCE » bleu normal 80 g à développement gazeux.

VI. — *Les procédés Radux.*

Ruban carbone entièrement inactinique.
Ruban carbone bicolore (1 plage inactinique, 1 plage ordinaire).

VII — *Setrica.*

Appareil « Star-Helio-Copy ».

Art. 2. — Les appareils et fournitures énumérés à l'article précédent ne peuvent être utilisés pour la reproduction des documents judiciaires visés au décret du 2 décembre 1952 que sous réserve, en ce qui concerne les appareils, d'être munis de plaques, et, en ce qui concerne les fournitures, revêtues de mentions indélébiles précisant la dénomination commerciale de l'appareil ou de la fourniture et la date du présent arrêté d'agrément.

Art. 3. — Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mars 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI BEYER.

Par arrêté du 31 mars 1955, M. Roux, greffier en chef du tribunal de première instance de Vienne, est autorisé à utiliser l'appareil « Copysynchro », fabriqué par la société Tireplan, pour la reproduction des documents judiciaires.

Tous les documents remis à M. Roux par des auxiliaires de justice, et destinés à être reproduits, doivent être établis sur des papiers, et suivant un mode de présentation tel qu'ils puissent être copiés en utilisant l'appareil « Copysynchro ».

Ouverture d'une session de l'examen d'aptitude aux fonctions de suppléant rétribué de juge de paix en Algérie et en Tunisie et programme des épreuves.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1955, page 3425, 1re colonne, 27e ligne et suivantes:

Au lieu de:

A Toulouse pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Toulouse.

A Alger pour les candidats des ressorts des cours d'appel d'Alger et Agen.

A Rabat pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Rabat.

A Tunis pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Tunis.

Lire:

A Toulouse pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Toulouse et Agen.

A Alger pour les candidats du ressort de la cour d'appel d'Alger.

A Rabat pour les candidats du ressort de la cour d'appel de Rabat.

A Tunis pour les candidats du ressort de la cour d'appel de Tunis.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à subir les épreuves orales du concours ouvert le 8 février 1956 pour le recrutement de trente-cinq greffiers des cours et tribunaux.

Mlle Bacot.
M. Bailly.
Mlles Baulard.
Bodey.
MM. Boulme.
Busquet.
Castillon.
Charnay.
Mlle Chaussinand.
MM. Collard.
Daniel.
M. Delor.
Mlle Duclos.
MM. Dupain.
Foret.
Mlles Fourquet.
Jars.
Mme Lachaux.
M. Labaluc.
Mlles Leris.
Loubaud.
Maurel.
Mme Menard.
Mlles Menardo.
Pasqualini.
Mme Pierre.
M. Prince.
Mlle Roger.
M. Rouvillois.
Mme Semaille.
MM. Terceaux.
Vidard.

Lettre tirée au sort en application de l'article 10 de l'arrêté du 7 avril 1953 pour fixer l'ordre des épreuves orales: M.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 19 janvier 1955 portant attribution de la médaille d'honneur de la police française.

Ce texte est publié au numéro 8 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 55-386 du 6 avril 1955 relatif à l'application de l'état d'urgence en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 instituant un état d'urgence et en déclarant l'application à l'Algérie, notamment ses articles 2 et 15;

Vu l'avis du gouverneur général de l'Algérie;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'état d'urgence est appliqué en Algérie dans les circonscriptions ci-après :

Arrondissement de Tizi-Ouzou ;
Arrondissement de Batna ;
Commune mixte et commune de plein exercice de Tébessa.

Art. 2. — Les mesures qui interviendront dans les départements d'Algérie pour l'application de l'état d'urgence ouvert à l'article 1er du présent décret seront prises dans le cadre des instructions données par le gouverneur général.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 6 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 6 avril 1955 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Saint-Michel (Tarn-et-Garonne) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884 ;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926 ;
Considérant que des dissensions graves et persistantes au sein du conseil municipal de Saint-Michel mettent en péril la gestion administrative de la commune ;
Considérant que ces dissensions ont entraîné notamment le refus de voter les budgets primitifs de 1954 et 1955, qui ont dû être réglés d'office ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Michel (Tarn-et-Garonne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Techine (Raymond), Lherm (Gabriel), Merles (Edouard).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Interdiction de la vente aux mineurs de dix-huit ans de diverses publications licencieuses.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 et spécialement son article 14 ;
Vu le décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949 ;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les publications ci-après : *Paris Amoureux* et *Amoureux*, éditées par la société L'Oiseau bleu, 19, rue Germain-Pilon, Paris (18e).

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins et des kiosques et de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mars 1955.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Le préfet, directeur du cabinet,
ROGER RICARD.

Mise en vente du journal « Szabad Nep ».

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939 ;
Vu l'arrêté du 2 août 1952 ;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 2 août 1952, interdisant la circulation, la mise en vente et la distribution du journal *Szabad Nep*, édité à Budapest, est rapporté.

Art. 2. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mars 1955.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Le préfet, directeur du cabinet,
ROGER RICARD.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Verbrugghe (Pierre), attaché de 3e classe, 2e échelon (préfecture du Nord), est placé en position de service détaché à compter du 1er janvier 1955, pour une période de trois ans, durée de son séjour à l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Lichtle (Emile), attaché de classe exceptionnelle (préfecture du Haut-Rhin), placé en position de service détaché depuis le 1er janvier 1945 pour exercer les fonctions d'économe auprès de l'hospice et du sanatorium départementaux de Colmar, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er janvier 1955.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mlle Gerard (Hélène), secrétaire administratif de 2e classe, 1er échelon, à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, est détachée auprès du centre administratif et technique interdépartemental de Rennes pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 1953, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Pieton (Maurice), commissaire principal de la sûreté nationale de 2e échelon, en position de détachement auprès du ministère de l'industrie et du commerce, est maintenu dans cette position, en qualité d'auxiliaire sur contrat, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er novembre 1954.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Valentini (André), officier de police de 7e échelon de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement pour une période de trois ans auprès du président du conseil des ministres (école nationale d'administration), à compter du 1er janvier 1955, en qualité d'élève.

Par arrêté du 2 avril 1955, la date d'effet de l'arrêté du 19 juin 1946, plaçant en position de détachement un certain nombre de fonctionnaires de police d'Etat, est reportée du 1er avril au 1er mars 1946 en ce qui concerne M. Danis (Fernand).
Le détachement de M. l'inspecteur Danis (Fernand), de la police d'Etat de l'Aisne, auprès du ministre des affaires étrangères (mission diplomatique française en Sarre) est renouvelé pour la période comprise entre le 1er mars 1951 et le 15 mars 1954 inclus.

Liste d'officiers de police adjoints retenue pour une intégration dans le corps des officiers de police de la sûreté nationale.

Par arrêté du 6 avril 1955, est approuvée la liste des officiers de police adjoints de la sûreté nationale, retenue pour une intégration dans le corps des officiers de police de la sûreté nationale, en application des dispositions des articles 16, 17 et 18 du décret n° 54-1012 du 14 octobre 1954.

MM.		
Achard (André).	Blanc (Henri).	Deschodt (Raymond).
Alonzeau (Edouard).	Bourges (Lucien).	Dieumegard (Louis).
Aventure (Joseph).	Brouant (Henri).	Drapier (André).
Balsan (Charles).	Brugnière (Jean).	Dredemy (René).
Barnavon (Charles).	Cazal (Georges).	Dupart (Bernard).
Barret (André).	Chalbos (André).	Dupont (Emile).
Baste (Emilien).	Charbit (Roger).	Dupré (Paulin).
Bats (Robert).	Cluze (René).	Erraud (Jean-Marie).
Beguier (Pierre).	Coquet (René).	Etienne (Jules).
Benoit (Roger).	Coupaye (Pierre).	Flageollet (Daniel).
Bertin (Gaston).	Danse (Louis).	Forstin (Eloi).
	Delreux (Jules).	Fusier (René).

Gaston - Bonhomme (Jean).
Gaudin (André).
Gautier (Adolphe).
Gayet (Jean).
Gely (Raoul).
Genty (Louis).
Greff (Gaston).
Gosset (Roger).
Gros (Gabriel).
Grufat (Paul).
Guichard (Félix).
Guindolet (Jacques).
Humbert (Camille).
Humbert (Marcel).
Jean (Aimé).
Jusnel (Aimé).
Labouret (André).
Lansade (Jean).
Laussac (Maurice).
Lizot (Jean).
Lime (Jacques).
Liquier (Marcel).
Lobiaux (Marcel).
Lucchini (Jean-Baptiste).
Magaud (Robert).
Mahieu (Victor).
Marielli (Nence).
Martignon (André).
Martin (Etienne).
Martin (Pierre).
Matringes (Antonin).
Maureille (Georges).
Mouard (Joseph).
Nicodemo (Dominique).
Paris (Georges).
Pezet (Louis).
Puig (Michel).
Pujade (Jean).
Ravard (Roger).
Rey (Léon).
Rochin (Louis).
Rousseau (Gaston).
Rusterucci (Jean).
Sabardeil (Joseph).
Saccone (Raymond).
Schmitt (Martin).
Sedat (Germain).
Tallet (Nicolas).
Terrasse (Jean).
Terrier (Roger).
Texier (Jean).
Theillaud (Marcel).
Thiebaud (Louis).
Tonossi (Robert).
Tritz (Albert).
Turtelin (Jean).
Vedrenne (Jean).
Verges (François).
Villament (Louis).
Vinay (Hippolyte).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décision du 1er mars 1955 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé de l'air.

Décision du 4 mars 1955 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé militaire.

Ces textes sont publiés au numéro 8 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Citations à l'ordre de l'armée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1945 (décision n° 923 du 7 juillet 1945):

Page 8126, 1re colonne, ajouter: « Leselle (Roger-Arthur-Eugène), sous-lieutenant, 151e régiment d'infanterie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1946 (décision n° 418 du 27 novembre 1946):

Page 1656 a, 3e colonne, au lieu de: « Giraud (Jean-Marc-Louis), chef d'escadron, 9e dragons, 1re brigade d'Extrême-Orient. A titre posthume », lire: « Giraud (Louis-Marie-Jean), chef d'escadron, 9e dragons, 1re brigade d'Extrême-Orient. A titre normal » et supprimer *in fine*: « Est mort des suites de ses blessures ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1954 (décision n° 42 du 13 août 1954):

Page 8276, 2e colonne, au lieu de: « Dormoy (Jean-Marie), médecin lieutenant, régiment de Corée, 1er bataillon », lire: « Dormoy (Jean-Marie), médecin lieutenant, régiment de Corée, 1er bataillon ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1954 (décision n° 64 du 2 décembre 1954):

Page 11665, 1re et 2e colonne, au lieu de: « Bernardt (Maurice-Henri), capitaine (T. C.), régiment blindé colonial d'Extrême-Orient », lire: « Bernhardt (Maurice-Henri), capitaine (T. C.), régiment blindé colonial d'Extrême-Orient »; au lieu de: « Dao Ngoc Tuynh, soldat de 2e classe (T. C.), mle au recrutement 3925853, 8e bataillon de parachutistes de choc », lire: « Dao Ngoc Tuynh, soldat de 2e classe (T. C.), mle au recrutement 392589/53, 8e bataillon de parachutistes de choc »; au lieu de: « El Hachemi ben El Mahjoub, caporal (T. M.), mle au recrutement A. 761/50, 2/4e régiment de tirailleurs marocains », lire: « El Hachemi ben El Mahjoub, caporal (T. M.), mle au recrutement A. 7641/50, 2/4e régiment de tirailleurs marocains »; au lieu de: « Kusera (Guy), maréchal des logis (T. M.), 4e escadron de reconnaissance », lire: « Kuzera (Guy), maréchal des logis (T. M.), 4e escadron de reconnaissance »; au lieu de: « Le Bourris (Alain-Jean-Joseph-Auguste), lieutenant (T. C.), régiment blindé colonial d'Extrême-Orient », lire: « Le Bourhis (Alain-Jean-Joseph-Auguste), lieutenant (T. C.), régiment blindé colonial d'Extrême-Orient ».

Page 11666, 1re colonne, au lieu de: « Oliveto (Nicolas), sergent (T. M.), 4e bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie, mle 76526 », lire: « Oliveto (Nicolas), sergent (T. M.), 4e bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie, mle 76326 »; au lieu de: « Peylet (Pierre-Jean-Yves), capitaine (T. M.), 11/3e régiment étranger d'infanterie, 7e compagnie », lire: « Peylet (Pierre-Jean-Yves), capitaine (T. M.), 2/3e régiment étranger d'infanterie, 7e compagnie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1954 (décision n° 63 du 9 décembre 1954):

Page 11921, 2e colonne, au lieu de: « Lau Shen Py, caporal (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 373689 », lire: « Lau Senh Dy, caporal (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 373689 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1955 (décision n° 68 du 27 décembre 1954):

Page 287, 2e colonne, au lieu de: « Rechild ben Abdellah ben Mohamed, caporal (T. M.), 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 435/47 », lire: « Rechid ben Abdellah ben Mohamed, caporal (T. M.), 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 435/47 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1955 (décision n° 72 du 31 décembre 1954):

Page 629, 2e colonne, au lieu de: « Dam Hien Cung, sergent (T. C.), 1er régiment de chasseurs à cheval, 3e escadron, mle 361761/50 », lire: « Dam Hien Gung, sergent (T. C.), 1er régiment de chasseurs à cheval, 3e escadron, mle 361761/50 »; au lieu de: « Delannoy (Charles), lieutenant (T.), 5e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Delannoy (Charles), lieutenant (T. M.), 5e régiment de tirailleurs marocains » et ajouter: « Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1507 du 31 juillet 1954 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955 (décision n° 2 du 3 février 1955):

Page 1589, 1re, 2e et 4e colonne, au lieu de: « Kemencei (Jean), sergent-chef (T. M.) », lire: « Kemencei (Jean), sergent-chef (T. M.) »; au lieu de: « Bessonneau (Marcel-Louis), adjudant (T. C.) », lire « Bessonneau (Marcel-Louis), adjudant (T. C.) »; au lieu de: « Boulay (Gaston), lieutenant (T. C.) », lire: « Boulay (Gaston), lieutenant (T. M.) »; au lieu de: « Ghazi Saoul, sergent (T. C.) », lire: « Ghazi Saoud, sergent (T. C.) »; au lieu de: « Boidevézy (Henry), caporal (T. C.) », lire: « Boidevesy (Henry), caporal (T. C.) »; au lieu de« Romoti (Martin), caporal », lire: « Romiti (Martin), caporal ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955 (décision n° 3 du 3 février 1955):

Page 1590, 2e colonne, au lieu de: « Mercurey (Ange-Jean), maréchal des logis chef (T. M.), groupement mixte d'intervention », lire: « Mercury (Ange-Jean), maréchal des logis chef (T. M.), groupement mixte d'intervention ».

Page 1591, 1re colonne, en ce qui concerne Piou Réavogui, 2e classe (T. C.), 3e groupe du 4e régiment d'artillerie coloniale, mle 49965, au lieu de: « Cette citation annule et remplace la citation n° 1838 du 24 octobre 1954 », lire: « Cette citation annule et remplace la citation n° 1835 du 24 octobre 1954 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955 (décision n° 6 du 3 février 1955):

Page 1592, 1re colonne, au lieu de: « Terbaillon (Francis), 1re classe (T. M.) », lire: « Terraillon (Francis), 1re classe (T. M.) »; en ce qui concerne Tomzack (François), 1re classe (T. C.), au lieu de: « Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1770 du 19 octobre 1954 », lire: « Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1970 du 19 octobre 1954 »; au lieu de: « Lippert (Karl), mle 98021, 2e classe », lire: « Lipfert (Karl), mle 98021, 2e classe ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955 (décision n° 7 du 3 février 1955):

Page 1592, 2e colonne, au lieu de: « Guttinger (Henri), caporal », lire: « Guttinger (Heini), caporal »; au lieu de: « Haurez (Roger), mle 82319, sergent », lire: « Haurez (Roger), mle 82319, sergent »; en ce qui concerne Kolkmann (Joseph), mle 70068, 1re classe, au lieu de: « Cette citation annule la citation à l'ordre n° 242 du 9 septembre 1954 », lire: « Cette citation annule la citation à l'ordre n° 842 du 9 septembre 1954 ».

Page 1593, 1re colonne, au lieu de: « Solans (Jean), mle 84631, 2e classe », lire: « Solans (Jean), mle 84614, 2e classe ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955 (décision n° 8 du 3 février 1955):

Page 1593, 1re et 2e colonne, au lieu de: « Carresse (René-Prosper), adjudant-chef (T. M.), 8e bataillon de parachutistes coloniaux », lire: « Carresse (René-Prosper), adjudant-chef (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc »; au lieu de: « Madelaine (Jean-Marie-Joachim-Constant), médecin lieutenant (T. C.), 7e bataillon étranger de parachutistes », lire: « Madelaine (Jean-Marie-Joachim-Constant), médecin lieutenant (T. C.), 2e bataillon étranger de parachutistes »; au lieu de: « Duflot (André-Léon), mle 524, sergent-chef (T. M.) », lire: « Duflot (André-Léon), mle 5247, sergent-chef (T. M.) ».

Page 1594, 1re colonne, au lieu de: « Zakrewski (Edmond), caporal », lire: « Zakrzewski (Edmond), caporal ».

Décrets du 25 mars 1955 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 25 mars 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 14 mars 1954.)

Bony (Jean-Robert), sergent (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 3721, 1654.

Rouzic (Henri-Jean), sergent (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 53650.

(Pour prendre rang du 30 avril 1954.)

Kozel (Fred), mle 81087, sergent (T. M.), 1re compagnie étrangère parachutistes de mortiers lourds.

Mariage (Léon-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef (T. M.), groupe antiaérien d'artillerie coloniale d'Extrême-Orient, mle 16509.

(Pour prendre rang du 5 mai 1954.)

A. — Les militaires du 8e bataillon parachutiste de choc, désignés ci-après:

Arblade (Pierre-Maurice), mle 1161, sergent (T. C.).

Babiloni (Marcel-Gilbert), sergent-chef (T. C.), mle L. M. 961/50. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, avec étoile d'argent, effectuée le 7 juin 1954 au centre Thévenet (Saigon) par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Bachelier (Adrien-Emile), sergent-chef (T. C.).

Bassot (Henri-Horace), adjudant (T. C.), mle 4821.

Bellamy (André-Léon), sergent (T. C.), mle 2306.

Bernot (François), sergent-chef (T. C.), mle 13411.

Buffat (Léonce), adjudant (T. M.), mle L. M. 456/46.

Carre (Georges), caporal-chef. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 929 du 22 septembre 1954.

Charolles (Jean), adjudant (T. M.), mle 1302.

Cuq (Raymond-Emilien), sergent-chef (T. M.), mle 2653.

Dubessay (Pierre-Gilbert), adjudant (T. M.), mle 42053.

Dubois (Yvon-Edmond-Louis), sergent-chef (T. C.).

Franceschi (Paul), sergent-chef (T. C.), mle 133403.

Graffie (Robert), sergent-chef (T. C.), mle 41358.

Grenier (Louis-Joseph), adjudant (T. M.), mle 41-38-24-131.

Guerrouard (Pierre), caporal-chef. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, avec étoile d'argent, effectuée le 7 juin 1954 au centre Thévenet par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Legrain (Louis), sergent-chef (T. C.), mle 3723. Cette concession annule en ce qui concerne l'intéressé le décret du 21 juillet 1954, *Journal officiel* du 3 août 1954.

Leparquois (André), sergent (T. C.), mle 19890.

Livet (Michel-Léandre-André), sergent. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1937 du 9 décembre 1954.

Ludwig (Raymond), caporal.

Monchotte (Jean-Bernard), sergent (T. M.), mle 14993.

Papalia (Antoine), adjudant (T. C.), mle 214 P. Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 1437 du 9 décembre 1954.

Rault (Roger), sergent-chef. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 10716 du 19 octobre 1954.

Renckert (Hermann), sergent. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 929 du 22 septembre 1954.

Reybillet (Marcel-Régis-Auguste), sergent-chef (T. M.), mle 2060.

Son Bunh, sergent (T. C.), mle 176299.

Starosciak (Stanislas), caporal-chef (T. M.), mle 6044.

B. — Les militaires du 2e bataillon thaï, désignés ci-après:

Bui Van Phu, 2e classe (T. C.), mle 386429.

Hoang Van Ngach, caporal (T. C.), mle 388916.

Luong Van Thy, 1re classe (T. C.), mle 339884.

Parlecop (Septime-Edmond-Gabriel), sergent-chef (T. C.). Cette concession annule, en ce qui concerne l'intéressé, le décret du 21 juillet 1954 (*Journal officiel* du 3 août 1954).

Simonaire (Olivier-Vincent), sergent (T. C.).

C. — Les militaires du 3e bataillon thaï, désignés ci-après:

Ardouin (Claude-André), adjudant (T. C.), mle 204.

Barriere (René), sergent-chef (T. C.), mle 16255.

Bohec (André), sergent (T. C.), mle 4029.

Jurquet (Emile-Régis), adjudant. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 5 juillet 1954 à l'hôpital Le Flem, par le représentant du commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Legendre (Emile), sergent (T. C.), mle 50532.

Lo Van Chieng, sergent-chef (T. C.), mle 349218.

Lu Van Mon, caporal (T. C.), mle 351990.

Riche (Marcel-Albert-Alexandre), sergent (T. C.).

Vidal (Louis-Bruno-Alexandre), sergent-chef (T. M.), mle L. M. 12167.

Zapolski (Alexandre), sergent-chef (T. M.), mle L. M. 746.

D — Les militaires du 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens désignés ci-après:

Attou Kaled Ould Bouhaos, 1re classe (T. M.), mle 1726.

Bacha Mohamed, sergent-chef (T. M.), mle 1987.

Belghaouti Mohammed, sergent-chef (T. M.), mle 1834. Cette concession annule, en ce qui concerne l'intéressé, le décret du 21 juillet 1954 (*Journal officiel* du 3 août 1954).

Bourdin (Roger-François), caporal-chef (T. M.), mle L. M. 2843.

Grillet (René François), sergent-chef (T. M.), mle 117.

Labib Djelloul, 2e classe (T. M.), mle 55×92 L. M. 79.

Mesloub Abdelkader, 2e classe (T. M.), mle 1805.

E. — Les militaires désignés ci-après:

Bousrez (Robert), maréchal des logis chef (T. M.), 1er régiment de chasseurs à cheval, mle 13880.

Cassou (Guy-Jean-Lucien), sergent-chef (T. M.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 9032.

Colardelle (Jean), maréchal des logis chef, centre d'instruction d'artillerie du Nord-Vietnam, mle 400.

Fisch (Jean-Paul), sergent-chef (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Fondras (Guy), 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 52675 E. 163.

Giner (Auguste-Henri), sergent (T. M.), 31e bataillon du génie, mle 1189.

Grenier (Jean-Georges), sergent-chef (T. M.), 31e bataillon du génie, mle 23061.

Haquette (Robert-Albert), caporal au 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 54-59-9097.

Laborde (Henri), caporal-chef (T. C.), 1er régiment de chasseurs à cheval, mle 13539.

Leroux (Roger-René), 1re classe (T. M.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 62243.

Lucot (Jean-Marie), maréchal des logis (T. C.), centre d'instruction d'artillerie du Nord-Vietnam, mle 39207.

M'Barck ben Kabbour ben El Maati, sergent (T. M.), 31e bataillon du génie, mle A. 3532/44×1504.

Meyer (Albert), sergent-chef (T. M.), 3e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Mohamed ben El Madani, mle 13064, sergent-chef (T. M.), 31e bataillon du génie. Cette concession annule en ce qui concerne l'intéressé le décret du 27 juillet 1954 (*Journal officiel* du 3 août 1954).

Monghal (Jean-Louis), sergent (T. M.), 31 bataillon du génie, mle 7284.

Osmont (Jacques-Pierre-Roland), maréchal des logis (T. M.), 1er régiment de chasseurs à cheval, mle 29200.

Pruvost (Denis-Eustache), maréchal des logis chef (T. M.), groupe antiaérien d'artillerie coloniale d'Extrême-Orient, mle 31132.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Amiot (Marc-Louis), 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle L. M. 377/50, Rennes.

Ansseau (Raymond), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes (T. M.), mle 86632.

Arnould (Guy), caporal (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 80/53. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile de vermeil effectuée le 9 juillet 1954 au centre Thévenet, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Beres (Guyla), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 55686. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 29 juin 1954, au centre Thévenet, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Christy-Maas (Rodolphe), sergent (T. M.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 12 juin 1954, à l'hôpital Roques, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Clément (André), caporal (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 71452. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 12 juin 1954, à l'hôpital Roques, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Cordier (Georges), adjudant (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 7 juin 1954, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Courault (Jean), caporal (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 369. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954, au centre de repos Thévenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Pao Van Ou, caporal-chef (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 386728/51.

Decand (Guy), caporal (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Deroche (Yves), 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 26569 Paris.

Do Dinh Cuoc, caporal (T. C.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 381823.

Duveau (Marcel), caporal (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 12289.

Everaerd (Jacques), 2e classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Fournier (Christian), 2e classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 421, Paris.

Gerardin (Marcel-Jean), 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 3957, Nancy.

Giret (Louis), 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Joffre (Fernand), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Kaskarian (Arthur), sergent (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 19671.

Kawka (Georges), sergent (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 46388.

Laine (Marcel), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle Paris 827.

Leguen (Jean), sergent-chef (T. M.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 3712. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 7 juin 1954 au centre Thévenet-Saïgon par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Loc Tac Yan, sergent (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 338936.

Luu Van Tap, 2e classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 382008/52.

Mendejeski (Georges), caporal-chef (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 21121 Poitiers.

Mohamed ben Lahsen ben Larbi, dit Bicyclette, 1re classe (T. M.), 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle Rabat C. 611/53.

Nguyen Bac Chap, 2e classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 377121/52.

Nguyen Ngoc Thanh, 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 386482/52.

Nguyen Thien Tuong, 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 382676/52.

Nguyen Van Ban, 2e classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 397214/53.

Nguyen Van Dien, 2e classe (T. C.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 395432.

Nguyen Van Kham, caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 79205 Saïgon.

Nong Chung Song, caporal-chef (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 374333 Saïgon.

Ouspenski (Serge), caporal-chef (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle Paris 2288.

Pape (Karl), sergent (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 57568.

Parisse (René), sergent (T. M.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 88820. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 au centre médical n° 2 à Saïgon par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Pfohl (Heinz), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 99030. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 29 juin 1954 au centre Thévenet à Saïgon par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Pham Quang Phuc, 2e classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 384816/52.

Pham Van Thanh, 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 372091/52.

Piazza (Guiseppe), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 64739.

Picard (Gérard), 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 53-75-E-865 Paris.

Pouret (Raymond), 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 25166, Besançon.

Riesinger (Heinrich), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 51616. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 7 juin 1954 au centre Thevenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Simon (Pierre), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 26184.

Soum (René-Jean), caporal-chef (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle Paris 1499.

Soudet (Raymond), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle Paris 52-75 E 113.

Sprude (Talivaldis), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 69987.

Polsinelli (Sylvain), caporal (T. M.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 8502.

Sieffen (Georges), sergent (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 8740. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au centre Thevenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Ta Van Kho, 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle au recrutement 384913/52.

Venereau (Robert), sergent (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Willems (Otto), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 62177. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 7 juin 1954 au centre Thevenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Wlado (Georges), sergent (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 16112.

Zyckowna (François-Paul), sergent-chef (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au centre Thevenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 14 juin 1954.)

Tricart (Christian-Louis-Alexis), caporal-chef (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle Paris 64186.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(Pour prendre rang du 22 octobre 1954.)

Pour services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient.

Tomasi (Jacques), sergent, mission militaire française près le gouvernement royal du Cambodge, mle au recrutement 31846. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Par décret en date du 25 mars 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 4 septembre 1954.)

Dumont (Lucien-Marcel-André), chasseur de 1re classe, 14e demi-brigade d'infanterie, 35e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1952, mle 767891, recrutement de Valenciennes.

Faye (Roberi-Raoul), chasseur de 2e classe, 14e demi-brigade d'infanterie, 35e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 10647, recrutement de Nancy.

Jeanlon (René-Jean), chasseur de 2e classe, 14e demi brigade d'infanterie, 35e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 312802, recrutement de Toulouse.

Messaoud ben Cheikh, chasseur de 1re classe, 14e demi-brigade d'infanterie, 35e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1945, mle 039, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1954.)

Benaissa Rabah, chasseur de 1re classe, 35e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1944, mle 01765, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1954.)

Barjon (Marcel-Emile), sergent, 1/22e régiment d'infanterie, classe 1951, mle 12572, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1954.)

M'Hamed ben Abdallah ben Si Allal, goumier de 1re classe, 4e goum mixte de Tunisie, classe 1945, mle 43 au 4e goum, recrutement de Rabat.

Mohamed ben Mohamed ben Hadj, goumier de 2e classe, 4e goum mixte de Tunisie, classe 1947, mle 56 au 4e goum, recrutement de Rabat.

(Pour prendre rang du 26 novembre 1954.)

Hamdache ben Kaddour, goumier de 2e classe, 3e tabor marocain, 2e goum, classe 1954, mle 115/G. 1954, recrutement de Rabat.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1954.)

Jacquinot (Louis-Albert), conducteur de 1re classe, groupe de transport de marche 512, classe 1953, mle 53-21-178, recrutement de Dijon.

Taillandier (Vincent), soldat de 2e classe, 51e régiment d'infanterie, 3e bataillon, classe 1954/1, mle 53-63/4381, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 6 janvier 1955.)

Foller (Karl), légionnaire de 2e classe, 1/6e régiment étranger d'infanterie, classe 1950, mle 3885, recrutement de Marseille.

Jackson (Richard), caporal-chef, 2e compagnie saharienne portée de légion, classe 1947, mle 1440, recrutement de Marseille.

Langlait (Maurice), légionnaire de 2e classe, 1/6e régiment étranger d'infanterie, classe 1950, mle 3452, recrutement de Marseille.

S. N. P. Cheikh ben Dahman, tirailleur de 2e classe, bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 92 T. S.-535, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1955.)

Heuzard (Raymond), sergent, 65e bataillon du génie, classe 1953, mle 31, recrutement de Rennes.

Lambert (Maurice), sapeur, 65e bataillon du génie, classe 1952, mle 128, recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Benzair Mohamed, caporal, 14e demi-brigade d'infanterie, 35e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1946, mle 0751, recrutement d'Oran.

Dulau (Georges-Albert-Alphonse), soldat de 2e classe, 3/51e régiment d'infanterie, classe 1953/2, mle 78-7503, recrutement de Paris.

Fitoussi (Abraham-Albert), canonnier de 2e classe, 1/62e régiment d'artillerie, classe 1952, mle 612, recrutement de Tunis.

Issa Sylla, tirailleur de 2e classe, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1953, mle 73945, recrutement de la Côte d'Ivoire.

Morice (Henri-Jean), soldat de 1re classe, 16e régiment d'infanterie coloniale, classe 1953, mle 53-35-3129, recrutement de Rennes.

Reith (Roger), 2e classe, 3/51e régiment d'infanterie, classe 1953/2, mle 57-2859, recrutement de Strasbourg.

Par décret du Président de la République en date du 25 mars 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 5 mai 1954.)

Les militaires du 6e bataillon de parachutistes coloniaux ci-après désignés:

Berthaud (Pierre), mle 9803, sergent (T. C.).

Batryn (Stanislas), mle L. M. 1395, caporal-chef (T. C.).

Chevalier (Martial-Henri), mle L. M. 416, sergent-major (T. C.).

Davis-Maufras (Jean-Claude), mle 3844, sergent (T. C.).

Delagrande (Daniel), mle 217, sergent (T. C.). Cette concession annule la citation à l'ordre n° 44 du 15 septembre 1954.

Delmas (René-Jean), mle 10229, sergent (T. C.).

Dorme (Jean-Etienne), mle L. M. 517, caporal (T. C.). Cette concession annule la citation à l'ordre n° 44 du 15 septembre 1954.

Drouin (Raymond-André), mle 3166, sergent-chef (T. C.).

Fraire (Emile-Jacques), mle 1555, caporal (T. C.).

Hiblot (Roger-Louis-Jules), sergent (T. C.).

Jeandon (Robert-Jean), mle 7186, caporal-chef (T. C.). Cette concession annule celle attribuée à l'intéressé par décret du 21 juillet 1954 (*Journal officiel* du 3 août 1954).

Lemoine (Hubert-Maurice), mle 354, sergent-chef (T. C.).

Le Senechal (Pierre), mle 2850l, caporal-chef (T. C.).

Menage (Guy-René), sergent-chef (T. C.). Cette concession annule celle attribuée à l'intéressé par décret du 4 octobre 1954 (*Journal officiel* du 12 octobre 1954).

Poucy (Yves), mle 23344, sergent (T. C.).

Ragouilleaux (Robert Marcel), mle 40874, caporal-chef (T. C.).

Salandre (Roger-Marceau), mle 98/48, sergent (T. C.). Cette concession annule la citation à l'ordre n° 38 du 28 octobre 1954.

Tolos (Jean-Joseph), maréchal des logis-chef (T. M.).

Valette (Robert-Noël-Francis), mle 33284, sergent-chef (T. C.).

Zobel (Marcel-Léon), mle 12733, sergent (T. C.).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Ahmed ben Slimane, caporal (T. M.), bataillon de marche du 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1703/45 × 12474. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 1258 du 3 avril 1953.

Buchheit (Oscar), 2e classe (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 77275.

Eichler (Willi), sergent (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 72359.

Hoeken (Johannes), sergent (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 18184.

Hugli (Pierre), 2e classe (T. M.), 2/2e régiment étranger d'infanterie, mle 6938/1951.

Laporte (Pierre), sergent (T. C.), 1er régiment blindé coloniale d'Extrême-Orient. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 1196 du 31 juillet 1954.

Mohammadi ben Mohammed, 2e classe (T. B.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 6545/44 × 15264. Cette concession annule et remplace les citations à l'ordre nos 888 et 1512 en date des 30 avril et 31 juillet 1954.

Neuheuser (Heinz), sergent (T. M.), 3e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon, mle 61025. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 29 juin 1954 au centre Thevenet à Saigon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Rouviere (Jean), sergent (T. C.), bataillon léger de supplétifs du secteur de Ninh Binh.

Weber (Vincenz), 1re classe (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, avec étoile de vermeil, effectuée le 8 septembre 1954 à l'hôpital Hoques à Saigon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(Pour services exceptionnels de guerre en Indochine.)

Pivant (Bernard), brigadier-chef (T. M.), 41e régiment d'artillerie coloniale, 3e groupe. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Par décret du Président de la République en date du 25 mars 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

Régularisations

(Pour prendre rang du 1er mai 1954.

Hoang Van Thoi, mle 302904/36, sergent (T. C.), 2e bataillon thaï.

(Pour prendre rang du 5 mai 1954.)

Ehlert (Gunter), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule celle attribuée par décret du 21 juillet 1954 (*Journal officiel* du 3 août 1954).

Daguy (Henri-André-Louis), caporal, mle 39625, 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Lanh Lap Gi, mle 375777/5063, caporal-chef (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

(Pour prendre rang du 7 juin 1954.)

Fontannaz (Jacques-Michel), sergent-chef (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 60314. Cette concession annule en ce qui concerne l'intéressé le décret du 21 juillet 1954 (*ournal officiel* du 3 août 1954).

Ludke (Willi), 2e classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 86059.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1954.)

Lewandrowski (Emil), sergent (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 61733.

Vescera (Michel), 1re classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 92168.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Addi ben Mohamed dien Bihi, caporal-chef (T. M.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle 1111.

Ahmed ben Brahim ben Karroum, sergent (T. M.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle 1660.

Ahmed ben Driss ben El Arbi, caporal (T. M.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 4793/45, recrutement de Rabat. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1344 du 30 novembre 1954.

Amghar Ahmed, sergent (T. C.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 1146, recrutement de Dijon.

Belaiev (Vitali), 2e classe (T. M.), 3e régiment étranger d'infanterie, mle 6224/1946, recrutement de Marseille. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 2 du 26 avril 1947.

Bleyer (Hubert), sergent-chef (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 47617.

Bor (Jean-Germain), sergent (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 1841.

Borgnic (Jean-Marie), caporal-chef (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 12723/43, recrutement de Rennes.

Boucly (Henri-Emile), sergent-chef (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc.

Buezek (Alexandre), sergent-chef (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 38071, recrutement de Lyon.

Bui Van Khoat, caporal-chef, 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 377296.

Camus (Marcel-René), sergent-chef (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 24199.

Charpentier (Georges-Eugène-Jean-Michel), sergent-chef (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 1632, recrutement de Paris.

Collard (René), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 30192. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 au C. M. n° 2 à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Couchon (Fernand-Joseph-Désiré), sergent-chef, 8e bataillon de parachutistes de choc.

Danh Chuoi, caporal-chef (T. C.), 3e bataillon de parachutistes de choc mle 133936/47, recrutement de Saïgon.

Daniel (Roger), sergent-chef (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 64362.

Dao Van Dam, 1re classe (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 390063/53.

David (André), 2e classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 68615. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1433 du 9 décembre 1954.

Dinh Ngoc Ai, sergent (T. C.), 43e régiment d'infanterie coloniale, 1er bataillon, mle 302222/40. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1310 du 5 juillet 1954.

Driss ben Lahsen ben Et Thami, maître ouvrier (T. M.), 73e bataillon nord-africain du génie, mle A. 4913/44, recrutement du Maroc. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 362 en date du 4 juillet 1948.

Filippi (Francis), sergent-chef (T. M.), 342e compagnie parachutiste de transmissions, mle 1899, recrutement d'Ajaccio.

Fuss (Paul), caporal (T. C.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle 67-3591/52, recrutement de Strasbourg. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1686 du 27 septembre 1954.

Ghirotto (René-Claude), caporal-chef (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 20312. Dijon.

Grube (Hans), sergent (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 40831.

Ha Van Di, 2e classe, (T. C.), 1er bataillon muong, mle 394517.

Ha Van Khan, 1re classe (T. C.), 1er bataillon muong, mle 339770. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 3312 en date du 21 décembre 1953.

Hoang Van Dac, 2e classe, 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 391558.

Ho-Binh, caporal-chef (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 373533.

Holleck (Walter), 1re classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 87182. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 58 du 28 octobre 1954.

Ho Say Song, sergent (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 353701.

Julienne (Michel-Simon-Félicien), sergent-chef (T. M.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 15, recrutement de Rouen.

Kaadekildeholm (Tommy), caporal-chef (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 3075. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1114 du 16 mars 1953.

Kienleitner (Wilhibald), sergent (T. M.), 3/13e demi-brigade de légion étrangère mle 42485.

Kirchofer (Arnold), caporal (T. M.), 3/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 3458, recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 443 du 6 octobre 1954.

Lamy (Joseph), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 4973, recrutement de Rennes.

Langrognet (Marcel), adjudant (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 1196, recrutement de Toulouse.

Latala (Oldrich), 2e classe (T. M.), 1/5e régiment étranger d'infanterie, mle 2314/1952, recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2298 du 5 juillet 1953.

Le Garec (Marcel-Louis-Alexandre), sergent (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle L. M. 49/2482, recrutement de Paris. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectué le 5 juillet 1954 à l'hôpital Le Flem à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Le Lain (Christian), 2e classe (T. C.), régiment d'infanterie coloniale du Maroc, mle 680. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 537 en date du 16 octobre 1948.

Lelong (Claude-Maurice), sergent (T. C.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 37566, recrutement de Valenciennes.

Lemaire (Louis-René), caporal-chef (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 31321, recrutement de Lyon.

Le Strat (Marcel), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1084 du 19 octobre 1954.

Lischosik (Roman), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 58903.

Logghe (Francis), sergent-chef (T. C.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle L. M. 828/50, recrutement de Strasbourg.

Luu Van Tu, 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 5891.

Martin (René-Abel-Louis), sergent (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 826, recrutement de Valenciennes.

Mokhtar ben Ali, sergent-chef (T. M.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 969/10, recrutement de Rabat.

Molle (André-Marcel), adjudant (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 3939, recrutement de Dijon.

Morales-Saez (Francisco), 2e classe (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, mle 58/1950, recrutement d'Oran. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 54 du 24 janvier 1954.

Mulatier (Roland-Clovis-Ernest), sergent (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 30337, recrutement de Lyon.

Nguyen Van Thien, 2e classe (T. C.), 1er bataillon muong, mle 339800. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 586 en date du 19 novembre 1949.

Nuytens (Firmin), 2e classe (T. C.), bataillon de marche du 11e régiment d'infanterie coloniale, mle 3506. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2472 en date du 10 décembre 1951.

Novik (Constantin), sergent-chef (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 29201.

Pepin-Malherbe (Gilbert), sergent-chef (T. C.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 9 juillet 1954 au centre Thévenet à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Perny (Robert), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 907, recrutement de Nancy.

Prevet (Marcel-Louis), caporal-chef (T. C.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 9 juillet 1954 au centre Thévenet à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Phung Van Ngu, 2e classe (T. C.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 378218/52, recrutement de Saïgon.

Pierre (Fernand-Louis), caporal (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 3486, recrutement d'Oran.

Renaudon (Eugène), adjudant (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 25815.

Rolvers (Johann), 2e classe (T. M.), 1er régiment étranger de cavalerie, mle 1895, recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 143 du 3 avril 1953.

Roubaud (René), sergent (T. M.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens. Cette concession annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 7 juillet 1954 au centre Thévenet à Saïgon par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Schmitt (Paul), sergent-chef (T. C.), 2e bataillon thaï, mle T. R. 1722, recrutement de Nancy.

Schreiber (Alfons), 1re classe (T. M.), 3e régiment étranger d'infanterie, mle 2795/1951, recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 721 du 18 février 1953.

Sinzig (Paul), 2e classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 8614/1951, recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2800 du 24 septembre 1953.

Slais (Vaclav), 1re classe (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 61511.

S. N. P. Chikh ben Ameur, 2e classe (T. M.), 6e groupe de spahis algériens sortis, mle 1007/1915. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 306 en date du 21 avril 1951.

Spiessberger (Ernest), 1re classe (T. M.), 3e régiment étranger d'infanterie, mle 1251/1952, recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 888 du 22 septembre 1953.

Tisserand (Claude), sergent (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle L. M. 2191, Paris.

Tran The Ty, caporal, 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 392196.

Vandroux (Arsène), sergent-chef (T. M.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens, mle 15401, recrutement de Marseille.

Vergez (Georges-Emile-Marcel), maréchal des logis chef (T. M.), 2e bataillon thaï, mle 32658, recrutement de Toulouse.

Vincendon (Pierre), 2e classe (T. M.), 3e régiment étranger d'infanterie, mle 273, recrutement d'Oran. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 192 du 10 mars 1953.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Lacroix-Vinh, alias Nguyen Van Vinh, adjudant, garde indochinoise.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Par décret du 25 mars 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, avec traitement, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignés ci-après :

Tableau de concours publié au *Journal officiel* des 25, 27 et 28 décembre 1950.

Infanterie.

Dégagés de toutes obligations militaires.

Létoffé (Paul-Adolphe), 2e classe, classe 1916, recrutement de Soissons, mle 507; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tableau de concours publié au *Journal officiel* des 28, 29 et 31 juillet 1951.

Infanterie.

Dégagés de toutes obligations militaires.

François (André-Marie-Joseph), sergent, classe 1919, recrutement d'Abbeville, mle 1215; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Gay (Pierre-Emilien), sergent, classe 1913, recrutement de Toulouse, mle 116; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations* des 7 et 8 août 1952.

Réserves.

Infanterie.

NORD-AFRICAINS

El Mekki ben Balloul, 2e classe, classe 1936, recrutement du Maroc, mle A. 116/36; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Lhacen ou Brahim, sergent, classe 1936, recrutement du Maroc, mle A. 23/36; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Sellem ben Bouchta, 2e classe, classe 1934, recrutement du Maroc, mle A. 312/34; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dégagés de toutes obligations militaires.

Train.

Richard (Gabriel-Marcel), 2e classe, classe 1944, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3582; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations* des 30 août et 1er septembre 1953.

Réserves.

Infanterie.

Obino (Antoine-Raymond), sergent, classe 1940, recrutement de Tunis, mle L. M. 995; 12 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GOUMS MAROCAINS

Abdeslem ben Abdallah, maoun, classe 1922, recrutement du Maroc, mle 85; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Ahmed ou Arab, maoun, classe 1938, recrutement du Maroc, mle 625; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ahmed ben Lachmi, moqqadem, classe 1922, recrutement du Maroc, mle 414; 30 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

Haddou ben Ablesselem, moqqadem aouel, classe 1935, recrutement du Maroc, mle 73; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Hammou ben Ali, maoun, classe 1930, recrutement du Maroc, mle 9; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Lahcen ben Hamed, 2e classe, classe 1939, recrutement de Talsint (Maroc), mle 365; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Mahjoub ben Si Ahmed, moqqadem, classe 1924, recrutement du Maroc, mle 490; 21 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed ben Haddou, moqqadem aouel, classe 1939, recrutement du Maroc, mle 452; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Ghéraldi (François-Adrien), 1re classe, classe 1944, recrutement d'Ajaccio, mle 888; 11 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Caravita (Ange-Achille), 2e classe, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R. 744; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Faye (Demba), sergent, classe 1934, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 346; 20 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

Marguier (Maurice-Ulysse-Jean), 2e classe, classe 1945, recrutement de Besançon, mle 6501; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

AUTOCHTONES

Bala Tolno, sergent, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 42501; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ce Dagbono, 1re classe, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 38650; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Facoura Traoré, 1re classe, classe 1929, recrutement de Kankan, mle 23697; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Fegne Samaké, sergent, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19238; 25 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Goni Ouo, sergent, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24218; 24 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Gueme Gobo, 2e classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 33975; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Kova Guilavogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 24191; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Labila, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24201; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lahim Milimouno, 1re classe, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 42103; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mamadi Diabi, caporal, classe 1931, recrutement de Kindia, mle 43077; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Mamadou Keita, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42669; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mamadou Samoura, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41361; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Missa Sidibé, sergent, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23441; 24 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Niankoi, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28596; 23 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Niouma Koundouno, caporal, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 42110; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Niouma Tonguino, sergent chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29036; 23 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Peve Koévogui, adjudant, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42498; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Saa Téliano, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29010; 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Satigui Yéro, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41483; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sepere, caporal, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 28604; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sita Camara, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41714; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Soulemani Bâ, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41165; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Tala Baldé, caporal, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 33732; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tamba Kamano, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42444; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Tan Oule-Sako, sergent, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28400; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tamba Mara, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41346; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tiemoko Koné, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40996; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Togba Bilivo, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42830; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Artillerie.

AUTOCHTONES

Diomba Condé, maréchal des logis, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38500; 20 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Karimou, 1er canonnier, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 18211; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Saikou Kondé, brigadier-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42640; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Réformés pour blessures de guerre avec une invalidité inférieure à 65 p. 100.

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

Flatot (Etienne-Marius), 2e classe, classe 1925, recrutement de Châlons-sur-Saône, mle 1009; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Dégagés de toutes obligations militaires.

Infanterie.

Brault (Charles-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement de Montargis, mle 945; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mendel (Froïm), 2e classe, classe 1929, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 2899; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Rey (Justin-François), 2e classe, classe 1914, recrutement de Rodez, mle 371; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Tisseyre (Jean-Joseph-Marcel), caporal, classe 1912, recrutement de Toulouse, mle 1673; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

Abderrahman ben Ahmed, sergent, classe 1935, recrutement du Maroc, mle A 406/35; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Hamed ben Hamida, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A. 797/38; 12 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GOUMS MAROCAINS

Abdeslem ben Layachi, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle 7370; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
El Kebir ben Maati, maoun, classe 1933, recrutement du Maroc, mle 445; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Embark ould Boudjmaa, moqqadem, classe 1933, recrutement du Maroc, mle 5; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mansour ou Said, moqqadem, classe 1929, recrutement du Maroc, mle 1639; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Mohamed ben Boudjemâa, 1re classe, classe 1929 C, recrutement de Constantine, mle 118 L. M.; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Gelé (Pierre-Paul), brigadier, classe 1913, recrutement de Coulommiers, mle 521; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Intendance.

Serveltaz (Marius), caporal, classe 1918, recrutement de Vienne, mle 645; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Génie.

Bodeau (Henri-Emile), sergent, classe 1905, recrutement de Limoges-Guéret, mle 1263; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Boutin (Charles-Ferdinand-Désiré), 2e classe, classe 1917, recrutement de Poitiers-Châtellerault, mle 655; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Paiseur (Henri-André-Albert), 2e classe, classe 1909, recrutement de Versailles, mle 3841; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

AUTOCHTONES

Abou Bakari, 1re classe, classe 1915, recrutement de Saint-Louis, mle 14937; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

AUTOCHTONES

Remanoty, 1re classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 6080; 25 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

Par décret du 25 mars 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée sans traitement aux militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignée ci-après:

Tableau de concours publié au *Journal officiel* des 25, 27 et 28 décembre 1950.

Réserves.

Infanterie.

Deschamps (Laurent-Maurice), sergent, classe 1922, recrutement de Bourg, mle 1030; 27 ans de services, 14 campagnes.

Tableau de concours publié au *Journal officiel* des 28, 29 et 31 juillet 1951.

Réserves.

Train.

Hirane Abdelkader, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 3170; 20 ans de services, 6 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations* du 22 juillet 1952.

Réserves.

Infanterie.

Abrous Ahmed ben Belgacem, 1re classe, classe 1931-M, recrutement d'Alger, mle 984 R. M.; 20 ans de services, 7 campagnes.

Dégagés de toutes obligations militaires.

Train.

NORD-AFRICAINS

M'Hamed ben Ahmed ben Mohamed, maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F. 3713; 24 ans de services, 5 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations* des 7 et 8 août 1952.

Réserves.

Transmissions.

Lambert (Pierre-Cézaire-Joseph), adjudant-chef, classe 1931, recrutement du Havre, mle 895; 24 ans de services, 3 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

AUTOCHTONES

Biram Sô, sergent-chef, classe 1933, recrutement du Sénégal, mle 31885; 19 ans de services, 10 campagnes.
Goussou Ousmane, 1re classe, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 8601; 19 ans de services, 4 campagnes.
Moussa Baldy Diop, 1re classe, classe 1933, recrutement du Sénégal, mle 2390; 19 ans de services, 15 campagnes.
Pazoue Kouamba, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 7i686; 19 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie.

AUTOCHTONES

Mamadou Yaya, brigadier, classe 1932, recrutement de Kindia, mle 36741; 20 ans de services, 11 campagnes.

Dégagés de toutes obligations militaires.

Infanterie.

Achraoui Abdelkader, caporal, classe 1922 M, recrutement d'Alger, mle L. M. 168; 18 ans de services, 6 campagnes.

Nord-Africains.

Larbi ben Abdesselem, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 537; 20 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, 1re classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle C. 317/22; 23 ans de services, 4 campagnes.

Tableau de concours publié au *Bulletin officiel des décorations* des 30 août et 1er septembre 1953.

Réserves.

Infanterie.

Lefebvre (Pierre-Paul), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 77; 21 ans de services, 2 campagnes
S. N. P. Mohamed ben Bouamama, 1re classe, classe 1934 C, recrutement de Constantine, mle 646 L. M.; 19 ans de services, 15 campagnes.
Thüner (Erich-Johann), sergent, classe 1934, recrutement de Montpellier, mle 2450 C. N. D. 34; 25 ans de services, 4 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Ahmed ben Kaddour, 2e classe, classe 1934, recrutement du Maroc, mle A. 978/34; 19 ans de services, 8 campagnes.

GOUMS MAROCAINS

Ben-Aïssa ben Abdallah, 2e classe, classe 1917, recrutement du Maroc, mle 76; 15 ans de services, 8 campagnes.
El Maali ben Djilali, 2e classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle 135; 15 ans de services, 15 campagnes.
Lahoucine ben El Mekki, maoun, classe 1916, recrutement du Maroc, mle 324; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mohamed ben Aomar, 2e classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle 34; 16 ans de services, 11 campagnes.
Moulay Mohamed, 2e classe, classe 1923, recrutement du Maroc, mle 1; 18 ans de services, 14 campagnes.
Salah ben Salah, moqqadem, classe 1932, recrutement du Maroc, mle 522; 15 ans de services, 5 campagnes.
Sellem ben Mohamed, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle 9; 15 ans de services, 15 campagnes.

Train.

NORD-AFRICAINS

Abdallah ben Mohamed, 1re classe, classe 1934, recrutement du Maroc, mle A. 490/34; 19 ans de services, 4 campagnes.
Salah ben Larbi, 1re classe, classe 1934, recrutement du Maroc mle 0991; 19 ans de services, 3 campagnes.
Thami ben M'Ahmed, brigadier-chef, classe 1934, recrutement du Maroc, mle A. 163/34; 19 ans de services, 5 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Brandon (Gérard-Marie-André), sergent-chef, classe 1932, recrutement de la Guadeloupe, mle 32971769; 19 ans de services, 10 campagnes.
Demars (Léon-Marcel), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Bourg, mle 1095; 21 ans de services, 13 campagnes.
Férol (Achille-Marcel), caporal, classe 1931, recrutement de la Guadeloupe, mle 31971701; 20 ans de services, 8 campagnes.
Ferrier (Enogat-Albert-Zola), sergent-major, classe 1931, recrutement de la Guadeloupe, mle 3197126; 19 ans de services, 7 campagnes.
Nilam (Dertus-Hélénis-Ludis), sergent, classe 1932, recrutement de Cayenne, mle 84; 22 ans de services, 13 campagnes.

AUTOCHTONES

Abdoul Mama, caporal-chef, classe 1934, recrutement de Saint-Louis, mle 34734; 19 ans de services, 8 campagnes.
Aliou Sylla, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41508; 19 ans de services, 9 campagnes.
Allaourou, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41749; 19 ans de services, 12 campagnes.
Aloye, 1re classe, classe 1932, recrutement de Brazzaville, mle G. B. 407; 21 ans de services, 5 campagnes.
Alpha Koné, sergent-chef, classe 1934, recrutement de Mauritanie, mle 2342; 19 ans de services, 16 campagnes.
Alpha Sory, caporal, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 37214; 21 ans de services, 7 campagnes.
Amadou, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41792; 19 ans de services, 7 campagnes.
Amadou Bah, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41600; 19 ans de services, 7 campagnes.
Amadou Baldé, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41732; 19 ans de services, 8 campagnes.
Amadou Barry, caporal-chef, classe 1934, recrutement de Kati, mle 34120; 19 ans de services, 10 campagnes.
Amadou Diallo, sergent, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 41467; 19 ans de services, 9 campagnes.
Amadou Diouhé, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41640; 19 ans de services, 10 campagnes.
Amara Sylla, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41279; 19 ans de services, 10 campagnes.
Amara Taraoré, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41000; 19 ans de services, 9 campagnes.
Amirou Diallo, 1re classe, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 36682; 21 ans de services, 8 campagnes.
Ango Obam, sergent, classe 1932, recrutement de Brazzaville, mle GB/404; 21 ans de services, 13 campagnes.
Ansoumani Condé, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41240; 19 ans de services, 11 campagnes.
Ansoumani Kondé, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38361; 20 ans de services, 10 campagnes.
Ansoumani Sylla, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41218; 19 ans de services, 9 campagnes.

Baba Kourouma, caporal, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 20072; 25 ans de services, 11 campagnes.
Bago Béavogui, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28813; 23 ans de services, 10 campagnes.
Bago Zounanigui, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 42488; 22 ans de services, 5 campagnes.
Baha Bilivogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24118; 24 ans de services, 7 campagnes.
Bakary Condé, caporal classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 18857; 25 ans de services, 8 campagnes.
Bakary Kourouma sergent, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 20050; 25 ans de services, 7 campagnes.
Bakila Millimouno, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 42423; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bako, sergent-chef, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28651; 23 ans de services, 11 campagnes.
Bala Keita, adjudant, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23330; 24 ans de services, 8 campagnes.
Bala Onibogui, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28547; 23 ans de services, 9 campagnes.
Bala Tinguiano, sergent-chef, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 42121; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bandiougou Keita, sergent-chef, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 42132; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bangoura Moussa, sergent-chef, classe 1932, recrutement du Sénégal, mle 26594; 23 ans de services, 12 campagnes.
Bare Karivogui, sergent, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24151; 24 ans de services, 12 campagnes.
Baré Kolvogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 27125; 24 ans de services, 11 campagnes.
Barry Oumar, sergent-chef, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38208; 20 ans de services, 11 campagnes.
Bedaza, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28656; 23 ans de services, 7 campagnes.
Bele, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28619; 23 ans de services, 8 campagnes.
Belema, 2e classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24374; 24 ans de services, 12 campagnes.
Besseouro Kanté, sergent, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 41971; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bienteye, caporal, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 19332; 25 ans de services, 9 campagnes.
Bocary Camara, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 41235; 19 ans de services, 11 campagnes.
Bodio Gomé, sergent, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 22792; 24 ans de services, 10 campagnes.
Bokary Cissé, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 31303; 21 ans de services, 12 campagnes.
Bolokoi, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24229; 24 ans de services, 10 campagnes.
Bombo Léno, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24012; 19 ans de services, 8 campagnes.
Boro, 2e classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24263; 24 ans de services, 13 campagnes.
Boto, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42256; 19 ans de services, 4 campagnes.
Boubakar, caporal, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 41915; 19 ans de services, 7 campagnes.
Boubakar, Sow, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41179; 19 ans de services, 11 campagnes.
Boubou Diallo, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 41930; 19 ans de services, 10 campagnes.
Boukari, sergent, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 41756; 19 ans de services, 10 campagnes.
Boye Diallo, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41522; 19 ans de services, 9 campagnes.
Calle Soumah, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41129; 19 ans de services, 10 campagnes.
Ce, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24369; 24 ans de services, 13 campagnes.
Ce Ouomé, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28622; 23 ans de services, 7 campagnes.
Ce Poumé, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24308; 24 ans de services, 14 campagnes.
Ce Zigbain, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42247; 19 ans de services, 8 campagnes.
Cegoumabe, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28611; 23 ans de services, 9 campagnes.
Cepelle, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24321; 24 ans de services, 7 campagnes.
Cie Ouro, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24232; 24 ans de services, 7 campagnes.
Dabo Béavogui, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38991; 20 ans de services, 9 campagnes.
Daboou Béavo, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42521; 19 ans de services, 8 campagnes.
Dadou Kéita, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42063; 19 ans de services, 8 campagnes.
Dala Koya, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28591; 23 ans de services, 8 campagnes.
Damani Kamara, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 27180; 23 ans de services, 7 campagnes.
Dauka Condé, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42097; 19 ans de services, 8 campagnes.
Danko Koroma, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42020; 19 ans de services, 8 campagnes.
Dantily Kamara, sergent-chef, classe 1931, recrutement de la Guinée Française, mle 41320; 19 ans de services, 10 campagnes.
Daou, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41817; 19 ans de services, 8 campagnes.
Daouda Souaré, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28565; 23 ans de services, 8 campagnes.
Dena Léno, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42372; 19 ans de services, 8 campagnes.
Dian Benté, caporal-chef, caisse 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41775; 19 ans de services, 10 campagnes.
Dian Diallo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41929; 19 ans de services, 11 campagnes.
Dian Malal, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42882; 19 ans de services, 12 campagnes.
Diarra Camara, caporal-chef, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 45210; 19 ans de services, 7 campagnes.
Diarra Cissé, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23779; 24 ans de services, 7 campagnes.
Diomba Condé, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28240; 23 ans de services, 13 campagnes.
Dioulde Camara, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41968; 19 ans de services, 10 campagnes.
Doubani Keita, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28414; 23 ans de services, 8 campagnes.
Enego Guilavogui, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42492; 19 ans de services, 8 campagnes.
Fabory Koné, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28746; 23 ans de services, 10 campagnes.
Facouman Traoré, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28362; 23 ans de services, 10 campagnes.
Fadguimba Camara, sergent, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 19039; 25 ans de services, 12 campagnes.
Fafaran Traoré, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 25639; 24 ans de services, 5 campagnes.
Fakassa Kourouma, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23943; 24 ans de services, 11 campagnes.
Falaye Soumaoro, caporal, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 19111; 25 ans de services, 11 campagnes.
Faie Millimouno, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29023; 23 ans de services, 10 campagnes.
Faman Mansaré, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41351; 19 ans de services, 10 campagnes.
Famoudou Kaba, sergent, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 18865; 25 ans de services, 11 campagnes.
Famourou Kourouma, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42919; 19 ans de services, 11 campagnes.
Fara Bongoro, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28957; 23 ans de services, 8 campagnes.
Fara Keita, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41352; 19 ans de services, 10 campagnes.
Fara Kolvogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24086; 24 ans de services, 9 campagnes.
Fara Tolno, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29048; 23 ans de services, 11 campagnes.
Faramoma Makassouba, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42164; 19 ans de services, 10 campagnes.
Fassely Kourouma, sergent, classe 1935, recrutement de la Guinée française, mle 45406; 18 ans de services, 10 campagnes.
Faya Kamano, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28051; 23 ans de services, 10 campagnes.
Faya Kamara, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42433; 19 ans de services, 8 campagnes.
Faya Koundouno, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42411; 19 ans de services, 7 campagnes.
Faya Kourouma, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 31906; 22 ans de services, 11 campagnes.
Faya Léno, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42418; 19 ans de services, 9 campagnes.
Faya Léno, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42376; 19 ans de services, 12 campagnes.
Faya Manimo, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29037; 23 ans de services, 13 campagnes.
Faya Millimouno, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42413; 19 ans de services, 10 campagnes.
Faya Millimouno, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42457; 19 ans de services, 9 campagnes.
Faya Tenguiano, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42374; 19 ans de services, 10 campagnes.
Fere Sougaré, sergent, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 40971; 19 ans de services, 7 campagnes.

Ferebori Koné, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40949; 19 ans de services, 10 campagnes.
Fode Keita, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41075; 19 ans de services, 10 campagnes.
Fode Kondé, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42017; 19 ans de services, 11 campagnes.
Foromo, caporal-chef, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 33897; 22 ans de services, 10 campagnes.
Foromo, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 21251; 24 ans de services, 7 campagnes.
Foromo (Joseph), caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 21380; 24 ans de services, 12 campagnes.
Foromo Ouro, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42401; 19 ans de services, 8 campagnes.
G'balan Lino, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42342; 19 ans de services, 9 campagnes
Gboba Sako, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42508; 19 ans de services, 8 campagnes.
Globi, caporal, classe 1934, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 58690; 22 ans de services, 10 campagnes.
Guimara, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41086; 19 ans de services, 7 campagnes.
Gouale Pé, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42351; 19 ans de services, 10 campagnes.
Gouaman Camara, sergent, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32153; 22 ans de services, 9 campagnes.
Guimba Keita, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28265; 23 ans de services, 10 campagnes.
Harouna Diallo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41761; 19 ans de services, 8 campagnes.
Hassana Diallo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42867; 19 ans de services, 10 campagnes.
Ibrahima Sory, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41647; 19 ans de services, 11 campagnes.
Ibrahima Téli, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42646; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ila Diallo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42852; 19 ans de services, 8 campagnes.
Irafi Mara, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23941; 24 ans de services, 11 campagnes.
Issaga Doumbouya, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41947; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kaba Kourouma, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41376; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kali Sadio, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41969; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kaman Zoumanigui, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 28930; 20 ans de services, 8 campagnes.
Kamara Kessiri, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42915; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kamara Mancon, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41998; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kamissa, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41801; 19 ans de services, 7 campagnes.
Karamo Diallo, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28333; 23 ans de services, 7 campagnes.
Karifa Tolno, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42388; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kassila Coroma, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42101; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kekoura Gonépo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42503; 19 ans de services, 9 campagnes.
Kelemou, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24206; 24 ans de services, 12 campagnes.
Kenoue Guilavogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24195; 24 ans de services, 4 campagnes.
Kessa Tolno, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29000; 23 ans de services, 8 campagnes.
Kesseri Camara, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40961; 19 ans de services, 11 campagnes.
Kille Diallo, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41418; 19 ans de services, 11 campagnes.
Kindi, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41746; 19 ans de services, 8 campagnes.
Koikoi Béavogui, caporal, classe 1935, recrutement de la Guinée française, mle 45958; 18 ans de services, 9 campagnes.
Koikoi Guilavogui, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28790; 23 ans de services, 9 campagnes.
Koivo Massayan, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42909; 19 ans de services, 7 campagnes.
Kokoli Pé, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24343; 24 ans de services, 7 campagnes.
Koli Béavogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 27112; 24 ans de services, 12 campagnes.
Koli Ouamno, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29025; 23 ans de services, 10 campagnes.
Koly Boro, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24259; 24 ans de services, 9 campagnes
Konde Camara, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41123; 19 ans de services, 8 campagnes.
Korka Dian, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41827; 20 ans de services, 9 campagnes.
Kouloko Kourouma, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41345; 19 ans de services, 9 campagnes.
Koumbafing Mara, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41325; 19 ans de services, 10 campagnes.
Labila Togba, sergent-chef, classe 1929, recrutement de la Guinée Française, mle 24253; 24 ans de services, 12 campagnes.
Labila, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 21262; 24 ans de services, 9 campagnes.
Lahaye Koroma, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42987; 19 ans de services, 10 campagnes.
Laiba Missaré, caporal, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 18927; 25 ans de services, 6 campagnes.
Lamina, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41571; 19 ans de services, 10 campagnes.
Lanssana Carama, caporal-chef, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23551; 24 ans de services, 9 campagnes.
Lassana Baldé, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41711; 19 ans de services, 11 campagnes.
Laye Condé, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41344; 19 ans de services, 8 campagnes.
Makan Taraoré, 1re classe, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 37313; 21 ans de services, 11 campagnes.
Malal Diallo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41638; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mamadou, 1re classe, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 37201; 21 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Aliou, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41557; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Allou, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41914; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mamadou (Allou-Diallo), adjudant, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 31811; 23 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Alpha, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42842; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mamadou Cellou, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 22752; 24 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Diallo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41422; 19 ans de services, 11 campagnes.
Mamadou Gassimou, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42874; 19 ans de services, 11 campagnes.
Mamadou Kaly, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41651; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mamadou Koroma, sergent, classe 1935, recrutement de la Guinée française, mle 41335; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mamadou Oularé, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41330; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mamadou Samba, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41724; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Yéro Diallo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41729; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mamady Keita, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42131; 19 ans de services, 14 campagnes.
Mamady Kondé, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 31860; 22 ans de services, 8 campagnes.
Mamourou Koné, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40916; 19 ans de services, 10 campagnes .
Manga Sidé, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41887; 19 ans de services, 10 campagnes .
Manimou Boro, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28589; 23 ans de services, 6 campagnes.
Mansali, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41754; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mao Ce, caporal-chef, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 39010; 20 ans de services, 14 campagnes.
Maoro Ouanibigui, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29087; 23 ans de services, 9 campagnes.
Maoro Yombono, 1re classe, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 20137; 25 ans de services, 10 campagnes.
Mazougou Zomanigui, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28872; 23 ans de services, 12 campagnes.
Mazougou Zoumanigui, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24196; 24 ans de services, 11 campagnes.
Missa Konaté, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 27211; 23 ans de services, 6 campagnes.
Moko Camara, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41254; 19 ans de services, 7 campagnes.
Momo Camara, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 40898; 19 ans de services, 7 campagnes.
Moriba, 1re classe, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 19220; 25 ans de services, 6 campagnes.
Moriba, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42354; 19 ans de services, 8 campagnes.
Moriba Sklibé, adjudant, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40953; 8 campagnes, 19 ans de services.

Moriba Yéranko, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41012; 19 ans de services, 12 campagnes.
Morlaye Soumah, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41227; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mory Traoré, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40976; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mossoboi, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24273; 24 ans de services, 13 campagnes.
Moustarou, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41819; 19 ans de services, 11 campagnes.
Mouderi Daramé, sergent, classe 1928, recrutement de la Mauritanie, mle 1676; 24 ans de services, 13 campagnes.
Mougna Kamara, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 4234; 22 ans de services, 10 campagnes.
Moumini Diallo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41769; 19 ans de services, 10 campagnes.
Moussa, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41753; 19 ans de services, 10 campagnes.
Moussa, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41806; 19 ans de services, 8 campagnes.
Moussa Diallo, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41776; 19 ans de services, 7 campagnes.
Moussa Diallo, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41779; 19 ans de services, 8 campagnes.
Moussa Diallo II, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41734; 19 ans de services, 9 campagnes.
Moussa Oury, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41738; 19 ans de services, 13 campagnes.
Moussa Yatara, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42837; 19 ans de services, 9 campagnes.
N'Dong (Thomas), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Brazzaville, mle G. B./165; 23 ans de services, 6 campagnes.
N'Fali Kamara, sergent, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 37318; 21 ans de services, 9 campagnes.
N'Goudi Sandouno, 2e classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42380; 19 ans de services, 12 campagnes.
Niama Soumaoro, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28733; 23 ans de services, 11 campagnes.
Niaman Koné, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40927; 19 ans de services, 13 campagnes.
Niankoi, sergent-chef, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24214; 24 ans de services, 10 campagnes.
Niankoi, 1re classe, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 28577; 23 ans de services, 13 campagnes.
Niankoi, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42349; 19 ans de services, 6 campagnes.
Niereke, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28482; 23 ans de services, 7 campagnes.
Nioma Boulomon, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28686; 23 ans de services, 8 campagnes.
Nioumia Kamano, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42386; 19 ans de services, 5 campagnes.
Nioumia Kamano, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42424; 19 ans de services, 8 campagnes.
Nioumia Kouniono, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42418; 19 ans de services, 7 campagnes.
Nioumia Léno, 1re classe, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 36105; 21 ans de services, 7 campagnes.
Nouman Camara, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42094; 19 ans de services, 9 campagnes.
Noume Sidibé, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41388; 19 ans de services, 10 campagnes.
Noumou Barry, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41523; 19 ans de services, 10 campagnes.
Noumouke Sidibé, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28740; 23 ans de services, 10 campagnes.
Oua Zebou, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28555; 23 ans de services, 10 campagnes.
Ouaty, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41988; 19 ans de services, 12 campagnes.
Oueke, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28550; 23 ans de services, 8 campagnes.
Oumar Téli, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42857; 19 ans de services, 6 campagnes.
Oumarou Baïlo, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41643; 19 ans de services, 7 campagnes.
Oumarou Katabi, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41690; 19 ans de services, 9 campagnes.
Oumarou Keita, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41727; 19 ans de services, 9 campagnes.
Oumarou Makalou, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41371; 19 ans de services, 10 campagnes.
Ouo Koli Ouo, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24285; 24 ans de services, 11 campagnes.
Ouo-Ouo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42350; 19 ans de services, 6 campagnes.
Oury Bela, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41613; 19 ans de services, 8 campagnes.
Oury Condé, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41373; 19 ans de services, 12 campagnes.
Ousmani, sergent-chef, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 22743; 24 ans de services, 6 campagnes.
Oya, 1re classe, classe 1932, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 65687; 21 ans de services, 7 campagnes.
Ousmani, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41772; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ousmani, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41933; 19 ans de services, 8 campagnes.
Oussou Touré, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41318; 19 ans de services, 9 campagnes.
Pabiemy Camara, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41980; 19 ans de services, 9 campagnes.
Pakara Tolno, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29053; 23 ans de services, 12 campagnes.
Pakile, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24345; 24 ans de services, 10 campagnes.
Pakile, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24361; 24 ans de services, 8 campagnes.
Pale, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41540; 19 ans de services, 10 campagnes.
Pale Manga, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41856; 19 ans de services, 9 campagnes.
Pé Toné, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24322; 24 ans de services, 11 campagnes.
Pé Zibeny, 2e classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24377; 24 ans de services, 12 campagnes.
Pepe, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24367; 24 ans de services, 11 campagnes.
Pepe (Jean), sergent, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24212; 24 ans de services, 11 campagnes.
Pepe Koivogui, 2e classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle G. R. X. 24197; 24 ans de services, 8 campagnes.
Pepe Taraoré, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23784; 24 ans de services, 11 campagnes.
Pogba, sergent, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24219; 24 ans de services, 14 campagnes.
Pogba Gorovo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42524; 19 ans de services, 8 campagnes.
Pogba Koïvo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42507; 19 ans de services, 9 campagnes.
Pokoulo, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 34005; 22 ans de services, 8 campagnes.
Saa Bongono, sergent-chef, classe 1924, recrutement de la Guinée française, mle 42438; 19 ans de services, 9 campagnes.
Saa Kamano, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29065; 23 ans de services, 11 campagnes.
Saa Kamano, sergent, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 36092; 21 ans de services, 12 campagnes.
Saa Kamano, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42447; 19 ans de services, 6 campagnes.
Saa Kamano, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42454; 18 ans de services, 7 campagnes.
Saa Kondiano, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42425; 19 ans de services, 8 campagnes.
Saa Kaniono, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42391; 19 ans de services, 9 campagnes.
Saa Massandouno, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29045; 23 ans de services, 9 campagnes.
Saa Millimono, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42436; 19 ans de services, 6 campagnes.
Saa Millimouno, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42441; 19 ans de services, 10 campagnes.
Saa Ouendeno, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42446; 18 ans de services, 5 campagnes.
Saa Sayandouno, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29028; 23 ans de services, 11 campagnes.
Saa Tamassadouno, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24020; 24 ans de services, 7 campagnes.
Saa Tolno, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42460; 19 ans de services, 7 campagnes.
Saa Tolno, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29032; 23 ans de services, 12 campagnes.
Saa Tolno II, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32649; 22 ans de services, 7 campagnes.
Saa Tolno, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42459; 19 ans de services, 9 campagnes.
Saa Tolno, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42456; 19 ans de services, 10 campagnes.
Saa Yaradouno, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28897; 23 ans de services, 9 campagnes.
Sadiouma Diallo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41796; 19 ans de services, 7 campagnes.

Salifou Kourouma, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42187; 19 ans de services, 10 campagnes.

Saliou Garki, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41811; 19 ans de services, 10 campagnes.

Saliou Longouma, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41789; 19 ans de services, 8 campagnes.

Saliou Sanama, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41783; 19 ans de services, 5 campagnes.

Saliou Tiévéré, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41803; 19 ans de services, 10 campagnes.

Salou Samoura, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41323; 19 ans de services, 10 campagnes.

Samale Camara, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41952; 19 ans de services, 12 campagnes.

Samba Bailo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42652; 19 ans de services, 10 campagnes.

Samba Diouma, sergent, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 39140; 20 ans de services, 9 campagnes.

Samba Diouma, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41542; 19 ans de services, 7 campagnes.

Samba Simili, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41898; 19 ans de services, 8 campagnes.

Samba Ténin, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41697; 19 ans de services, 9 campagnes.

Sambari, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41781; 19 ans de services, 12 campagnes.

Sambo Sambaya, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41880; 19 ans de services, 8 campagnes.

Sanfa Camara, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41182; 19 ans de services, 9 campagnes.

Saïdou Baldé, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42879; 19 ans de services, 9 campagnes.

Saïkou Sow, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41730; 19 ans de services, 10 campagnes.

Saki Camara, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28713; 23 ans de services, 12 campagnes.

Sara Diallo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41876; 19 ans de services, 8 campagnes.

Sara Diallo, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41937; 19 ans de services, 10 campagnes.

Satala Diallo, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41736; 19 ans de services, 9 campagnes.

Satenin, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41901; 19 ans de services, 10 campagnes.

Sayon Kamara, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41358; 19 ans de services, 11 campagnes.

Sayon Toino, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42385; 19 ans de services, 8 campagnes.

Se Guélégnon, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 24307; 24 ans de services, 8 campagnes.

Sekou Souma, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41221; 19 ans de services, 8 campagnes.

Selia Mansaré, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41324; 19 ans de services, 8 campagnes.

Seny, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41773; 19 ans de services, 6 campagnes.

Sidiki Keita, sergent, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38807; 20 ans de services, 9 campagnes.

Sidiki Kourouma, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41006; 19 ans de services, 11 campagnes.

Soriba Camara, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41067; 19 ans de services, 9 campagnes.

Soriba Kamara, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41069; 19 ans de services, 9 campagnes.

Sory Camara, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 22195; 24 ans de services, 8 campagnes.

Sory Diallo, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41404; 19 ans de services, 11 campagnes.

Sory Diallo, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41700; 19 ans de services, 10 campagnes.

Souleymana Bailo, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41698; 19 ans de services, 11 campagnes.

Souleymane Koné, adjudant, classe 1934, recrutement du Sénégal, mle 2355; 19 ans de services, 10 campagnes.

Souma Koné, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28725; 23 ans de services, 10 campagnes.

Sylla M'Bemba, sergent, classe 1926, recrutement de la Guinée française, mle 21968; 25 ans de services, 8 campagnes.

Taddi, 1re classe, classe 1930, recrutement de Brazzaville, mle GB/212; 22 ans de services, 7 campagnes.

Tala, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41906; 19 ans de services, 9 campagnes.

Tamba Fandouno, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42387; 19 ans de services, 9 campagnes.

Tamba Kamano, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42434; 19 ans de services, 8 campagnes.

Tamba Koundiano, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42415; 19 ans de services, 8 campagnes.

Tamba Koundouno, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29052; 23 ans de services, 10 campagnes.

Tamba Léno, sergent, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 29041; 23 ans de services, 11 campagnes.

Tamba Léno, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42391; 19 ans de services, 10 campagnes.

Tamba Solano, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42420; 19 ans de services, 10 campagnes.

Tamba Tonkiono, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23916; 25 ans de services, 9 campagnes.

Taou, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42329; 19 ans de services, 10 campagnes.

Teli, 2e classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41860; 19 ans de services, 5 campagnes.

Temba Neyo, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42412; 19 ans de services, 7 campagnes.

Tiekoura, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24391; 24 ans de services, 10 campagnes.

Tiekoura Camara, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28810; 23 ans de services, 8 campagnes.

Tiekoura Dopaogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24163; 24 ans de services, 5 campagnes.

Tiekoura Konaté, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41027; 19 ans de services, 8 campagnes.

Tiekoura Koroma, sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42431; 19 ans de services, 10 campagnes.

Tiemoko Bamba, adjudant, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 40957; 19 ans de services, 10 campagnes.

Tiemoko Kourouma, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28726; 23 ans de services, 11 campagnes.

Togba, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24222; 24 ans de services, 13 campagnes.

Togba, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 24288; 24 ans de services, 9 campagnes.

Touguia Touré, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41333; 19 ans de services, 11 campagnes.

Touopere, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28510; 23 ans de services, 12 campagnes.

Vaba Sovogui, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28849; 23 ans de services, 12 campagnes.

Valai, 1re classe, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 19284; 25 ans de services, 12 campagnes.

Vassougou Téaoro, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28803; 23 ans de services, 14 campagnes.

Veve Guilavogui, sergent, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24097; 24 ans de services, 11 campagnes.

Wamgba Doumbouya, caporal, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28317; 23 ans de services, 6 campagnes.

Wenda Kamano, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42402; 19 ans de services, 7 campagnes.

Yaba Ouro, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 28475; 23 ans de services, 10 campagnes.

Yakoba Koroma, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42377; 19 ans de services, 10 campagnes.

Yara Sidibé, sergent, classe 1935, recrutement de la Guinée française, mle 45241; 18 ans de services, 9 campagnes.

Yaya Bangoura, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41169; 19 ans de services, 11 campagnes.

Yeli Ouo, adjudant-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42353; 19 ans de services, 9 campagnes.

Yere Samoura, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41327; 19 ans de services, 12 campagnes.

Yero Boye, caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41166; 19 ans de services, 7 campagnes.

Yero Boye, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41923; 19 ans de services, 9 campagnes.

Yero Foula, caporal, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41689; 19 ans de services, 9 campagnes

Yero Samba, sergent, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41910; 19 ans de services, 11 campagnes.

Yogbo Ougnan, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24371; 24 ans de services, 10 campagnes.

Zaouro, caporal, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24203; 24 ans de services, 13 campagnes.

Zaouro, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24225; 24 ans de services, 9 campagnes.

Zeze Onivogui, sergent-chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 28769; 23 ans de services, 13 campagnes.

Zogo Nian, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24311; 24 ans de services, 9 campagnes.

Artillerie.

AUTOCHTONES

Abdoulaye Bari, maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38335; 20 ans de services, 10 campagnes.
Alareni, maréchal des logis, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 22736; 24 ans de services, 9 campagnes.
Alfa Mamadou, adjudant, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 18209; 25 ans de services, 11 campagnes.
Almamy Camara, maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 27226; 23 ans de services, 15 campagnes.
Amara Kamara, maréchal des logis, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 32939; 22 ans de services, 12 campagnes.
Ansoumana Camara, 2e canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42579; 19 ans de services, 8 campagnes.
Assana, maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41554; 19 ans de services; 13 campagnes.
Bory Diallo, 1er canonnier, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 18201; 25 ans de services, 12 campagnes.
Boulingnon Sambon, brigadier, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 22143; 24 ans de services, 11 campagnes.
Dian Malal, brigadier, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 18279; 25 ans de services, 13 campagnes.
Diouma, maréchal des logis-chef, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 21940; 24 ans de services, 10 campagnes.
Fabory Kourouma, 2e canonnier, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23640; 24 ans de services, 8 campagnes.
Fakourou Kamar, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 41028; 19 ans de services, 12 campagnes.
Fara Kalia, 1er canonnier, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32968; 22 ans de services, 12 campagnes.
Fara Kamano, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42738; 19 ans de services, 8 campagnes.
Faromo Tougué, brigadier, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 27406; 23 ans de services, 11 campagnes.
Fassouma Taraoré, brigadier, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32975; 22 ans de services, 12 campagnes.
Fode Bangoura, 1er canonnier, classe 1930, recrutement de la Guinée française, mle 27256; 23 ans de services, 11 campagnes.
Joseph Sylla, maréchal des logis-chef, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 36271; 21 ans de services, 13 campagnes.
Kanifa Mano, 1er canonnier, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32966; 22 ans de services, 13 campagnes.
Kanou Traoré, maréchal des logis, classe 1931, recrutement de la Haute-Volta, mle 75049; 21 ans de services, 8 campagnes.
Karaba Tiénou, maréchal des logis, classe 1932, recrutement de la Haute-Volta, mle 74943; 21 ans de services, 12 campagnes.
Kekoura, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42809; 19 ans de services, 11 campagnes.
Kéoulé Camara, brigadier-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42540; 19 ans de services, 9 campagnes.
Lamine Mara, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42106; 19 ans de services, 12 campagnes.
Laye Keïta, maréchal des logis-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42639; 19 ans de services, 9 campagnes.
Louis Camara, brigadier, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32302; 22 ans de services, 13 campagnes.
Mamadi Kamara, 1er canonnier, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 35674; 21 ans de services, 11 campagnes.
Mamadou Bangoura, maréchal des logis-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42568; 19 ans de services, 5 campagnes.
Mamadou Bari, maréchal des logis-chef, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 35956; 21 ans de services, 11 campagnes.
Mamadou Saliou, adjudant, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 36694; 21 ans de services, 10 campagnes.
Mamadou Tourou Modou, maréchal des logis, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38285; 20 ans de services, 11 campagnes.
Mandian Kamara, brigadier, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38582; 20 ans de services, 10 campagnes.
Mafo, 1er canonnier, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 24379; 24 ans de services, 11 campagnes.
Moriba Goropogui, 2e canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42828; 19 ans de services, 11 campagnes.
Mouctarou, 1er canonnier, classe 1932, recrutement de la Guinée française, mle 36725; 21 ans de services, 11 campagnes.
Mouctarou Koneté, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42691; 19 ans de services, 11 campagnes.
Oumarou, brigadier, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 23012; 24 ans de services, 11 campagnes.
Saa Kamara, maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42782; 19 ans de services, 12 campagnes
Saa Kantamadouno, 2e canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42544; 19 ans de services, 10 campagnes.
Saa Ouendé, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Haute-Volta, mle 42784; 19 ans de services, 13 campagnes.
Saliou, maréchal des logis, classe 1928, recrutement de la Guinée française, mle 18385; 25 ans de services, 14 campagnes.
Sandin Camara, maréchal des logis, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 38553; 20 ans de services, 11 campagnes.
Sekou Sylla, brigadier-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42534; 19 ans de services, 10 campagnes.
Sekou Touré, maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42559; 19 ans de services, 9 campagnes.
Somba Camara, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42536; 19 ans de services, 11 campagnes.
Sory Kourouma, maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42737; 19 ans de services, 9 campagnes.
Tamba Toly, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42768; 19 ans de services, 13 campagnes.
Terna Sano, brigadier-chef, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32980; 22 ans de services, 13 campagnes.
Tiekoura Konaté, maréchal des logis, classe 1929, recrutement de la Guinée française, mle 22632; 24 ans de services, 12 campagnes.
Togba Vézéré Gorovogui, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42832; 19 ans de services, 10 campagnes.
Tsitsohohy, 1er canonnier, classe 1929, recrutement de Madagascar, mle 13625; 24 ans de services, 11 campagnes.
Yagba Oro, 1er canonnier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42810; 19 ans de services, 12 campagnes.
Yagba Ouro, brigadier, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42794; 19 ans de services, 13 campagnes.
Yoro Tala, brigadier-chef, classe 1934, recrutement de la Guinée française, mle 42533; 19 ans de services, 8 campagnes.

Dégagés de toutes obligations militaires.

Infanterie.

Koudia Zergoun ben Boureguâa, 1re classe, classe 1932/C, recrutement de Constantine, mle 559 L. M.; 15 ans de services, 13 campagnes.
Nouizi Ahmed ben Saïd, 2e classe, classe 1911 G., recrutement de Constantine, mle 218 L. M.; 19 ans de services, 13 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

NORD-AFRICAIN

Mohamed ben Ali ben Lahoussine, 2e classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle 3274; 19 ans de services, 4 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

AUTOCHTONES

Abdoulaye Diarra, adjudant, classe 1935, recrutement de Saint-Louis, mle 2420; 15 ans de services, 15 campagnes.
Beya II, 1re classe, classe 1918, recrutement de Brazzaville, mle M. C. 4196; 25 ans de services, 4 campagnes.
Damali, caporal, classe 1918, recrutement de Brazzaville, mle M. C. 4278; 25 ans de services, 4 campagnes.
Hassane Niandou, caporal, classe 1927, recrutement de la Haute-Volta, mle 40125; 25 ans de services, 8 campagnes.
Kombo, caporal, classe 1916, recrutement de Brazzaville, mle M. C. 1910; 25 ans de services, 15 campagnes.
Massamba, 1re classe, classe 1918, recrutement de Brazzaville, mle M. C. 4267; 25 ans de services, 5 campagnes.
Mounguengue, sergent, classe 1921, recrutement de Libreville, mle G. B. 4666; 25 ans de services, 3 campagnes.
Sabou Motibo, 1re classe, classe 1927, recrutement de la Haute-Volta, mle 40122; 25 ans de services, 8 campagnes.
Tahaka (Pierre), 1re classe, classe 1917, recrutement de Madagascar, mle 21466; 26 ans de services, 8 campagnes.
Yacouba Moussa, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Ouagadougou, mle 40160; 25 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie.

Morand (Paul-Saint-Jean-Victor), brigadier-chef, classe 1923, recrutement de la Guadeloupe, mle 502; 16 ans de services, 8 campagnes.

Décret du 25 mars 1955 modifiant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 25 mars 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Est annulée comme faisant double emploi, la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 21 juillet 1954 (*Journal officiel* du 3 août 1954), en ce qui concerne: Baechle (Rudolf), sergent (sous-officiers étrangers et troupes aéroportées, infanterie métropolitaine),

Est annulée comme faisant double emploi, la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 19 janvier 1955 (*Journal officiel* du 26 janvier 1955), en ce qui concerne: Bigot (Albert), maréchal des logis chef (T. C.), régiment de Corée, 2e bataillon, 8e compagnie.

Est annulée comme faisant double emploi, la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 3 février 1955 (*Journal officiel* du 10 février 1955), en ce qui concerne: Reuiched Mohamed ben Ahmed, mle n° 364/41, adjudant (T. M.).

Décret du 2 avril 1955 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 2 avril 1955, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux sous-officiers dont les noms suivent:

Henneguet (Gérard-Victor), adjudant, du 1er groupe aérien d'observation d'artillerie.

Cuinet (Marcel), sergent-chef, du groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Ces concessions de médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

La citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée au sergent-chef Cuinet, par ordre général n° 38 en date du 11 juin 1954, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient, est annulée.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 octobre 1946:

Page 1563, 1re colonne, au lieu de: « Clement (Henri), mle 97625, sergent-chef au 4e bataillon du régiment de marche du Tchad », lire: « Laudamiel (Tullio), *alias* Clement (Henri), mle 97625, au 1er bataillon du régiment de marche du Tchad ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953:

Page 10986, 1re colonne, au lieu de: « Pelhiaud (Jacques), sergent-chef (T. M.), mle 25307, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon », lire: « Peltriaux (Jacques), *alias* Pelhiaud (Jacques) (T. M.), mle 25307, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mai 1954:

Page 4809, 1re colonne, au lieu de: « Hohmann (Marcel), sergent (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon, mle 87095 », lire: « Hohmann (Oskar), sergent (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon, mle 87095 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 août 1954:

Page 7512, 2e colonne, en ce qui concerne Ragowiez (Marius), sergent, ajouter: « (Pour prendre rang du 30 juin 1953.) » (la suite sans changement).

Page 7444, 4e colonne, au lieu de: « Ostremba (Gunther), soldat de 1re classe », lire: « Otremba (Gunther), soldat de 1re classe ».

Page 7447, 2e colonne, en ce qui concerne Pibouleau (Paul-Laurent), sergent-chef, ajouter: « (Pour prendre rang du 5 mai 1954.) » (la suite sans changement).

Même page, 3e colonne, en ce qui concerne Samychetti Mounou, sergent, ajouter: « (Pour prendre rang du 14 avril 1954.) » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 novembre 1954:

Page 10806, 1re colonne, au lieu de: « Kreuzer (Karl), 2e classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 95392 », lire: « Kreuzer (Karl), 2e classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 95393 »; au lieu de: « Fracapani (Précision), 2e classe (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon, mle 60859 », lire: « Fraccapani (Prézioso), 2e classe (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon, mle 60859 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 décembre 1954:

Page 11629, 1re colonne, au lieu de: « Holleerth (Johann), 1re classe (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 6911/50, recrutement de Marseille », lire: « Hollwerth (Johann), 1re classe (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 6911/50, recrutement de Marseille ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1955:

Page 289, 2e colonne, au lieu de: « Mohamed ben Sachimi ben Mohamed, sergent (T. M.), 3/5e régiment de tirailleurs marocains, 9e compagnie, mle A. 4603/43 », lire: « Mohamed ben Sahimi ben Mohamed, sergent (T. M.), 3/5e régiment de tirailleurs marocains, 9e compagnie, mle A. 4603/43 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1955:

Page 943, 1re colonne, au lieu de: « Cevrero (Orlando), sergent (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 87527 », lire: « Cevrero (Orlando), sergent (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 87527 ».

Page 944, 1re et 2e colonne, au lieu de: « Kolodziejckyk (Wladilaw), sergent (T. M.), 1/5e régiment de tirailleurs marocains, mle 21089/1946 », lire: « Kolodziejczyk (Wladilaw), sergent (T. M.), 1/5e régiment de tirailleurs marocains, mle 21089/46 »; au lieu de: « Lahcen ou Mohand, 2e classe (T. M.), 8e tabor marocain, 12e goum marocain, mle 81/G/1953 », lire: « Lahcen ou Mohand, 2e classe (T. M.), 8e tabor marocain, 13e goum marocain, mle 81/G/53 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955:

Page 1599, 1re et 2e colonne, en ce qui concerne Radet (Marcel), maréchal des logis chef, 2e groupe, ajouter: « (Pour prendre rang du 21 avril 1954) » (la suite sans changement); au lieu de: « Locchi (Robert), mle 11491, maréchal des logis chef (T. M.), 2e groupe », lire: « Locchi (Robert), mle 11491, maréchal des logis chef (T. C.), 2e groupe »; au lieu de: « Ansidei (Ferdinand), sergent (T. M.), groupement mixte d'intervention », lire: « Ansidei (Ferdinand), sergent (T. C.), groupement mixte d'intervention ».

Page 1600, 1re et 2e colonne, au lieu de: « Colonna-Renucci (Francesco), mle 908, maréchal des logis (T. M.) », lire: « Colonna-Renucci (Francesco), mle 908, maréchal des logis chef (T. M.) »; au lieu de: « Kablin (Roger-Paul), mle 249, 1re classe (T. C.) », lire: « Kaelin (Roger-Paul), mle 249, 1re classe (T. C.) »; au lieu de: « Lubat (Jean), mle 35040, caporal (T. M.) », lire: « Lubat (Jean), mle 35040, sergent (T. M.) »; au lieu de: « Vachter (Roger), mle 27508, 1re classe (T. C.) », lire: « Wachter (Roger), mle 27508, 1re classe (T. C.); au lieu de: « Rol (Aiso), sergent (T. M.), 1re compagnie étrangère parachutiste de mortiers lourds, mle 89959 », lire: « Rol (Aldo), sergent (T. M.), 1re compagnie étrangère parachutiste de mortiers lourds, mle 89959 »; au lieu de: « Kvassay (Zolten), mle 69256, sergent (T. M.) », lire: « Kvassay (Zoltan), mle 69256, sergent (T. M.) »; au lieu de: « Sluytermann (Adolf), mle 85591, caporal (T. M.) », lire: « Sluytermann von Langeweyde (Adolf), mle 85591, caporal (T. M.) », au lieu de: « Spiess (Manfield), mle 91789, 2e classe (T. M.) », lire: « Spies (Manfred), mle 91789, 2e classe (T. M.) »; au lieu de: « Winckler (Wolfgang), mle 93303, 1re classe (T. M.) », lire: « Winkler (Wolfgang), mle 93303, 1re classe (T. M.) »; au lieu de: « Sock (Herbert), mle 70680, sergent-chef (T. M.) », lire: « Sock (Herbert), mle 70688, sergent-chef (T. M.) »; au lieu de: « Wolf (Karl), mle 53390, sergent (T. M.), », lire: « Wolff (Karl), mle 53390, sergent (T. M.) »; au lieu de: « Bauert (Heinrich), mle 59708, sergent (T. M.) », lire: « Bauer (Heinrich), mle 59708, sergent (T. M.) ».

Page 1601, 1re et 2e colonne, au lieu de: « Lunouick (Willy), sergent (T. M.) », lire: « Lunquick (Willy), sergent (T. M.) »; au lieu de: « Costa (Antoine), mle 72195, sergent-chef (T. M.), lire: « Cerlini (Antoine), *alias* Costa (Antoine), mle 73195, sergent (T. M.) »; au lieu de: « Lenoardi (Sylveno), 1re classe (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 90838 », lire: « Leonardi (Sylvano), 1re classe (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 90838 »; au lieu de: « Rossini (Marcello), 2e classe (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 69852 », lire: « Rossini (Marcello), 2e classe (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 69825 ».

Page 1602, 1re et 2e colonne, au lieu de: « Brunke (Heinz), 1re classe (T. M.), 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 97101 », lire: « Brunke (Heinz), 2e classe (T. M.), 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 97101 »; au lieu de: « Genter (Michel), 2e classe (T. O.), 22e bataillon de tirailleurs algériens, 3e compagnie, mle 2522 »; lire: « Genter (Michel), 2e classe (T. C.), 22e bataillon de tirailleurs algériens, 3e compagnie, mle 2522 »; en ce qui concerne Altemeyer (René), sergent (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 4921, recrutement de Marseille, au lieu de: « Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 9 du 5 février 1953 », lire: « Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 59 du 22 décembre 1953 »; au lieu de: « Bada-Arbi, 2e classe (T. M.), bataillon de Corée, mle 5350 », lire: « Baba-Arbi, 2e classe (T. M.), bataillon de Corée, mle 5350 »; au lieu de: « Ballas

Daoud, 2e classe (T. M.), 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 12866, recrutement d'Alger », lire: « Balas Daoud, 2e classe (T. M.), 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 12866, recrutement d'Alger ».

Page 1603, 1re colonne, au lieu de: « Mebrex Abdelkader, 1re classe (T. M.), 27e bataillon de tirailleurs algériens, 4e compagnie, mle L. M. 644/47 », lire: « Mebrek Abdelkader, 1re classe (T. M.), 27e bataillon de tirailleurs algériens, 4e compagnie, mle L. M. 644/47 »; au lieu de: « Ouakid Ahmed, 2e classe (T. M.), groupe de transport 513, mle 41492, recrutement de Constantine », lire: « Ouakid Ahmed, 2e classe (T. M.), groupe de transport 515, mle 41492, recrutement de Constantine ».

Décret du 2 avril 1955 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 avril 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées:

Est annulée en ce qui concerne M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de Gaulle (P.), le décret du 10 octobre 1946 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au grade de chevalier, pour prendre rang du 10 octobre 1946:

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de Gaulle (P.).

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme. Elle annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée par ordre général n° 11 du 13 janvier 1945 du général commandant la 2e division blindée.

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 2 avril 1955, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume:

Au grade de chevalier.

Le Coq (Jean), lieutenant, du groupe de chasse 1/22 « Saintonge ».

Cette nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, mais annule la citation à l'ordre de l'armée aérienne accordée à l'intéressée par décision n° 70 du 23 septembre 1954 pour récompenser 372 missions de guerre n° 2 en 431 heures 5 de vol.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1945:

Page 6 349, 2e colonne, au lieu de: « Domquerelles (Pierre), capitaine, N° régiment d'artillerie d'Afrique », lire: « Huré (Pierre), *alias* Domquerelles (Pierre), capitaine, 63e régiment d'artillerie d'Afrique ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juin 1946:

Page 6 1357, 2e colonne, au lieu de « Ternand (Gérard), lieutenant-colonel », lire: « Ternant (Gérard), lieutenant-colonel ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1946:

Page 6 1411, 1re colonne, en ce qui concerne Curie (Frédéric-Louis), *pseudo* Chanal, chef de bataillon, au lieu de: « La présente nomination annule la citation à l'ordre de l'armée attribuée à l'intéressé par décision n° 1067 du 20 août 1945 », lire: « Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1061 du 20 août 1945 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1946:

Page 6 1449, 3e colonne, en ce qui concerne Dumonet (Henri), capitaine, forces du Laos, ajouter *in fine:* « Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 101 du 16 mars 1946 en ce qui le concerne ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 septembre 1947:

Page 9252, en ce qui concerne Cleret (François), médecin capitaine, 6e régiment d'infanterie coloniale, ajouter *in fine:* « Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 50 du 10 février 1947 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juin 1949:

Page 6210, 3e colonne, en ce qui concerne Camus (Henri-Romain-Marie-Joseph), capitaine, ajouter: « (Pour prendre rang du 7 juillet 1945.) » (La suite sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mai 1954:

Page 4535, 2e colonne, en ce qui concerne Cosnier (Jacques-André-Pierre), médecin lieutenant (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie », ajouter *in fine:* « Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juillet 1954:

Page 7156, 2e colonne, au lieu de: « Vandenbergue (Jean-André-Corneille), lieutenant de réserve (T. M.), 4e régiment de dragons », lire: « Vandenberghe (Jean-André-Corneille), lieutenant de réserve (T. M.), 4e régiment de dragons ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1954:

Page 10051, 1re colonne, au lieu de: « Lematre (Bernard-Jules-Roger), capitaine (T. M.), 3e division de marche du Tonkin », lire: « Lemaitre (Bernard-Jules-Roger), capitaine (T. M.), 3e division de marche du Tonkin ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1954:

Page 12261, 2e colonne, au lieu de: « Flevet (Jean-Marie-Paul), capitaine (T. M.), groupement mobile n° 100 », lire: « Fievet (Jean-Marie-Paul), capitaine (T. M.), groupement mobile n° 100 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1955:

Page 838, 1re colonne, en ce qui concerne Blanc (Théodore-Amédée), lieutenant (T. M.), 1er tabor marocain, au lieu de: « Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 36 du 10 avril 1952 », lire: « Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 15 du 10 avril 1952 ».

Décret du 2 avril 1955 portant promotions d'officiers de réserve.

Par décret en date du 2 avril 1955, sont nommés au grade de médecin, pharmacien ou dentiste sous-lieutenant de réserve, les médecins, pharmaciens, dentistes aspirants et auxiliaires de réserve dont les noms suivent:

TROUPES COLONIALES. — RÉSERVES

Service de santé.

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Catégorie A.

M. le médecin aspirant Montlouis-Eugenie (Barthélémy), 1re région militaire.

Les médecins auxiliaires:

MM. Brejoux (Roger), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Brunet (Louis-Claude-Edmond), Indochine.
Chamard (Roger-Francis), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Cugnet (Léon-Georges), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Depoux (Raymond-Henri), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Dhermain (Paul-Marcel), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Dubarry (Jean-Hippolyte), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Lannes (Jean-Stanislas), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
L'Anthoen (Raymond), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Lehmann (Roger-Jean-Joseph), Madagascar.

Catégorie B.

Les médecins auxiliaires:

MM. Begon (Georges-Louis), Pacifique.
Cleostrate (Privat), Antilles-Guyane.
Sauphanor (Jules), Antilles-Guyane.
Vialenc (Armand), Antilles-Guyane.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les pharmaciens auxiliaires:

Catégorie B.

MM. Cavailles (Louis-Jean-Marie), Madagascar.
Hortala (Albert), Antilles-Guyane.
Tardif (Jean-Gabriel-Louis), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Vialatel (Paul-Gilbert), Afrique équatoriale française. — Cameroun.

Au grade de dentiste sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Catégorie B.

M. le dentiste aspirant Blanchet (Marie-Joseph-Jean), 3e région militaire.

Les dentistes auxiliaires:

MM. Alexandre (Georges), Antilles-Guyane.
Bichara (Georges), Antilles-Guyane.
Casalta (Michel-Antoine), Madagascar.
Cazauran (Gaston-Gabriel), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Dromard (Gilbert-Gustave), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Kirgus (Jean-Pierre), Madagascar.
Richetta (Jean-Yves), Madagascar.
Sylvestre (Pierre), Antilles-Guyane.

Par application des dispositions de la loi du 15 mars 1927, la date de prise de rang des médecins sous-lieutenants de réserve figurant au présent décret au titre de la série « A » est reportée sans rappel de solde au 1er avril 1950.

Sont promus au grade de médecin lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er avril 1954, les médecins sous-lieutenants de réserve figurant au présent décret au titre de la série « A ».

Décret du 2 avril 1955 portant promotions et nominations au titre des réserves.

Par décret en date du 2 avril 1955:

Sont promus dans les cadres des officiers de réserve, par application des dispositions du titre II de la loi n° 46607 du 5 avril 1946, à compter de la date à laquelle ils ont été dégagés des cadres, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadrons Courtier (Louis-Octave), subdivision militaire de Paris.

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron Masson-Bachasson de Montalivet (Jacques-Georges-Marie), subdivision militaire de Paris.

Génie.

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Pierre (Louis-Marie), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Sont nommés, dans les cadres des officiers de réserve à compter de la date à laquelle ils ont été dégagés des cadres, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Claer (Paul-André), subdivision militaire de Besançon.
M. Blanc (Victor-Théodore-François), subdivision militaire de Paris.
M. Etienne de Bousquet (Louis-Raymond-Gustave), subdivision militaire de Marseille.
M. Giraudeau (Jean-Pierre-Roger), subdivision militaire de Bordeaux.
M. de Rocquigny du Fayel (René-Jacques-Marie), subdivision militaire de Paris.

Avec le grade de capitaine.

M. Delassus (Albert-Charles), subdivision militaire d'Arras.
M. Farmer (Roger-Germain), subdivision militaire de Versailles.
M. Faure (Pierre-Guy), subdivision militaire de Sousse (Tunisie).
M. Gougaud (Georges-Désiré), subdivision militaire de Vannes.
M. Guerrini (Guy-Claude), subdivision militaire de Paris.
M. Jay (Emile-Etienne), subdivision militaire de Rennes.
M. Mauras (Auguste-Léopold-Camille), subdivision militaire de Marseille.
M. Paknadel (Marcel), subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.
M. Simon (Marcel), subdivision militaire de Rennes.
M. Wietrich (Eugène), subdivision militaire de Paris.

Avec le grade de lieutenant.

M. Saillot (Quentin-Jean-Marie), subdivision militaire de Nancy.

Artillerie.

Avec le grade de chef d'escadron.

M. Franco (François-Joseph-Louis-Hospice), subdivision militaire de Lyon.
M. Gavini (Jean-Augustin-Maurice), subdivision militaire de Metz.

Avec le grade de capitaine.

M. Clavier (Didier-Lucien-Marie), subdivision militaire de Rennes.
M. Jolicœur (Robert-Emile), subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.
M. Lestorte-Darre (Charles-René), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
M. Maurier (Paul-Jean-François-Marie), subdivision militaire de Nevers.
M. Morel (André-Marie-Jules-Joseph), subdivision militaire de Versailles.
M. Scali (Dominique), subdivision militaire de Grenoble.
M. Vanspeybrouck (Cyrille-François), subdivision militaire de Metz.

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de chefs d'escadrons.

M. Richard (Joseph-Sébastien), subdivision militaire de Vannes.

Avec le grade de capitaine.

M. Chardon (Robert), subdivision militaire d'Alger.
M. Guiderdoni (Pierre-Etienne), commandement de l'arme blindée et de la cavalerie au Maroc.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Avec le grade de lieutenant.

M. Rousseau (Roger-René), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Avec le grade de capitaine.

M. Busquet (Raoul-Philippe), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
M. Surleau (Robert-Georges), 8e région militaire à Lyon.

Transmissions.

Avec le grade de capitaine.

M. Cohen (Raymond-Joseph), subdivision militaire de Versailles.
M. Cadel (Raymond-Jules-Eugène), subdivision militaire de Lille.
M. Kremesch (Romain-Fernand), subdivision militaire de Nice.

Matériel.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de capitaine.

M. Opagiste (Pierre-René-Marie), direction du service du matériel de la 3e région militaire, à Rennes.

CADRES DES ADJOINTS TECHNIQUES

Avec le grade de lieutenant.

M. Legrand (Henri-Joseph), direction du service du matériel de la 2e région militaire, à Lille.
M. Louvet (Raymond-Elie), direction du service du matériel de la 2e région militaire, à Lille.
M. Schuller (Prosper-Jean-Marie-Alphonse), direction du service du matériel de la 7e région militaire à Dijon.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Avec le grade de capitaine.

M. Rayer (Théophile), direction de l'intendance de la 4e région militaire à Bordeaux.
M. Lemoine (René-Jean-Auguste), direction de l'intendance de la 6e région militaire à Metz.

Avec le grade de lieutenant.

M. Laurent (Joseph-Georges), direction de l'intendance de la 3e région militaire à Rennes.

Service de santé.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Avec le grade de capitaine.

M. Regner (Maurice-Pierre-Antoine), direction du service de santé de la 9e région militaire à Marseille.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de capitaine.

M. Damez-Fontaine (François-Régis-Camille), subdivision militaire de Paris.
M. Josse (Valère-Emile-Pierre), division d'Alger.

Service de santé.

MÉDECINS

Avec le grade de médecin commandant.

M. Le Goff (François-Louis), direction du service de santé de la 9e région militaire à Marseille.

Décret du 2 avril 1955 portant promotion dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 2 avril 1955, sont promus au grade de lieutenant aux dates mentionnées ci-après:

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Les sous-lieutenants:

Infanterie.

2e RÉGION MILITAIRE

(En situation d'activité.)

M. Boucher (Claude-Pierre-Mary), 1er avril 1953.

5e RÉGION MILITAIRE

(En situation d'activité.)

M. Racaud (Yves-Abel-Jean), 16 février 1955.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Barbe (Raymond), 18 septembre 1954.
Chauvin (René-Maurice), 6 septembre 1954.
Chiny (Henri-Philippe-Jean-Baptiste), 18 septembre 1954.
Didillon (Jean-Marie-Henri-Edouard), 18 septembre 1954.
Dupuy (Yves-Pierre), 18 septembre 1954.
MM. George (René-Charles-Pierre), 18 septembre 1954.
Grisvard (Roger-Léon), 18 septembre 1954.
Litzelmann (Paul-Antoine), 18 septembre 1954.
Renson (Roland-Ernest-Léopold), 18 septembre 1954.
Welker (Charles-Auguste-Antoine), 1 septembre 1954.

Subdivision de Nancy.

M. Provensal (Pierre-Louis-Alexandre), 1er octobre 1954.

10e RÉGION MILITAIRE

(En situation d'activité.)

M. Sagnette (Bernard-Elie), 9 décembre 1954.

Division de Constantine.

M. Durand (Michel-Marie-Pierre), 30 août 1954.

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Bizerte.

MM. Le Bouar (Robert-Lucien-Ernest), 10 octobre 1954.
Quennet (Gérard-Louis-Eugène), 1er novembre 1954.

Arme blindée et cavalerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

MM. de Labriffe (Antoine-Pierre-Armand-Jean), 1er octobre 1954.
Delers (Hubert), 15 septembre 1954.
Delestre (René-Ernest-Léon), 1er octobre 1954.
Delfosse (Claude-Henri), 10 septembre 1954.
Gerin (Bernard-Marie-Marc), 27 septembre 1954.
Yver (Maurice-Pierre-Félix), 15 décembre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major région.

M. Antoine (Michel-Anik), 1er octobre 1954.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

(En situation d'activité.)

M. Pfister (Louis-Léon), 16 octobre 1954.

Artillerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

M. Ficholle (Jean-Pierre-Albert-Jefferson), 16 décembre 1954.

Subdivision de Paris.

MM. Denantes (Jacques-Yves-Marie-Joseph), 1er octobre 1953. (Est annulé, en ce qui concerne ce dernier officier, le décret du 14 décembre 1954, *Journal officiel* du 17 décembre 1954 portant promotion au grade de lieutenant, rang du 1er octobre 1954.)
Blondy (Pierre-Georges), 1er octobre 1954.
Breton (Albert-Henri), 28 septembre 1954.
Mabeix (Henri-René), 1er octobre 1954.
Martin (Georges-Albert), 15 décembre 1954.
Marly (Bernard-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Messir (Claude-Léon-Henry), 15 décembre 1954.
Poulain (Jean-Jacques-Robert), 1er octobre 1954.
Quesson (Guy-Jean-Joseph-Henri), 15 décembre 1954.

Subdivision de Versailles.

MM. Achard (Jean-Marie-Gustave), 1er octobre 1954.
d'Agostino (Jean-Jacques), 1er octobre 1954.
Aubrun (André-Alfred-Robert), 11 novembre 1954.
Aze (Alain-Marie-Charles), 1er octobre 1954.
Baget (Jean-Gaston-Fernand), 19 septembre 1954.
Ballet (Paul-Alphonse-Edouard-Joseph), 1er octobre 1954.
Bancu (André-Jules-Joseph), 1er octobre 1954.
Barat (Albert-Clément), 1er octobre 1954.
Barbier (André), 1er octobre 1954.
Baron (Jean-André-François), 1er octobre 1954.
Batellier (Roger-Lucien), 21 septembre 1954.
Battaglini (Jean-Louis), 21 septembre 1954.

MM. Baudoin (André-Louis), 30 novembre 1954.
Beaurain (Michel-Emile-Marcel-Zéphir), 1er octobre 1954.
Bec (Christian-Fernand), 1er novembre 1954.
Berbesson (Henri-Joseph-Georges), 1er octobre 1954.
Bernard (Jacques-Georges-Charles-Marie), 1er octobre 1954.
Bertet (Pierre-Marcel), 1er octobre 1954.
Berthier (Joseph-Gabriel), 10 septembre 1954.
Bestard (Paul-Marcel-Gabriel), 1er octobre 1954.
Beuriot (Jacques-Daniel), 1er octobre 1954.
Bezez (Michel-André-François), 1er octobre 1954.
Binet (Pierre-René), 1er octobre 1954.
Boh (Georges-Albert-André), 19 septembre 1954.
Bonnet (Georges-Louis), 25 octobre 1954.
Bor (Edouard-Louis), 1er octobre 1954.
Boulanger (Louis-Gabriel-Georges-Marcel), 1er octobre 1954.
Bourdol (Georges-Edouard), 1er octobre 1954.
Boutet (André-Octave-Florent), 1er octobre 1954.
Bouvot (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Brams (Lucien-Jean-Henri-Robert), 1er octobre 1954.
Brel (Fernand-Paul), 1er octobre 1954.
Bricout (Jean-Jacques-Raymond), 1er octobre 1954.
Brochard (Gilles-Robert-Yves), 27 novembre 1954.
Brongniart (Paul-Charles), 1er octobre 1954.
Brosse (Claude-Julien), 1er octobre 1954.
Brossier (Jacques-Roger), 1er octobre 1954.
Bruyant (André), 1er octobre 1954.
Bussy (Maurice-Eugène), 1er octobre 1954.
Cabane (Antoine-Henri), 1er octobre 1954.
Calloc'h (Michel-Corentin), 1er octobre 1954.
Camman (Hubert-Raymond-Joseph), 1er octobre 1954.
Capiaux (Jean-Marie), 6 septembre 1954.
Carle (Jean-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Cassedanne (Jean-Emile-Ulysse), 1er octbre 1954.
Catalan (Lazare-Robert), 25 octobre 1954.
Caze (Marcel-Colbert-Léon), 1er octobre 1954.
Chambre (Jacques-Marie-Adolphe), 1er octobre 1954.
Charbonnier (Roger-Paul), 1er octobre 1954.
Charbonnieras (Louis-Jean-Noël), 1er octobre 1954.
Chatelard (Louis-Raymond-Joseph), 1er octobre 1954.
Chemelat (Pierre-Louis-Jules), 1er octobre 1954.
Chevassu (Pierre-Marcel-Jules), 1er octobre 1954.
Chossat (Henri-Marius), 1er octobre 1954.
Clausse (Raymond-Paul), 1er octobre 1954.
Clement (Jacques-Marcel), 1er octobre 1954.
Cochet (Raoul-Constant), 1er octobre 1954.
Coffre (Philippe-Yves-René), 1er octobre 1954.
Collery (René-André), 15 décembre 1954.
Connesson (Lucien-Paul), 1er octobre 1954.
Coutin (Jean-François), 1er octobre 1954.
Cuenin (René-Jean-Thiébaut), 1er octobre 1954.
Dalens (Maurice-Louis), 1er octobre 1954.
Darblay (Marie-Aymé-Roger-Stanislas), 1er octobre 1954.
Daub (Maurice), 1er octobre 1954.
Davaille (Michel-Henri-Jean), 21 août 1954.
Debiol (Henri-Marcel), 1er octobre 1954.
de Larosière (Bertrand-Achille-Edouard), 15 décembre 1954.
Delaunay (Pierre-Félix-Henri), 1er octobre 1954.
Delechat (Maurice-Jean-François), 1er octobre 1954.
Delmas (Philippe-Lucien-Adolphe), 24 septembre 1954.
Delouf (Jean-Gérard-Michel), 1er octobre 1954.
Delzant (Pierre-Albert-Emile), 1er octobre 1954.
Demange (René-Paul), 1er octobre 1954.
Dematons (Pierre-Virgile), 1er octobre 1954.
Dentant (Henri-Ernest-Edmond), 1er octobre 1954.
Devinat (Philippe-Camille-René), 23 octobre 1954.
Diamant-Berger (Jacques-Marcel), 1er octobre 1954.
Doligez (André-Marcel-Marie), 1er octobre 1954.
Dredemy (Robert-Edmond-Pierre), 1er octobre 1954.
Drouard (Marcel-Clément-François), 1er octobre 1954.
Duclos (Bernard-Paul-Marie), 23 septembre 1954.
Dudouit (Pierre-Marius-Edmond), 1er novembre 1954.
Durocher (Jacques-Maurice-Charles), 1er octobre 1954.
Dussy (Julien-Albert), 1er octobre 1954.
Duval (Bernard-Charles-Pierre), 1er octobre 1954.
Duvinage (Robert-Raymond-André), 1er octobre 1954.
Etienne (Claude-Louis-Pierre), 15 décembre 1954.
Falc'hun (Claude-Marie), 1er octobre 1954.
Faye (François-Louis-René), 1er octobre 1954.
Fenelon (Michel-Maurice-Charles), 27 novembre 1954.
Ferrand (Lucien-Arsène), 1er octobre 1954.
Ferrand (Louis-Bernard-Jean-Marie-Paul), 11 septembre 1954.
Ferrez (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Filluzeau (Guy-Louis-Emile), 1er octobre 1954.
Fleury (René-Henri-Charles), 1er octobre 1954.
Franck (Henri-Auguste), 1er octobre 1954.
Frechet (Emile-François-Bernard), 1er octobre 1954.
Freville (Jean-Jacques-Charles-Marcel), 1er octobre 1954.
MM. Gallet (Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Garnier (Benoît-Marius-Louis), né le 28 novembre 1913, 1er octobre 1954.
Garnier (Fernand-Jean-Marc), né le 31 mai 1917, 1er octobre 1954.
Gautier (Pierre-André-Léon), 13 septembre 1954.
Gay (Henri-Eugène-Maximilien), 1er octobre 1954.
Gerard-Hirne (Jean-Georges), 1er octobre 1954.
Gilardi (Roger-Henri), 1er octobre 1954.
Gilbert (Henri-Marius), 1er octobre 1954.
Gouiric (Maurice-Emile), 1er octobre 1954.
Gouriou (Jacques-Jean), 23 septembre 1954.
Goutel (François-Barthélemy-Auguste), 1er octobre 1954.
Grivel (Robert-André), 1er octobre 1954.
Grossemy (Roger-Florimond-Joseph), 1er octobre 1954.
Guerard (Pierre-Louis-André), 15 décembre 1954.
Guerin (Paul-Jean-Roger), 1er octobre 1954.
Guerinon (Jean-Philippe-Charles), 1er octobre 1954.
Guerpillon (Jacques-Charles-Frédéric), 1er octobre 1954.
Guhur (Alfred-Jean), 1er octobre 1954.
Guilbaud (Pierre-Marc), 1er octobre 1954.
Guillaud (Maxime-Octave-Henry), 1er octobre 1954.
Guillery (Louis-Georges-Olivier), 1er octobre 1954.
Guioton (Pierre-René), 1er octobre 1954.
Haag (Bernard-Joseph), 15 décembre 1954.
Hary (Robert-Adam-Jean), 1er octobre 1954.
Heim (Eugène-Georges-Roger), 1er octobre 1954.
Henin (Georges), 1er octobre 1954.
Hervier (Gérard-Jules), 1er octobre 1954.
Hibon (Alain-Luc-Paul-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Hodbert (Yves-Marie-Francis), 1er octobre 1954.
Jaegle (André), 1er octobre 1954.
Jaffe (Armand-Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Jarry (Félix), 1er octobre 1954.
Jentgen (Pierre-Antoine-Louis), 25 octobre 1954.
Jolly (Pierre-Léon), 1er octobre 1954.
Jouan (Roger-André-François), 1er octobre 1954.
Karcher (Jean-Raymond), 13 septembre 1954.
Katz (Zoltan), 1er octobre 1954.
Lacroix (Pierre), 1er octobre 1954.
Lambert (Pierre-Alfred-Florentin-Joseph), 1er octobre 1954.
Languille (Jacques-Roger), 1er octobre 1954.
Languillet (Bernard-Jacques-Raymond), 27 novembre 1954.
Laporte (François-Augustin-Marie), né le 29 mai 1917, 1er octobre 1954.
Laporte (Jacques-Louis-Jean), né le 29 août 1927, 1er octobre 1954.
Larue (Roger-Antoine), 1er octobre 1954.
Larvy-Delarivière (Jacques-Maurice), 1er octobre 1954.
Leclerc (Jean-Eugène), 1er octobre 1954.
Ledran (Jacques-Lucien-Frédéric), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Jean-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Lejeune (Georges-Pierre-Edouard), 1er octobre 1954.
Lermission (Samuel), 1er octobre 1954.
Ligney (Joseph-Georges), 1er octobre 1954.
Lion (Robert-Julien), 1er octobre 1954.
Longerinas (Raymond-Antonin-Paul), 1er octobre 1954.
Loup (Edme-Auguste-Edouard), 1er octobre 1954.
Loupp (Charles), 1er octobre 1954.
Lyonnais (Raymond-Lucien-Jean), 1er octobre 1954.
Mace de Gastines (François-Marie-Jean-Michel), 1er octobre 1954.
Macquart (Ernest-Eugène), 10 septembre 1954.
Mairet (Jean-Francis-Yves), 1er octobre 1954.
Malherbe (Marcel-Paul), 1er octobre 1954.
Marc (Jean-Florentin-Zéphir), 24 novembre 1954.
Marchesi (Roger-Gotardo), 29 août 1954.
Martinon (Pierre-Jean-François), 1er octobre 1954.
Mersier (Georges-Paul-Maurice-Jean), 1er octobre 1954.
Mise (Gérard-André), 1er octobre 1954.
Mole (Raymond), 19 septembre 1954.
Mollin (Antoine-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Monnet (Jean-Louis-André), né le 9 août 1918, 1er octobre 1954.
Monnet (Jean-Marie-François), né le 16 juin 1919, 1er octobre 1954.
Morangier (Jacques-Georges), 1er octobre 1954.
Morel (Michel-Georges), 1er octobre 1954.
Mousset (Noël-Jean-Antoine), 1er octobre 1954.
Navarre (Francis-André), 13 septembre 1954.
Nicloux (Jean-Louis-Etienne-Emile), 21 septembre 1954.
Opoix (Jean-Pierre), 15 décembre 1954.
de Paolis (Roger-Jacques), 1er octobre 1954.
du Pasquier (Alain-Maurice), 1er octobre 1954.
Pelletrat de Borde (Bernard-Hubert-Charles-Marie), 1er octobre 1954.
Perraud (Louis-Maurice), 1er octobre 1954.
Perroche (Charles-Jacques-Georges), 1er octobre 1954.
Petitbon (Bernard-Antoine), 1er octobre 1954.
Petitjean (André-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.

MM. Peyrieux (Pierre-Gabriel-Amédée), 1er octobre 1954.
Peyriguere (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Pihouée (Roland-Jean), 1er octobre 1954.
Piaskowski (Léon-David), 15 décembre 1954.
Piet (Gérard-François), 20 septembre 1954.
Poulin (Georges-André), 1er octobre 1954.
Proeschel (Robert-Louis), 1er octobre 1954.
Rapp (Jules), 1er octobre 1954.
Raynard (Julien-Henri), 1er octobre 1954.
Recht (Georges-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Renard (Guy-Louis-Constant), né le 31 mai 1911, 1er octobre 1954.
Renard (Marcel-Louis-Edmond), né le 19 janvier 1917, 1er octobre 1954.
Rivoal (Georges), 1er octobre 1954.
Robidaire (Paul-Germain-Roger), 1er octobre 1954.
Rolland (Maurice-Albert), 1er octobre 1954.
Rollin (Georges-Antoine), 1er octobre 1954.
Saintrapt (André-Marius), 1er octobre 1954.
Samson (Edouard-Bernard), 1er octobre 1954.
Saulus (Robert-Alexandre), 1er octobre 1954.
Schotsmans (Hubert-Fernand-Marcel), 1er octobre 1954.
Serre (Joseph-Jean-Ludovic), 1er octobre 1954.
Seur (Pierre-Georges-René), 1er octobre 1954.
Siméon (Claude-Adonis-Roger), 1er octobre 1954.
Soyez (Serge-Louis-Armand), 11 septembre 1954.
Suchaud (Emile-Alphonse-Jean), 1er octobre 1954.
Taillandier (René-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Tassin (Jacques-Georges-Marie), 1er octobre 1954.
Thelamon (Pierre-Martial-Henri), 1er octobre 1954.
Tissier (Jacques-Marcel-Elie), 1er octobre 1954.
Tofani (René-Jules), 1er octobre 1954.
Tournillon (Marie-Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Toussaint (Roger), 1er octobre 1954.
Tridon (Gaston-Maurice), 1er novembre 1954.
Urbain (Jean-Jules), 1er octobre 1954.
Vaillant (André-Gaston), 1er octobre 1954.
Valuet (Jean-Joseph-Adrien), 1er octobre 1954.
Varlet (Jacques-Michel-Charles), 1er octobre 1954.
Vedrenne (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Veissière (Jacques-Henri-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Verroeulst (Michel-Jules-Joseph), 1er octobre 1954.
Vidal (Yves-Eugène-Alexandre), 1er octobre 1954.
Vie (Jean-Louis-Marie-Simon), 15 décembre 1954.
Vosganiantz, dit Aroutunian (Jean-Jacques), 1er octobre 1954.
Weisang (Joseph-Edouard), 1er octobre 1954.
Zanotta (Manuel-Israël), 15 décembre 1954.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

MM. Aitouyahia (Mohand), 19 septembre 1954.
Bertrand (Jacques), 1er novembre 1954.
de Bonnières (Florent - François - Albert - Gérard - Marie), 23 août 1954.
Boullenger (Jean-Louis), 25 septembre 1954.
Bourdon (Pierre-André), 25 septembre 1954.
Cautain (Maurice-Louis-Marie-François), 1er octobre 1954.
Chazal (Paul-Roger-Ferdinand), 11 septembre 1954.
de Colnet (Jean-Marie-Michel), 7 septembre 1954.
Copin (Pierre-Jean-Fernand-Agnan-Lucien), 1er octobre 1954.
Courtois (Robert-Lucien), 10 septembre 1954.
David (René-Louis), 1er octobre 1954.
Defosse (Raymond-Auguste-Constant), 15 octobre 1954.
Derycke (Claude), 15 septembre 1954.
Dissard (Pierre-Henri), 5 septembre 1954.
Dobel (Pierre-Guy-Jacques), 11 septembre 1954.
Dubois (Alfred-Jacques), 1er octobre 1954.
Duflot (Antoine-Robert), 15 décembre 1954.
Dumoutet (Paul-Raymond), 1er octobre 1954.
Dupressoir (Hubert-Alfred-Maurice), 1er octobre 1954.
Fleury (Maxime-Louis-Justin), 1er octobre 1954.
Fourdrinier (Jean-Charles-Alcide-Paul), 23 novembre 1954.
Gaillard (René-Bernard), 1er octobre 1954.
Gagey (François-Marie-Joseph-Victor), 1er octobre 1954.
Gay (Gérard-Laurent), 1er octobre 1954.
Lajeunesse (Pierre-Raymond), 1er octobre 1954.
Le Chatelier (Bertrand-Henri), 1er octobre 1954.
Le Coze (Louis-Hippolyte-Joseph), 11 septembre 1954.
Macrez (Pierre-Emile), 15 septembre 1954.
Martin (Michel-Narcisse-Alibé), 1er octobre 1954.
Martinez-Arnould (Marcel-Antoine), 1er octobre 1954.
Moquet (Pierre-Eugène-Antoine), 1er octobre 1954.
Morisson (Henri-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Mousse (Raymond-Albert), 25 septembre 1954.
Muzard (Henri), 1er octobre 1954.
Narcy (Paul-Victor), 1er octobre 1954.
Naty (Henri-Gilbert), 1er octobre 1954.
Normand (Raymond-Jean), 15 septembre 1954.
MM. Oberle (Pierre-Roger), 1er octobre 1954.
Poissant (Jean-Honorat-Gabriel), 1er octobre 1954.
Papieul (Michel-Maurice-Julien), 29 août 1954.
Poulain (André-Noël-Raoul-Paul), 13 septembre 1954.
Roger (Maurice-Lucien), 1er octobre 1954.
Sinet (Jacques-Eugène-Henri), 1er octobre 1954.
Souplet (Michel-Edmond-Alfred), 9 décembre 1954.
Souquet (Georges-André-Maurice), 1er octobre 1954.
Soyez (Jean-Georges-Edmond), 15 décembre 1954.
Thierry (Jean-Valéry-Maurice), 25 septembre 1954.
Thierry (Jean-Valéry-Maurice), 23 septembre 1954.
Thouzeau (Georges-André), 15 septembre 1954.
Turlot (Yves-Bertin), 1er octobre 1954.
Vaillant (Maurice-Emile-Edmond), 1er octobre 1954.
Valade (René-Martial), 1er octobre 1954.
Wilmart (Pierre-Gilbert-Roger), 30 septembre 1954.

Subdivision d'Arras.

MM. Artus (Michel-Marie-Damiens), 1er octobre 1954.
Aussedat (François-Eugène-Antoine-Marie), 11 septembre 1954.
Barbier (Jean-Edouard-Gaston), 15 décembre 1954.
Barcat (Jean-Jacques-Marie), 1er octobre 1954.
Bellanger (Serge-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Bellegueulle (Nestor-Crescent-François), 1er octobre 1954.
Billiaux (Roland-Edouard), 15 décembre 1954.
Bodart (Georges-Emile-Julien), 1er octobre 1954.
Blancheteau (René-Jean), 1er octobre 1954.
Broux (Paul-René), 1er octobre 1954.
Bultez (Michel-Henri-Clovis), 15 décembre 1954.
Cabanel (Isidore-Marius-Ferdinand), 11 septembre 1954.
Claret (Marie-Jean-Georges-François), 1er octobre 1954.
Collet (Jean), 1er octobre 1954.
Coppin (Jean-Joseph-Auguste), 1er octobre 1954.
Crombet (Henri-Roger), 1er octobre 1954.
Debeaumont (Arsène-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Debuire (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Degardin (Jules-Albert-Désiré), 18 septembre 1954.
Delisse (Régis-Léon-René), 1er octobre 1954.
Delplanque (Jean-Auguste-François), 1er octobre 1954.
de Mendonca (Jacques-Frédéric-Adolphe), 1er octobre 1954.
Deruy (Claude-Paul-Marcel-Jean), 21 septembre 1954.
Druelle (François-César-Georges), 1er octobre 1954.
Dubreuil (Jacques-Pierre), 1er octobre 1954.
Duchochois (Michel-Louis-Robert), 1er octobre 1954.
Dufrenne (Jules-Paul-Géry), 1er octobre 1954.
Duhamel (Paul-Cyr), 1er octobre 1954.
Dupont (Gaston-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Duriez (Léon-Augustin-Joseph), 11 septembre 1954.
Fâche (Henri-Eugène-Benjamin-Marcel), 15 décembre 1954.
Giard (Pascal-Henry-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Gombert (Gaston), 1er octobre 1954.
Gottrant (Louis-Elie-Ferdinand-Joseph), 1er octobre 1954.
Goubier (Maurice-Roger), 1er octobre 1954.
Hardouin (Marcel-Victor-Horel), 21 septembre 1954.
Hurtrel (Pierre-Fernand-Louis), 1er octobre 1954.
Jarlot (Georges-Paul-Julien), 1er octobre 1954.
Laderrière (Jules) 1er octobre 1954.
Lamy (Jacques-Maurice), 1er octobre 1954.
Leclercq (Armand-Albert-Gaston), né le 2 avril 1917, 1er octobre 1954.
Leclercq (René-Auguste-Narcisse), né le 14 août 1928, 1er octobre 1954.
Leger (André-Jules-Paul), 1er octobre 1954.
Levy (Marcel-Jacques-Pierre), 1er octobre 1954.
Lorgnier (Roger-Marcel-François), 21 septembre 1954.
Madeuf (Henri-Charles-Albert), 1er octobre 1954.
Maillet (Marcel), 1er octobre 1954.
Marache (Claude-René-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Marchand (Raoul-Floris-Emile), 1er octobre 1954.
Marquet (Jean-Gaston), 1er octobre 1954.
Miclet (Michel-André-Jean), 1er octobre 1954.
Minart (Gaëtan-Bertin-Henri), 1er octobre 1954.
Moons (Jacques-Emile-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Parola (Jean), 9 septembre 1954.
Pequignot (Marceau-Gustave-Marcel), 1er octobre 1954.
Pierard (Gustave-Arthur), 1er octobre 1954.
Raynaud (Jean-François-Gilbert-Xavier), 18 septembre 1954.
Senechal (André-Antoine-Augustin), 15 décembre 1954.
Senis (Paul-Edouard-Alexandre), 1er décembre 1954.
Sireta (André-Henri-Auguste), 1er octobre 1954.
Smith (André-Gustave-Robert), 11 septembre 1954.
Toursel (Georges-Emile), 1er novembre 1954.
Vaast (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Vansoens (Maurice-Ernest-Alphonse), 1er octobre 1954.
Vitte (Pierre-Martial-Henri), 21 septembre 1954.
Wacheux (Jean-Victor-Edmond), 1er octobre 1954.
Wintrebert (Valentin-Henri-Joseph), 1er octobre 1954.

Subdivision de Lille.

M. Caille (Alain-Jean-Marie), 1er janvier 1955.

Subdivision de Rouen.

MM. Dechance (Jean-Paul-Louis), 1er octobre 1954.
Desmidt (Raymond-Aristide-Adrien), 1er octobre 1954.
Lexteriaque (Raymond-René), 12 septembre 1954.
Loisel (Edouard-Pierre-Alfred), 1er janvier 1955.
Portal (Francis-Auguste), 1er octobre 1954.

3e RÉGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Feve (Robert-René), 16 septembre 1954.
Layec (François-Julien-Louis-Marie), 18 septembre 1954.
Le Mest (Charles-Nicolas), 18 septembre 1954.

Subdivision de Caen.

MM. Adam (Louis-Joseph), 27 septembre 1954.
Apery (Roger-Georges), 1er octobre 1954.
Iacante (Max-François), 10 septembre 1954.
Billiot (Pierre-Louis), 17 septembre 1954.
Carlier (Yves-Pierre-Désiré), 29 août 1954.
Chavaroche (Gérard-Félix), 1er octobre 1954.
Combaux (André-Jules-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Daubin (Emile-Camille-Elie), 10 septembre 1954.
Dupuis (Jean-Marie-Emile), 11 septembre 1954.
Galle (Jean-François), 1er octobre 1954.
Gastebois (Roger-Edmond-Pierre), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Jacques-Robert-René), 18 septembre 1954.
Legoupil (Pierre-Jean-Georges), 26 août 1954.
Pedroli (André-Charles), 27 septembre 1954.
Piffeteau (Frédéric-Louis-Marie), 7 septembre 1954.
Pruvost (Pierre), 1er octobre 1954.
Quillier (Robert-Albert-Louis), 9 septembre 1954.
Rouelle (Maurice), 25 septembre 1954.
Roy (Aristide), 19 septembre 1954.
Vedie (Roger-Edouard), 1er octobre 1954.
Vergne (Jean-Léon-Edmond), 15 septembre 1954.
D'Arcangelo (Georges-Achille-Albert), 15 décembre 1954.
Bertrand (Henri-Marcel-Pierre), 1er octobre 1954.
Daimier (Jean-Georges), 15 décembre 1954.
Corvée (Bernard-Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Fleuriot (Yves-Louis-Marie), 14 septembre 1954.
Foyer (Jacques-Jean-Théodore), 30 août 1954.
France (Fernand-Robert), 20 septembre 1954.
Gourdel (Jean-Emile-Célestin), 11 septembre 1954.
Lanoe (Roger-Joseph-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Lebiche (Raymond-Francis), 1er octobre 1954.
Marie (Léon-Camille-Anatole), 11 septembre 1954.
Thirion (Georges-Michel), 14 septembre 1954.

Subdivision du Mans.

MM. Anclair (Jean), 1er octobre 1954.
Bondis (Fernand-Henri), 15 décembre 1954.
Calas (Georges-Victor), 1er octobre 1954.
Chartier (André), 1er octobre 1954.
Chopin (Jacques-Marcel-René), 1er octobre 1954.
Cresley (Georges-Pierre-Edmond), 20 septembre 1954.
Danielou (Claude-Adrien-François), 1er octobre 1954.
Delalande (Joseph-Prudent-Théophile), 10 septembre 1954.
Dreux (Etienne-Joseph), 1er octobre 1954.
Drouglazet (Jacques), 25 septembre 1954.
Filleau (Jacques-Jean), 10 décembre 1954.
Fournier (Charles-Louis-René), 1er octobre 1954.
Guepuel (Emile-Félix-Paul-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Goumot (Robert), 20 août 1954.
Grimaud (Léon-Raymond), 1er octobre 1954.
Laillier (Camille-Pierre-René), 12 septembre 1954.
Lemaître (Christian-Noël-Joseph), 1er octobre 1954.
Maliges (Jean), 1er octobre 1954.
Ozange (Pierre-Mozart), 5 septembre 1954.
Pardigon (Edmond-Yves-Jean-Baptiste), 10 septembre 1954.
Planchon (Jean-François-Gabriel), 1er octobre 1954.
Rousselot (Henri-Marie-Paul-Jacques), 1er octobre 1954.
Tarpent (Lucien-Louis), 1er octobre 1954.
Latour (Pierre-Adrien-Maurice), 1er octobre 1954.

Subdivision de Nantes.

MM. Albarel (Pierre-Auguste-Marie), 1er octobre 1954.
Audoyer (Max-François-Henri), 13 septembre 1954.
Barbreau (Georges-Marius), 1er octobre 1954.
Barny (Pierre), 1er novembre 1954.
Blanchard (Maurice-Edmond-Marcel), 25 septembre 1954.
Bouquet (Jean-Florimond), 13 septembre 1954.
Bousseau (Michel-Louis-Auguste-Elie), 21 novembre 1954.
Brenuchon (Georges-Pierre), 1er octobre 1954.
Chantreau (Alain-Joseph-Marie-Paul), 27 novembre 1954.
Chauty (Michel-Jean-André-Christophe), 4 septembre 1954.
Chomaud (Henri-Pierre-Eugène), 1er octobre 1954.
Courtas (Jacques-Marie-Joseph-Léon), 1er octobre 1954.
Dehouck (Robert-Gaston-Théophile-Corneille), 13 septembre 1954.
Deletire (Jacques-Edmond), 7 septembre 1954.
Dujarier (Jean-Paul-Pierre-Marie), 25 septembre 1954.
Dulin (Jean-François-Victor-Georges), 13 septembre 1954.
Dupin (Louis-Paul), 26 septembre 1954.
Duverger (René-Lucien-Edmond), 1er octobre 1954.
Feuillet (Jean-Arthur), 1er octobre 1954.
Fradon (Jean-Marie), 15 décembre 1954.
Fridman (Albert), 10 septembre 1954.
Frigault (Armand-Raymond-Constant), 15 décembre 1954.
Genot (Robert-Fernand-Gabriel), 1er octobre 1954.
Girard (Pierre-Paul-Marie-Amédée), 21 septembre 1954.
Gondran-Tellier (Roger-Marius), 1er octobre 1954.
Gouraud (Gérard-Joseph-Alphonse), 13 septembre 1954.
Guerin (Jacques-Toussaint-Arthur-Maurice), 13 septembre 1954.
Guyot (Georges-Raymond-Lucien), 21 septembre 1954.
Hervé (Pierre-Emilien-Ferdinand-Placide), 1er octobre 1954.
Hunault (Paul-Louis-Joseph-Marie), 21 septembre 1954.
Jean (Marcel-Georges-Alexis), 13 septembre 1954.
Jeanneau (Pierre-Gérard-François-Marie), 7 septembre 1954.
Jorda (Alexandre), 13 septembre 1954.
Laura (Jacques-Marie-Jean-Bernard), 21 septembre 1954.
Le Quellec (Raymond-Yves-Marie), 12 septembre 1954.
Leuge-Maillet (Jean-Edouard-Pierre), 1er octobre 1954.
Magne (Pierre-Ernest), 13 septembre 1954.
Merlant (Jean-Francis-Marie), 13 septembre 1954.
Merot (François-Germain-Marie), 27 novembre 1954.
Metra (André-Joseph-Joachim), 1er octobre 1954.
Mignot (Jean-Etienne-Paul), 13 septembre 1954.
Moquais (Roland-Georges-Henri-Athanase), 5 décembre 1954.
Moreau (Bernard-Adrien-Arthur), 13 septembre 1954.
Paisant (Louis-Gaston-René), 1er octobre 1954.
Pentecouteau (Pierre-François-Marie), 27 novembre 1954.
Plat (Maurice-Léon-Louis), 13 septembre 1954.
Poincet (Georges-Louis-André), 20 septembre 1954.
Pourrias (René-Louis-Eugène), 1er octobre 1954.
Pressense (Guy-Roger-Gustave), 8 septembre 1954.
Prieur du Perray (Maurice-Marie-Gérard-Marcel), 1er octobre 1954.
du Reau de La Gaignonnière (Pierre-Marie-Louis-Christophe), 1er octobre 1954.
Saliceti (Mathieu-André), 27 octobre 1954.
Sebaux (Robert-Marie-Maurice), 11 septembre 1954.
Seclet (Lucien-Alfred-Prosper-Léon), 1er octobre 1954.
Soulie (Paul-Michel), 1er octobre 1954.
Toublanc (Louis-François-Marie), 1er octobre 1954.
Tougeron (Michel-Charles-Edmond), 21 septembre 1954.
Varin (Marc), 1er octobre 1954.

Subdivision de Rennes.

MM. Aveline (Serge-Yves-Jean), 1er octobre 1954.
Gabel (Charles-Robert-Maurice), 27 novembre 1954.
Delalande (André-Pierre-Auguste), 15 décembre 1954.
Fougeres (Gustave-Louis-Frédéric), 1er octobre 1954.
Hevin (Georges-Louis-Hyacinthe-Aimé-Marie), 1er octobre 1954.
Lamy (Edmond-Julien), 1er octobre 1954.
Le Pennec (Roland-Yves-André), 1er octobre 1954.
Leveder (Maurice-Fernand), 1er octobre 1954.
Menec (Yves-Mathurin-Marie), 15 décembre 1954.
Moisson (René-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Richard (Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Robert (Jacques-Maurice), 1er octobre 1954.
Salmon (Guy-Jacques), 1er octobre 1954.
Sourget (Roger-Julien-Marie-Joseph), 21 novembre 1954.
Trancart (Maurice-Léon-Théodore), 27 octobre 1954.

Subdivision de Vannes.

MM. Barthelemy (Roger-Jean-Ernest), 21 septembre 1954.
Chatron (Maurice-Hubert-Frédéric), 27 septembre 1954.
Dailland (Bernard-Roger), 1er octobre 1954.
Guillou (Yves-Marie-Pierre), 1er octobre 1954.
Jaffre (Ferdinand), 15 décembre 1954.

MM. Le Borgne (Eugène), 1er octobre 1954.
Lessoil (Jean-Maurice-Yvon-Ghislain), 1er octobre 1954.
Piraud (Roger-René), 1er octobre 1954.
Rannou (Henri-Laurent-Jean-Marie), 5 octobre 1954.
Roche (François-Arthur-Joseph), 18 octobre 1954.
Yven (Yves), 8 décembre 1954.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

MM. Amalvy (Aimé-Pierre-Philippe), 1er octobre 1954.
Barrot (Paul), 1er octobre 1954.
Bonnet (Jeannot-Alfred-Henri), 1er octobre 1954.
Bourdieu (Jean), 1er octobre 1954.
Bousquet (Maurice-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Brousse (Jean-Léonce-Marcel), 1er octobre 1954.
Cauhape (René-Pierre), 28 septembre 1954.
Chaillou (Jean), 1er octobre 1954.
Chaumel (Roger-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Courbin (Mathieu), 1er octobre 1954.
Dardennes (Francis-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Delord (Jean-Baptiste-Henri), 1er octobre 1954.
Diard (André-Pierre-Gabriel), 1er octobre 1954.
Dillemann (Henri-Aimé-Edouard-Gabriel), 21 septembre 1954.
Dubourg (Jean), 1er octobre 1954.
Dufour (Jean-Paul-André), 1er octobre 1954.
Farges (Elie-Claude-Jacques-Pierre), 1er novembre 1954.
Fillon (Robert-Jean), 1er octobre 1954.
Fleury (Jean-Jacques), 1er octobre 1954.
Foulou (Marcel), 1er octobre 1954.
Gianello (Paul-André), 1er octobre 1954.
Lachaud (Franc-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Ledoux (Bernard-Jacques), 1er octobre 1954.
Levraud (Pierre-André), 25 octobre 1954.
Lefèvre (André-Victor), 1er décembre 1954.
Malamaire (André-Philippe), 1er octobre 1954.
Manoncourt (Thierry-René-Marie), 1er octobre 1954.
Marsadie (André-Louis-Pierre), 1er octobre 1954.
Monnerie (Roger-Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Moreau (Paul-Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Morin (Pierre), 1er octobre 1954.
Paintandre (Roger-Eugène-Nicolas), 1er octobre 1954.
Palustran (Jack-Louis-Abel), 1er octobre 1954.
Pene (Robert-Jacques), 1er octobre 1954.
Petit (Fernand-Fulbert), 1er octobre 1954.
Picco (Henri-Ami), 1er octobre 1954.
Poublan (Georges-Marie), 1er octobre 1954.
Renaud (Jacques-Raymond), 1er octobre 1954.
Richard (Claude), 25 novembre 1954.
Rochon (Camille-Victor), 1er octobre 1954.
Rony (Louis-Marie-Bernard-Georges), 1er octobre 1954.
Salaberry (Gabriel-André), 1er octobre 1954.
Tire (Georges-Emile-Jean), 1er octobre 1954.
Valade (Numa-Célestin), 9 septembre 1954.
Vaschalde (François-Marie-Fernand), 21 septembre 1954.
Vagner (Marie-Marcel-Robert), 1er octobre 1954.
Videau (Pierre-Emile), 1er octobre 1954.
Vincent (Louis-Henri-Antoine), 1er octobre 1954.

Subdivision de Poitiers.

M. Faney (Robert-Maurice), 1er octobre 1954.

Subdivision de Tours.

MM. Cachan (Léon), 1er octobre 1954.
Chevallier (André-Louis), 1er octobre 1954.
Chevrette (Gustave-Paul-Michel), 1er octobre 1954.
Fajolle (René-Léon), 1er octobre 1954.
Gresillon (Armand-Marie), 1er octobre 1954.
Izard (René-Marcel-Jules), 1er novembre 1954.
Jacquoilleot (Emile-Georges-Ginette), 1er octobre 1954.
Jaouen (Charles-Victor-Goulven), 1er octobre 1954.
Nerdeux (Claude-Jean-Léon), 1er octobre 1954.
Sacher (Frédéric-François), 1er octobre 1954.
Schmidlin (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

MM. Audibert (Pierre-Louis-Aimé-Maurice), 1er octobre 1954.
Beaute (Georges-Auguste-Edmond), 25 octobre 1954.
Bellier (Jean-Joseph-Charles), 1er octobre 1954.
Bergnes (René-Camille), 1er octobre 1954.
Bridault (Antoine-Edouard), 20 octobre 1954.
MM. Dayde (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Durandin (Roger-Marie-François), 29 septembre 1954.
Golaszewsky (Henri), 13 novembre 1954.
Laslandes (Jean-Paul-Emile-Léon), 1er octobre 1954.
Le Corre (Louis-Yves-Marie), 10 septembre 1954.
Messin (Roger-Eugène-Léon), 1er octobre 1954.
Poch (Adrien-Jean), 1er octobre 1954.
Rives (Maurice-Pierre-Marie), 10 septembre 1954.
Seguier (Pierre-Henri-Laurent), 1er octobre 1954.
Sentex (Etienne-François-Jacques-Louis), 1er octobre 1954.
Touren (André-Emile), 29 septembre 1954.
Vidal (Hervé), 29 septembre 1954.

Subdivision de Pau.

MM. Douillet (Pierre-Charles-Henri-Adolphe), 1er octobre 1954.
Flouret (Pierre), 1er décembre 1954.
Lassalle-Laplace (Robert-Louis-Marie), 21 octobre 1954.
Minvielle (Jean-Robert-Roger), 16 novembre 1954.
Mule (Alexandre-Marcel), 1er décembre 1954.
Ribeton (Paul-François-Prosper), 11 décembre 1954.
Turon (Adrien-Vincent-Victor), 13 novembre 1954.
Vidal (Louis), 15 décembre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Desouches (Henri-René-Adolphe), 28 août 1954.
Léonard (Albert-Henri-Marie), 18 septembre 1954.

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Aubry (Georges-Henri-Charles), 1er octobre 1954.
Baroux (Maurice-Jean-André-Jules), 1er octobre 1954.
Belin (Henri-Armand-Joseph), 1er octobre 1954.
Bureau (Jean-Marie-Michel), 1er octobre 1954.
Barbuat (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Chiquet (Jean-Emile-Marie), 20 novembre 1954.
Cambier (Jean-François-Izuglien), 1er octobre 1954.
Franzetti (Charles-Georges), 1er octobre 1954.
Gravier (Paul-Gaston), 1er octobre 1954.
Guillotin (Marc-Jean-Albert), 1er octobre 1954.
Jeannel (Michel-François-Marie), 1er octobre 1954.
Jonot (René-Fernand-Pierre), 1er octobre 1954.
Lancelot (Robert-Ernest-Auguste), 23 octobre 1954.
Mathieu (André), 1er octobre 1954.
Melet (Jean), 1er octobre 1954.
Mondot (Louis-Joseph-Arsène-Bénédict), 1er octobre 1954.
Serriere (Léon-Marcel-Alix), 1er octobre 1954.
Tessier (Claude-Félix), 15 décembre 1954.

F. T. A.

MM. Afchain (Jean-Louis-Octave-Joseph), 1er octobre 1954.
Alexandre (Michel-Bernard), 15 décembre 1954.
Bauer (Victor-Guillaume-Charles), 1er octobre 1954.
Conrad (Georges), 1er octobre 1954.
Dommange (Gaston-Emile), 1er octobre 1954.
Franquet (Bernard-Henri), 1er octobre 1954.
Gardes (Yves-Marie-Albert), 1er octobre 1954.
Grosjean (Hugues-Marie-Christian), 1er octobre 1954.
Lequeux (Maurice-Laurent-Louis), 1er octobre 1954.
Maclos (Robert-Gabriel-Fernand), 15 décembre 1954.
Millard (Julien-Pierre-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Moineau (Paul-Jules-Bertrand), 1er octobre 1954.
Najczuk (Nicolas), 16 octobre 1954.
Peigney (Jacques-Georges), 5 décembre 1954.
Pitoiset (Bernard-Félix-Armand), 15 novembre 1954.
Sebeyran (Jacques-Roch-André), 1er octobre 1954.
Surmon (Michel-Jean-Philippe), 1er octobre 1954.
Tournay (Roland-Louis), 1er octobre 1954.

Subdivision de Metz.

MM. Antoine (Michel-Léon), 13 novembre 1954.
Argenton (Jean-André-Henri), 17 septembre 1954.
Aubaut (Louis-Albert), 29 août 1954.
Bauer (Georges-Henri), 25 septembre 1954.
Benoist (Jacques-Lucien), 1er octobre 1954.
Billard (Charles-Pierre-Maurice), 1er octobre 1954.
Borni (Edmond-Charles), 11 septembre 1954.
Brulefert (Hector-Eloi), 1er octobre 1954.
Burnel (Bernard-Hippolyte-Adolphe-Alfred), 17 septembre 1954.
Daga (André-Marie-Jules), 1er octobre 1954.
Druesne (Gilbert-Léon), 1er octobre 1954.
Duquet (Yves-Robert-André), 1er décembre 1954.
Eschenbrenner (René-Georges-Alphonse), 4 septembre 1954.

MM. Fridici (Louis-André), 1er octobre 1954.
Gratier de Saint-Louis (James-Serge-Guy), 9 septembre 1954.
Grislin (Serge-Pierre-Louis), 15 décembre 1954.
Grivel (Jean-Claude-Henri), 1er octobre 1954.
Guldner (Roger-Nicolas), 24 septembre 1954.
Hugeneil (Paul-Jacques), 13 septembre 1954.
Jolivet (Raymond-Nicolas), 24 septembre 1954.
Kahn (Roger-Pierre), 1er octobre 1954.
Leblanc (Fernand-Paul-Alexandre), 1er novembre 1954.
Lecomte (Pierre-Huberi), 27 septembre 1954.
Leidwanger (Joseph), 18 septembre 1954.
Leonard (René-Gabriel-Marie-Gérard), 21 août 1954.
Letouzey (Jacques-Edmond-Amédée), 1er octobre 1954.
Lorrain (Paul-Georges), 1er octobre 1954.
Martin (Guy-Georges-Germain), 1er octobre 1954.
Martineau (Jacques-André-Georges), 13 septembre 1954.
Minne (Jean-Georges-Henri), 1er octobre 1954.
Mohy (Arsène-Edmond), 27 août 1954.
Moussu (Jean-Henri-Edouard), 27 septembre 1954.
Nordon (Jean), 1er octobre 1954.
Petin (Jacques-André-Lucien), 22 septembre 1954.
Pourchon (André-Pierre-Léon), 10 septembre 1954.
Reslinger (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Schmidt (Gaston-Arsène), 7 septembre 1954.
Serrier (Georges-Marcel), 21 septembre 1954.
Toussaint (Georges-Camille-Alphonse), 1er octobre 1954.
Zix (Joseph-Paul), 27 septembre 1954.
Martin (Alexandre-Antoine-Léon), 1er octobre 1954.

Subdivision de Nancy.

MM. Banzet (Marcel-Joseph-Eugène), 1er novembre 1954.
Barbier (Jacques-Pierre-Emile), 15 décembre 1954.
Barthelemy (Georges-René), 1er décembre 1954.
Beck (Fernand), 1er octobre 1954.
Boye (Pierre-Henri-Léon), 1er octobre 1954.
Brancharel (Robert-Georges-Henri), 1er novembre 1954.
Buffet (Serge-Alain-Christian), 25 octobre 1954.
Bunel (Jean-Edouard), 1er novembre 1954.
Chardin (Michel-Charles-Roger), 1er décembre 1954.
Chassagne (Pierre-Jean-Marius), 1er octobre 1954.
Coat (François-Yves-Marie), 15 décembre 1954.
Connard (Pierre-René), 1er octobre 1954.
Connradt (Guy-André), 1er octobre 1954.
Courtois (Jean-Marie), 21 octobre 1954.
Croutz (Pierre-Marie-Albert), 1er octobre 1954.
Delzor (Marie-Louis-Michel), 15 décembre 1954.
Demangeon (Emile-Louis), 1er octobre 1954.
Fischer (Charles-Udo), 1er octobre 1954.
Gamp (Maurice), 1er octobre 1954
Geny (Maurice-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
George (Charles-Amand-Louis), 1er octobre 1954.
Georges (Yvon-Jean-Lucien), 12 septembre 1954.
Gouvy (Edouard-Marie-Jean), 10 octobre 1954.
Grob (Jean-Roland-André), 21 novembre 1954.
Habran (Roland-Camille-François), 5 décembre 1954.
Harmant (Albert-Charles), 1er octobre 1954.
Henry (Gaston-Jean), 15 décembre 1954.
Hertzog (Francis-Louis-Joseph), 1er décembre 1954.
Houin (Pierre-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Jacob (André-Joseph), 1er octobre 1954.
Lestrat (Lucien-Jules-Pierre), 1er octobre 1954.
L'Huillier (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Lorrain (René), 15 décembre 1954.
Martinatto (Célestin-Guiseppe), 17 octobre 1954.
Maujol (Henri-Eugène), 1er octobre 1954.
Mayeux (Jean-Paul-Désiré), 11 septembre 1954.
Menut (Jean-Henri-Paul), 1er octobre 1954.
Morel (Charles-Vincent de Paul), 1er octobre 1954.
Mousset (Charles-Pierre-Léon-Maurice), 12 septembre 1954.
Moutaux (Amédée-Victor), 1er octobre 1954.
Paturel (Robert-Charles-Emile), 1er octobre 1954.
Petit (Fernand-Michel), né le 26 juillet 1913, 1er novembre 1954.
Petit (Maurice-Jean-Marie), né le 5 juin 1928, 1er octobre 1954.
Petitjean (René-Maurice), 12 septembre 1954.
Picard (Bernard-Jules), 1er octobre 1954.
Poinsot (Michel-Paul-Maurice), 1er octobre 1954.
Poudroux (Maurice-Julien-Prosper), 1er octobre 1954.
Robert (Georges-Edme-Jean), 21 septembre 1954.
Rupp (Claude-Lucien-René), 1er octobre 1954.
Semars (Jean-Adrien), 1er octobre 1954.
Stringer (Claude), 15 décembre 1954.
Thomas (Pierre-Edouard-Philippe), 27 septembre 1954.
Vallance (Michel-Charles-Louis), 15 décembre 1954.
Vestier (Pierre-Emile), 1er octobre 1954.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Axelroud (Raymond), 21 octobre 1954.
Blaser (Jean-Marc-Henri), 1er octobre 1954.
Chataignon (Jean-Henri-Pierre), 1er octobre 1954.
Claer (Joseph), 1er octobre 1954.
Colin (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Curty (Michel-René-Jean), 12 septembre 1954.
Dardel (Michel-François-Auguste), 21 septembre 1954.
Deny (Jacques-Louis-Henri-Rene), 1er octobre 1954.
Grandhaye (Raymond-Paul), 1er octobre 1954.
Grimal (Henri-Louis), 15 décembre 1954.
Guyennet (René-Henri), 26 octobre 1954.
Kempf (Jean-Martin-Frédéric), 25 novembre 1954.
Leconte (Jacques-Victor-Léon), 1er octobre 1954.
Mehn (Jean-Charles-Albert), 1er octobre 1954.
Moinot (Georges-Alphonse), 27 septembre 1954.
Mormentyn (Yves-Gaston-Auguste), 25 octobre 1954.
Munsch (René-Joseph), 11 septembre 1954.
Poitevin (Pierre-Célestin-Paul), 17 octobre 1954.
Reynaud de la Gardette (Jean-Joseph), 11 septembre 1954
Roisin (Maurice-André), 1er décembre 1954.
Saconney (Jean-Louis-Philippe), 1er octobre 1954.
Schmitt (René-Auguste), 25 octobre 1954.
Schneider (Louis-Fernand), 25 décembre 1954.
Schutz (Lucien-Charles), 3 septembre 1954.
Stab (Alexandre-Joseph-Jean), 27 octobre 1954.
Stumm (Eric-Geoffroy-Henri), 1er octobre 1954.
Tschirhart (Marie-Théophile-François), 1er octobre 1954.
Ulrich (Michel), 1er octobre 1954.
Vautherot (Michel-Emile-Robert), 12 novembre 1954.
Zimmer (Jean-Jacques), 12 décembre 1954.

7e RÉGION MILITAIRE

Etat-major région.

M. Roussat (Roland-Bernard), 25 octobre 1954.

Subdivision de Besançon.

MM. Berlet (James-Jules), 27 décembre 1954.
Blum (Georges-Samuel), 1er octobre 1954.
Bourgeois (Gabriel-Robert-Gérard), 1er octobre 1954.
Bouvet (Alfred), 1er octobre 1954.
Brochet (Fernand-Maurice), 1er octobre 1954.
Crelerot (Simon-Louis-Marie), 1er novembre 1954.
Derudet (Adrien-Benoît), 13 octobre 1954.
Filpa (Albert-Charles), 1er octobre 1954.
Isely (Georges-Jacques-Louis), 11 décembre 1954.
Jacques (Roland-René-Maxime), 1er octobre 1954.
Jeand'heur (René-Pierre), 25 octobre 1954.
Lacour (Gustave), 1er décembre 1954.
Michel (Jean-Léon-Marie-Gabriel), 1er octobre 1954.
de Moustier (Baudoin-Edouard), 1er octobre 1954.
Thomas (Jean-Maxime-Augustin-Emile), 1er octobre 1954.

F. T. A.

MM. Auda (Jean-Marie-Léon), 1er octobre 1954.
Berthelot (Marie-François-Marcel), 1er octobre 1954.
Bourquin (Pierre-Jean-Georges), 1er octobre 1954.
Faivre (Claude-Albert-Camille), 1er octobre 1954.
Fefer (Hermann), 21 octobre 1954.
Gros (Marc-Camille-Adrien), 1er octobre 1954.
Jeandenans (André-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Laroche (Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Nardin (Roger-Ernest), 1er novembre 1954.
Noël (Alain-Fernand), 1er octobre 1954.
Pasteur (Michel-Louis-Emile), 5 décembre 1954.
Perroux (Jean), 1er octobre 1954.
Rhinn (Raymond-Maurice), 15 décembre 1954.
Rollet (Benjamin-Philippe), 7 octobre 1954.
Romanet (Charles-André-Gabriel), 15 décembre 1954.

Subdivision de Dijon.

MM. Beranger (Henri), 15 décembre 1954.
Chretien (Albert-Claude-Philippe), 1er décembre 1954.
Cortella (Pierre-Jacques-André), 13 septembre 1954.
Costes (Philippe-Marie-Nicolas-Dominique-Edouard), 28 octobre 1954.
Durantet (Georges-Henri), 25 octobre 1954.
France (Jacques-Joseph), 1er novembre 1954.
Lacroix (Jean-Joseph), 1er novembre 1954.
Marquet (Robert), 27 novembre 1954.
Merle (Claudius-Jean), 1er novembre 1954.

MM. Pessey (Michel-Henri-Alphonse), 18 octobre 1954.
Pomarat (Michel-Louis-Pierre), 27 novembre 1954.
Roux (Paul-Joseph-Augustin), 1er janvier 1955.
Vernizeau (Pierre-Joseph-Jean-Melchior), 17 novembre 1954.
Veuillet (Robert-Jacques-Jean-Josepvh), 5 décembre 1954.

Subdivision de Nevers.

M. Aube (Michel-Jacques-Marie-Jean), 1er octobre 1954.

5e Région militaire

Subdivision de Chambéry.

MM. Brulard (Georges-Victorin-Charles), 9 décembre 1954.
Charollois (Jean-Fernand-Pierre), 15 décembre 1954.
Louet (Gilbert-Félix), 15 décembre 1954.
Pradeau (Roger), 11 octobre 1954.
Vieillard (Robert-Marie-Henri), 1er novembre 1954.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Balland (Georges-Marie-Edmond), 23 septembre 1954.
Barge (Robert-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Barratier (Jean-Henri-Arthur), 13 septembre 1954.
Bassinet (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Beau (Georges-François-Louis), 1er octobre 1954.
Beaubat (Louis-Marcel), 1er octobre 1954.
Boudet (Roger-Claude), 1er octobre 1954.
Bousquet (Paul-Germain), 1er octobre 1954.
Boyer (Pierre), 16 septembre 1954.
Bruffert (Robert-Antonin), 1er octobre 1954.
Brusset (Aimé-Onésime-Clodomir), 1er octobre 1954.
Carrouée (Guy-Pierre-Marc-Auguste), 1er octobre 1954.
Chenevoy (André-Marius-Henri), 1er octobre 1954.
Crochet (Sylvain), 1er octobre 1954.
Cypriani (Dominique-Antoine), 1er octobre 1954.
Delpuech (Camille-Guy-Paul), 1er octobre 1954.
Demarquez (Bernard-Clément), 1er octobre 1954.
Deschamps (Jean-Louis-Paul), 1er octobre 1954.
Devaux (Jacques-Jean-René), 1er octobre 1954.
Devillard (Marcel-Emile), 1er octobre 1954.
Dulac (Roger-Jean-François), 25 octobre 1954.
Faurens (Pierre), 1er octobre 1954.
Foucaud (Jean-Abel), 1er octobre 1954.
Gargot (Jean-Louis), 15 décembre 1954.
Gibard (André Louis), 27 novembre 1954.
Henry (Pierre-Eugène), 1er octobre 1954.
Huot (Gérard-André-Honoré), 1er octobre 1954.
Jouveneau (Michel-Edmond-Omer), 13 septembre 1954.
Lamoure (Pierre-Michel-Lucien-Marie), 1er octobre 1954.
Lapadu-Hargues (Pierre-Raymond-Alexandre), 1er octobre 1954.
Lasimone (Lucien-Jean François), 21 septembre 1954.
Limoges (Pierre-Augustin), 1er octobre 1954.
Loisy (Charles-Gabriel-Jean), 1er octobre 1954.
Madeore (Paul-Louis), 1er novembre 1954.
Mallet (Roger), 1er octobre 1954.
Mareine (Abel-Constant), 1er octobre 1954.
Mariel (René-Almir-Numa), 1er octobre 1954.
Maeder (Robert-Léon), 1er octobre 1954.
Massaloux (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Maussan (Henri-André-Albert), 1er octobre 1954.
Mayenobe (Eugène-Julien-Gaston-Roger), 1er octobre 1954.
Mialon (René-Clovis-Eugène), 1er octobre 1954.
Michel (Robert-René-Marie), 1er octobre 1954.
Mus (Jacques-Léon-Alexandre), 1er octobre 1954.
Narce (Jean-Marie), 15 décembre 1954.
Pansard (Marcel-Jules Emile), 1er octobre 1954.
Pellissier (Jean-Gabriel-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Perrin (Bernard-Jean-Paul-Marie), 27 novembre 1954.
Perrot (Charles-Marie-Maurice), 7 décembre 1954.
Pitavy (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Ray (Edmond-Paul-Marius), 1er octobre 1954.
Redon (Alphonse-Marie), 15 décembre 1954.
Reverchon (Jean-Charles-Jacques), 1er octobre 1954.
Teiclort (Pierre-Jean-Baptiste-Victor), 11 décembre 1954.
Stoeffler (Pierre), 1er octobre 1954.
Vaure (André-Louis), 1er octobre 1954.
Verdier (André-Louis), 1er octobre 1954.
Vincent (Paul-René-Régis), 1er octobre 1954.
Wottling (Michel-Marc-Henri), 1er octobre 1954.

Subdivision de Grenoble.

MM. Berthault (René), 25 octobre 1954.
Bertier (Hubert-Joseph-Charles-Lucien), 1er novembre 1954.
Bidault (Robert), 1er juin 1919.
Brunel (Robert-Fernand), 1er décembre 1954.
MM. Chaissan (Ferdinand-Louis), 1er décembre 1954.
Guyon (Jacques-Louis-Alfred), 5 octobre 1954.
Kocher (Pierre), 1er décembre 1954.
Monteil (Pierre-Louis), 25 octobre 1954.
Vincent (Gabriel-Louis-Alfred-Julien), 1er novembre 1954.

Subdivision de Lyon.

MM. Armand (Paul-Marc-Alphonse-Elie), 1er octobre 1954.
Badin (Gustave-Charles), 1er octobre 1954.
Bardon (René-Léon), 27 novembre 1954.
Bataille (Marcel-André), 1er octobre 1954.
Belin de Chanteuele (Ferdinand-René-Marie-Charles), 1er octobre 1954.
Beluze (Pierre-Antoine), 1er octobre 1954.
Beras (Jean-Etienne-Camille), 1er octobre 1954.
Berquet (Paul-Marcel-Marie), 1er octobre 1954.
Beylot (Auguste-Jean), 1er octobre 1954.
Bisson (Georges-Antoine), 1er octobre 1954.
Blache (Robert-Emile), 1er octobre 1954.
Blonnex (Michel-Jean), 27 novembre 1954.
Bonnard (René-Constant), 1er octobre 1954.
Bonnassieux (Pierre-Claude-Marie), 1er octobre 1954.
Bonnot (Claude-Emmanuel-Paul-Marie), 1er octobre 1954.
Borne (Henri-Léon-Marie), 1er octobre 1954.
Boudon (André), 1er octobre 1954.
Brunier (Lazare-Joseph), 1er octobre 1954.
Buguet (Charles-Emile), 1er octobre 1954.
Calvet (Maurice-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Canolle (Paul-Fortuné-Victor), 1er octobre 1954.
Catil (Armand-Joseph-Aristide), 1er octobre 1954.
Chapelier (Lucien-Gilbert), 1er octobre 1954.
Chenal (Daniel), 13 octobre 1954.
Clerc (Louis-Arsène), 1er octobre 1954.
Darbon (Georges-Claude-Alexandre), 1er octobre 1954.
Darne (Michel-Lucien-Robert), 27 novembre 1954.
David (Henri-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Degros (Marc-Francis), 1er octobre 1954.
de Mestier du Bourg (Bernard-Emmanuel-Jean), 1er octobre 1954.
Depaix (Michel-Henri), 1er octobre 1954.
Dessors (Charles-Paul-Victor), 1er octobre 1954.
Desvigne (André-Louis), 1er octobre 1954.
Dravet (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Dulaurent (René-Louis), 1er octobre 1954.
Dupouy (Claude-Victor-Désiré), 1er octobre 1954.
Durand (André-Jean-Henry), 1er octobre 1954.
Emonard (Pierre-Henri), 1er octobre 1954.
Fabre (Georges), 1er octobre 1954.
Faure (Louis-Georges), 1er octobre 1954.
Février (Georges-Eugène), 1er octobre 1954.
Fidéard (Maurice-Louis), 1er octobre 1954.
Fourel (Lucien-René), 1er octobre 1954.
Gandriaut (René), 1er octobre 1954.
Garel (Paul), 1er octobre 1954.
Garnier (Robert), 1er octobre 1954.
Gaujoux (Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Gaymard (Jacques-Henri-René), 15 décembre 1954.
Gillet (Jean-Paul-Louis), 11 octobre 1954.
Gimaret (Paul-Joseph), 1er octobre 1954.
Ginon (Paul-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Grelin (Georges-Joseph), 1er octobre 1954.
Gros (Marc-Raphaël), 1er novembre 1954.
Gruffaz (Max-Marius), 15 décembre 1954.
Guyot (Alain-Marie-Paul), 1er octobre 1954.
Huett (Robert-William), 1er octobre 1954.
Jacquet (Marc), 1er octobre 1954.
Janoray (Léon-Paul-Marie), 1er octobre 1954.
Joanny (Henri-Marius-Joseph), 1er octobre 1954.
Julhe (René-Maurice), 1er octobre 1954.
Kalisz (Henri-Charles), 1er octobre 1954.
Labasse (Jean-René-François), 1er octobre 1954.
Lacroix (Paul-Georges-Marc), 1er octobre 1954.
Lafond (Robert-Claude-Marie), 1er octobre 1954.
Lafoucrière (Joseph-Augustin), 1er octobre 1954.
Languereau (Marc-Jules), 15 décembre 1954.
Lapeyre (Jean-Nelson), 1er novembre 1954.
Laupies (Georges-Joseph), 1er octobre 1954.
Laval (René-Maurice-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Lavilleneuve (Valentin-Léonard), 1er octobre 1954.
Lebard (Pierre), 1er octobre 1954.
Lebayle (Jean-François-Hippolyte), 1er octobre 1954.
Legay (Henri-Félix-Emile), 19 septembre 1954.
Lesire (Charles-Auguste-Jean), 1er octobre 1954.
Lipp (François-Ernest), 1er octobre 1954.
Longin (Georges-Jean-Aymon), 1er octobre 1954.
Mailhot (Joseph), 1er octobre 1954.
Matricon (Antoine-Claude), 20 septembre 1954.

MM. Mayor (Raymond-Georges), 1er octobre 1954.
Mermet (Claude-Auguste), 1er octobre 1954.
Meyrieux (Jean-Marius), 1er octobre 1954.
Michallon (Jean-Emile-Henri), 1er octobre 1954.
Millon (Paul-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Moine (Guy-Claude), 25 octobre 1954.
Munier (Guy), 1er octobre 1954.
Nadal (Henri), 1er octobre 1954.
Neron-Bancel (Yves-Louis-Roger), 1er octobre 1954.
Nove-Josserand (Robert-Marie-Antoine), 1er septembre 1954.
Olivier (Marcel-Elie-Alphonse), 1er octobre 1954.
Pallot (Henri-Paul-Ernest), 1er octobre 1954.
Parras (Gilbert-Roger), 1er novembre 1954.
Perrin (Marcel-Henri), 1er octobre 1954.
Perrussel (Joseph-Etienne-Louis), 15 décembre 1954.
Pichat (Georges-Marie-Augustin), 1er octobre 1954.
Poluzot (Jean), 1er octobre 1954.
Poncet (Jean-Joseph), 25 septembre 1954.
Ract-Madoux (Bernard-Yves-Marie-Gérard), 1er octobre 1954.
Rolland (Maurice-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Servan (Pierre-Marc-Léon), 1er octobre 1954.
Sevenier (Henri-Louis-Denis), 1er octobre 1954.
Stahl (Jean-Emile), 1er novembre 1954.
Thibaut (Paul-René), 1er octobre 1954.
Thoinet (Georges-Antoine-Marie), 1er octobre 1954.
Tissot (Roger-Charles), 25 octobre 1954.
Toulouze (André-Marcel-Henri), 1er octobre 1954.
Trouillot (Marcel-Auguste), 1er octobre 1954.
Trupheme (Jean-Joseph-Michel-François), 1er octobre 1954.
Vallese (Marcel-Vital), 1er octobre 1954.
Vanet (Jean-Etienne-Marie), 1er octobre 1954.
Viallon (Fernand-Jean), 1er octobre 1954.
Viounnikoff (Serge), 1er octobre 1954.
Volatier (Julien-Roger), 1er octobre 1954.
Wallez (Albert-Gustave), 1er octobre 1954.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Argaud (Roger-Jean), 1er octobre 1954.
Barrallon (Georges-Armand-Aimé), 1er octobre 1954.
Barret (Jacques-Vincent-Louis), 1er octobre 1954.
Bessenay (Robert-Noël), 1er octobre 1954.
Blanchet (Alain-Armand-Olivier-Marie), 1er octobre 1954.
Blanquet (Louis-André-Marie-Eugène), 27 novembre 1954.
Callon (Gabriel-Ferdinand-Armand), 1er octobre 1954.
Chanal (Marcel-Gustave-Marius), 1er octobre 1954.
Chapuis (Charles-Gaston), 1er octobre 1954.
Chasson (Fernand-Victorin), 1er octobre 1954.
Chaussinand (Albert-Joseph), 1er octobre 1954.
Coittier (Pierre-Emile-François), 1er octobre 1954.
Daublain (Pierre-André-Joseph), 1er octobre 1954.
Escoffier (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Faverjon (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Forlier-Beaulieu (Albert-Edouard), 1er octobre 1954.
Grand (Louis), 1er octobre 1954.
Guillaumin (Marcel-Jean), 1er octobre 1954.
Jacob (Philibert-Louis-Alexis), 1er octobre 1954.
Jacout (Hubert-Marcel-Simon), 1er octobre 1954.
Januel (Louis-Albert), 1er octobre 1954.
Joussemet (Marcel-Maurice-Louis), 1er octobre 1954.
Landrivon (Antoine-Gabriel), 1er octobre 1954.
Llabeuf (François-Marie), 1er octobre 1954.
Mandon (René-Jean), 1er octobre 1954.
Maurizot (Armand-Marie-Victor), 1er octobre 1954.
Mignot (Régis-René-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Monange (Jean-Louis-Henri), 1er octobre 1954.
Muller (Antoine-Nicolas-Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Neel (André-Félix), 1er octobre 1954.
Oriol (Hubert-Alexis-Sylvain), 1er octobre 1954.
Oulhion (Georges-Henri-Alphonse), 1er octobre 1954.
Picard (René-Jean), 1er octobre 1954.
Pommerol (François-Léon-Marius), 1er octobre 1954.
Richard (Georges-Benoit-Marius), 1er octobre 1954.
Roche (Gaston-Gustave), 1er octobre 1954.
Rocher (Jean-Maurice), 1er octobre 1954.
Roland (Pierre-Philippe), 1er octobre 1954.
Rony (Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Roux (Georges-Jean-Paul-Edouard), 1er octobre 1954.
Saitel (Jean-Abel), 1er octobre 1954.
Tiniand (Samuel-Jean-William), 1er octobre 1954.
Tournigand (René-André), 1er octobre 1954.
Verdier (Emile-Pierre), 1er octobre 1954.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

MM. Agnel (André-Emile), 1er octobre 1954.
Aldebert (Jean-Marie-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Amedeo (André-Raoul), 1er octobre 1954.
Artigaut (René-Marcel), 1er octobre 1954.
Assael (Albert), 25 octobre 1954.
Bailly (André-Robert-Pierre), 1er octobre 1954.
Balland (Raymond-Albert-Georges-Nicolas), 1er octobre 1954.
Barthelemy (Henri-Charles), 1er octobre 1954.
Berenger (Georges-Jean-Félix), 1er octobre 1954.
Bezaguet (Manuel-Arthur), 1er octobre 1954.
Biettron (Pierre), 7 novembre 1954.
Blein (Maurice-Jean-Marc), 1er octobre 1954.
Bouchaud (Maurice-Arthur-Antoine), 1er octobre 1954.
Bruno (Pierre-Marie), 6 octobre 1954.
Burles (Germain-Marius-Marcel), 1er octobre 1954.
Cardon (René-Louis), 1er octobre 1954.
Casas (Edmond-Ramon), 1er octobre 1954.
Castella (Henri-Paul-Charles-Marie), 1er octobre 1954.
Chevalier (Désiré-Pierre), 1er octobre 1954.
Cohen (Raymond-Fernand), 1er octobre 1954.
Colbalchini (Imbert-Dominique-Jean), 1er octobre 1954.
Daher (Paul-Marie-Gustave), 1er octobre 1954.
de L'Estang (Robert-Benjamin), 9 décembre 1954.
Feautrier (Charles-Albert), 1er octobre 1954.
Frezet (Jean-Victor-Marius), 15 décembre 1954.
Fuzet (Robert-Eugène-Auguste-Maxime), 1er octobre 1954.
Garcin (Vincent-Joseph-Roger), 1er octobre 1954.
Garin (Henri-Roger), 1er octobre 1954.
Garrus (René-Paul-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
de Gerault de Langalerie (Georges-Philippe-Michel-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Hertel (Philippe-Albert), 1er octobre 1954.
Laroche (Paul-René-Louis), 1er octobre 1954.
Layet (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Lecœuvre (Jean-Marie-Raymond), 6 septembre 1954.
Leenhardt (Alain-Raoul), 1er octobre 1954.
Lejeune (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Lucas (Lucien-Daniel), 1er octobre 1954.
Marteau (André-Jean-Philippe-Valentin), 1er octobre 1954.
Merle (Albert-Louis-Marius), 1er octobre 1954.
Mermoz (Jean), 1er octobre 1954.
Meyran (Henri), 1er octobre 1954.
Miallet (Pierre-Louis-André), 1er octobre 1954.
Monestier (Charles-Henri-Louis), 1er novembre 1954.
Pailloux (Georges-Emile), 1er octobre 1954.
Palustran (Louis-Jules), 23 septembre 1954.
Paris (Robert-Marcel-Emile-Edmond), 1er octobre 1954.
Pellegrin (Paul-Charles-Pierre), 1er octobre 1954.
Perroy (Olivier-Victor-Marie-Georges-Albert), 17 septembre 1954.
Pocachard (Pierre-Eugène-Henri-Gérard), 1er octobre 1954.
Raguideau (Adolphe-André), 1er octobre 1954.
Reymond (Jacques-Joseph-Denis), 1er octobre 1954.
Robert (Pierre-Raoul), 1er octobre 1954.
Seris (Jean-Siméon), 1er octobre 1954.
Soubiraa (Pierre-Jean-Raymond), 1er octobre 1954.
Spisser (Henri-Régis-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Terrier (Henri-Eugène), 1er octobre 1954.
Thudot (Albert-Pierre), 1er octobre 1954.
Traynard (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Vadon (Roger-Fernand), 1er octobre 1954.
Valporesi (Henri-Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Vanbems (Marcel-Emile), 1er octobre 1954.
Viard (Jacques), 27 septembre 1954.
Vincent (André-Henri), né le 8 août 1917, 1er octobre 1954.
Vincent (Roger-Etienne-Henri-Casimir), né le 25 mai 1916, 1er octobre 1954.

Subdivision de Montpellier.

MM. Cosentino (Michel-Joseph-Eugène), 1er décembre 1954.
Cure (Albert-Eugène), 26 septembre 1954.
Dugas (Jack-Emile), 23 août 1954.
Larguier (Charles-Aimé-Louis), 11 octobre 1954.
Lieure (André), 1er décembre 1954.
Martin (André-François-Cyprien), 5 octobre 1954.
Pigno (Jean-Louis-Antonin), 25 septembre 1954.
Roux (Jean-Marie-Henri), 18 octobre 1954.
Sanch (Guy-Jules-Emile), 4 décembre 1954.
Sauvaire (Emile-Pierre-André), 18 octobre 1954.
Viallat (René-François), 27 novembre 1954.
Viviez de Chattelard (Hervé-Marie-Joseph), 28 septembre 1954.
Paule (Fernand-Joseph), 1er octobre 1954.

Subdivision de Nice.

MM. Aimedieu (Antoine-Lucien), 1er octobre 1954.
Albouy (Marcel-Jacques), 1er octobre 1954.
Allari (François-Marie), 1er octobre 1954.
Astegiano (Jean-Charles-Etienne), 1er octobre 1954.
Babot (Pierre-Léon-Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Barale (Régis-Joseph-Francis), 15 décembre 1954.
Bellone (Maurice-Victor-Henri-Jean), 15 décembre 1954.
Bertoldo (Robert-Charles-José), 1er octobre 1954.
Blanc (René-Jean-Noël), 15 décembre 1954.
Bonello (Jean-Etienne-Eugène), 1er octobre 1954.
de Dominicis (Cyrano-Louis-Tullio), 1er octobre 1954.
Giorsetti (Jean-Marius-Antoine), 1er octobre 1954.
Giudicelli (René), 1er octobre 1954.
Isnard (Augustin-Baptistin-Claude-Antoine), 1er octobre 1954.
Isoard (Marcel-Joseph), 1er octobre 1954.
Laponche (Pierre-Emile), 1er octobre 1954.
Le Barbe (Jacques-Laurent-Julien), 1er octobre 1954.
Le Bouteiller-Desforges (Yves-Paul-Eugène), 25 septembre 1954.
Lemoine (Marcel-Henri), 1er octobre 1954.
Leone (Antonin-Marius-Joseph), 1er octobre 1954.
Maccari (Robert-André), 1er octobre 1954.
Mathieu (Louis-Edouard-Marius), 15 décembre 1954.
Monet (Pierre-Paul), 1er octobre 1954.
Naujon (Jean-Maurice-Joseph), 1er octobre 1954.
Negron (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Paul (Charles-Ange-Marie), 1er octobre 1954.
Pelenc (Robert-Séraphin-Emile), 15 décembre 1954.
Rodier (Jacques-Elysée-Sylvain), 1er octobre 1954.
Roy (Philippe-Frédéric), 1er octobre 1954.
Schellino (Roger-Jean-Joseph), 1er novembre 1954.
Sicard (Francis-Marius), 1er octobre 1954.
Silvano (François-Ernest-Victor), 1er octobre 1954.
Stigler (Charles-Walter), 1er octobre 1954.
Trabaud (Pierre-Laurent-Joseph-Lucien), 1er octobre 1954.

10e Région militaire

Division d'Alger.

M. Buffard (Gabriel-François). Est annulé, en ce qui concerne cet officier, le décret du 20 décembre 1954 (*Journal officiel* du 24 décembre 1954) portant promotion au grade de lieutenant de réserve d'artillerie, rang du 1er octobre 1954, l'intéressé ayant été admis dans le service de santé avec le grade de médecin lieutenant, rang du 22 juin 1954, par décret du 23 novembre 1954 (*Journal officiel* du 30 novembre 1954).

Division de Constantine

MM. Anglade (René-Michel-Abel), 5 octobre 1954.
Acquaviva (Guy-Lucien-François), 5 septembre 1954.
Bizouard (Roger), 1er octobre 1954.
Boulet (Jean-Maurice), 11 septembre 1954.
Bussutil (Jean-Baptiste-Luc), 1er octobre 1954.
Cantaloube (Paul-Louis), 13 septembre 1954.
Cavallo (Emile-Antoine), 1er novembre 1954.
Couveignes (Maurice-Adrien-Paul), 1er octobre 1954.
David (Roger-Maurice), 1er octobre 1954.
Debiage (Henri), 1er octobre 1954.
Humbert (Jean-Pierre), 10 septembre 1954.
Jonquière (Philippe-Marie), 11 septembre 1954.
Lalanne (Alfred-Emile-Jacques), 11 septembre 1954.
Mallia (Marcel-François-Alfred), 1er octobre 1954.
Marino (Pierre-Roger), 7 septembre 1954.
Maleu (Yvon-Louis-Michel), 23 novembre 1954.
Maurin (Pierre-Marie), 9 septembre 1954.
Merloz (Armand-François-Germain), 1er octobre 1954.
Miailhes (Maurice-Pierre), 9 septembre 1954.
Perol (Hubert-Jules-Marcel), 27 novembre 1954.
Pons (Jacques), 1er octobre 1954.
Reboulin (Robert-Jean-Lucien), 10 septembre 1954.
Simonnot (Jean-Louis-Charles), 1er octobre 1954.
Soler (Alexandre-Antoine), 13 septembre 1954.

Troupes du Maroc

Commandement de l'artillerie.

M. Lavergne (Eloi-Auguste-Alphonse), 2 septembre 1954.

Troupes de Tunisie

Subdivision de Bizerte.

MM. Raunet (Robert-Emile), 1er octobre 1954.
Sabatier (René-Pierre), 1er octobre 1954.

Subdivision de Tunis.

M. Almueis (Georges-Louis-Auguste), 27 septembre 1954.

Forces françaises en Allemagne

M. Cheval (Louis-Camille), 21 novembre 1954.

Troupes de Madagascar

MM. Candela (Robert-Raymond-Joseph), 26 novembre 1954.
Renaud (Claude-Jean-Paul), 1er octobre 1954.

Forces françaises en Indochine

Bureau de recrutement de l'Indochine.

MM. Bailly (Louis-Robert), 1er octobre 1954.
Corpet (Vincent-Pierre-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Pedryver (Guy-Jean-François-Eugène-Joseph), 1er octobre 1954.
Klein (Roger-Léon), 1er octobre 1954.
Michel (Gilbert-Paul-Raymond), 1er janvier 1955.
Trocme (Christian-Yves-Georges), 15 décembre 1954.

En situation d'activité.

1re Région militaire

M. Fruton (Michel-Louis), 1er septembre 1954.

6e Légion militaire

MM. Brac de La Perrière (Yves-Maurice-Marie), 24 janvier 1953.
Doyette (Jacques-Louis), 1er août 1954.
Léonard (Daniel-Marcel-Clément), 16 octobre 1954.
Polin (Emile-Félix), 16 octobre 1954.
Thévenin (André-René), 8 janvier 1955.

Forces françaises en Allemagne

MM. Champeville de Boisjolly (Philippe-André), 16 octobre 1954.
Grousset (Bernard-Théodore-Alphonse), 1er septembre 1954.
Rifflart (Michel-Rémi), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Indochine

MM. Casanoue (Jacques), 16 octobre 1954.
Fuchs (Henri-Eugène), 16 octobre 1954.

Train.

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

MM. Lefebvre (René-Joseph-Jean-Marie), 27 septembre 1954.
Thiaville (Marcel-Antoine), 1er octobre 1954.
Zambeaux (Guy-Paul), 1er octobre 1954.
Lapalue (Roger-Louis), 8 octobre 1954.

Subdivision de Versailles.

MM. Astrup (Jean-Pierre-Nicolas), 1er octobre 1954.
Augustin (Yves), 10 décembre 1954.
Beaumont (Jacques-Lucien), 1er octobre 1954.
Béraud (Pierre-Gilbert), 1er octobre 1954.
Blactot (Roland-Jules), 1er octobre 1954.
Blanschong (Georges-Paul-Henri), 1er octobre 1954.
Boivin (Michel-Jules-Raphaël), 15 décembre 1954.
Boniface (Georges-Auguste-Joseph), 1er octobre 1954.
Bonvillain (Bernard-André), 1er octobre 1954.
Cabanes (Jacques-Marie), 1er octobre 1954.
Carrouée (Jean-Marcel-Bernard), 1er octobre 1954.
Cayla (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Champault (Dominique-Marie), 1er octobre 1954.
Chapelle (Jean-Pierre-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Chapelot (Raymond-Alfred-Bernard), 1er octobre 1954.
Chapron (André-Paul-Louis), 1er octobre 1954.
Coquillaud (Guy-Jean), 1er octobre 1954.
Cordonnier (Henry-Georges-Eugène), 1er octobre 1954.
Crincket (René-Paul), 1er octobre 1954.
Dallaserra (Arthur), 1er octobre 1954.
Debourg (Jacques-Michel), 1er octobre 1954.
Dorsemaine (Jean-Marie-Moïse), 1er octobre 1954.
Devinoy (Michel-Charles), 1er octobre 1954.
Ducher (Adolphe-Gaston), 1er octobre 1954.
Ducret (Jean-Charles-Marie-Jules-Louis), 1er octobre 1954.
Dufour (Maurice-Henri), 1er octobre 1954.
Espinasse (Georges-Eugène-Germain), 1er octobre 1954.
Fauconnier (René-Louis), 1er octobre 1954.

MM. Faurias (Michel-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Ferber (Henri-Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Ferriot (André-Henri-Gabriel), 19 septembre 1954.
Fourre (Robert-Eugène), 1er octobre 1954.
Franck de Preaumont (François-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Giraud (Jean-Régis), 12 septembre 1954.
Gloriand (Louis-André), 13 septembre 1954.
Goeux (Bernard-Charles), 1er novembre 1954.
Gutzwiller (Camille), 1er octobre 1954.
Huens (Michel-Arthur-Gaston), 15 décembre 1954.
d'Huicque (Jean-Charles-Michel), 1er octobre 1954.
Jacquin (Fernand-Etienne), 1er octobre 1954.
Jumeau (Roland), 1er octobre 1954.
Kergal (Michel-Jean), 1er octobre 1954.
Lamy (Philippe-Pierre-Maurice), 1er octobre 1954.
Layile (Georges-Maurice-Louis), 1er octobre 1954.
Lecerf (Jean-Marie-Gabriel-Emile), 1er octobre 1954.
Lecue (Robert-Auguste), 1er octobre 1954.
Legris (Jean-Pierre-Marie-Charles), 1er octobre 1954.
Lelarge (André), 1er octobre 1954.
L'Heureux (Michel-Jules-Marcel-Clément), 1er octobre 1954.
Lisandre (Michel-Hubert), 1er octobre 1954.
Lomon (Pierre-Joseph-Louis), 1er octobre 1954.
Maud (Jacques-Georges), 15 décembre 1954.
Meraud (Maurice-Yves-Gabriel), 1er octobre 1954.
Michelet (Philippe-René), 1er octobre 1954.
Minssen (Jean-Henri-Frédéric), 1er octobre 1954.
Moinet (Robert-Georges-Pierre), 1er octobre 1954.
Mornac (Jean-Louis), 15 décembre 1954.
Moreau (Guy-Maurice), 1er octobre 1954.
Nerbonne (Jacques-Yvon), 25 octobre 1954.
Parton (Jacques-André), 1er octobre 1954.
Palin (Claude-Guy), 1er octobre 1954.
Peuchot (Maurice-René), 1er octobre 1954.
Pierron (Jacques-Georges-François), 1er octobre 1954.
Piesse (Roger-Marcel), 1er octobre 1954.
Poitou (Pierre-Marcel), 1er octobre 1954.
Rebufell (Ernest-François-Marius), 1er octobre 1954.
Rebut (Jacques-Maurice), 15 décembre 1954.
Reinert (Georges-Nicolas), 1er octobre 1954.
Robin (Claude-Maurice), 1er octobre 1954.
Serre (Jacques-Guy-Georges-Paul), 1er octobre 1954.
Suire (Jacques-Louis), 1er octobre 1954.
Szymanek (Thadée-Jean-Korwin), 1er octobre 1954.
Taralon (Jean-Théodore-Victor-René), 1er octobre 1954.
Thomasset (Henri-Antoine), 15 décembre 1954.
Trulla-Monserrat (Daniel), 25 octobre 1954.
Vergonjeanne (Jacques-Paul-Léon), 1er octobre 1954.
Voirin (René-Pierre-Antoine), 1er octobre 1954.

(En situation d'activité.)

M. Pansu (Georges-Louis), 23 décembre 1954.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

MM. Beck (Guy-Georges), 1er novembre 1954.
Bringard (Henri-Jules-Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Caron (Lucien-Jean-Emilien), 1er octobre 1954.
Courboin (Henri-Jules-Gaston), 1er octobre 1954.
Crignon (Jacques-Alcide-Jules), 1er octobre 1954.
Delarue (Jean-Pierre-Hubert-Gaston), 1er novembre 1954.
Deneuveglise (Lionel-Abel-Alix), 1er octobre 1954.
Duchemin (Marcel-Charles-Emile), 1er octobre 1954.
Le Maitre (Paul-Noël-Jean-Julien), 1er octobre 1954.
Lhoyer (Michel-Raymond), 21 septembre 1954.
Milard (Christian), 1er octobre 1954.
Muselet (Roland-Maurice-Albert-Lucien), 1er octobre 1954.
Papens (Maurice-André-Louis), 1er octobre 1954.
Peter (André-Maurice-Victor), 15 décembre 1954.
Piazza (Guy-Etienne-Léon), 1er octobre 1954.
Serre (Charles-Valère), 27 octobre 1954.
Tetelin (Daniel-Arthur-Pacifique), 1er octobre 1954.
Vilchair (Bernard-Joseph-Henri), 26 septembre 1954.

Subdivision d'Arras.

MM. Bacqueville (Paul-Louis-Augustin), 1er octobre 1954.
Beaufrome (Marcel-Gustave-Arthur), 1er novembre 1954.
Bonnard (Marie-Charles-François), 1er octobre 1954.
Bonnet (Gaston-Vincq-Charles), 1er octobre 1954.
Courmont (Michel-Edmond-Joseph), 1er octobre 1954.
Deletoille (Max-Alphonse-René), 1er octobre 1954.
Desheulles (Paul-Jules-Pierre), 1er octobre 1954.
Dhalluin (Raymond-André), 11 septembre 1954.
Dupuis (Jacques-Germain-Marcel), 1er octobre 1954.
MM. Elby (Jules-Emile-Joseph), 1er octobre 1954.
Franche (Aimé-Georges-Eugène), 11 septembre 1954.
Gambier (Emile-Benoit Victor), 1er octobre 1954.
Haffreingue (Philippe-Marie), 1er novembre 1954.
Hue (Pierre-Maurice-Joseph), 23 août 1954.
Le Bihan (Jean-François-Marie), 10 septembre 1954.
Legillon (Roger-Alfred-Paul-André), 13 octobre 1954.
Legros (Roger-Léon-René), 1er octobre 1954.
Leleu (Pierre-Gérard-Joseph), 15 décembre 1954.
Olart (Maurice-Paul-Jules), 1er octobre 1954.
Pad (Henri-André-Jean-Maurice), 13 octobre 1954.
Salmon (Henri), 1er octobre 1954.
Thirard (Pierre-Jean-Laurent), 15 décembre 1954.
Tilliette (Henry-Guislain-Edmond), 1er octobre 1954.
Videgrain (François-Paul), 1er octobre 1954.

Subdivision de Lille.

MM. Becquart (Henri-Georges-Paul), 1er janvier 1955.
Cierf (François-Louis), 27 décembre 1954.

Subdivision de Rouen.

MM. Choquet (Michel-Paul), 1er janvier 1955.
Geze (Charles-Jean-Henri-Marie), 11 septembre 1954.
Levy (Daniel-Gustave-Alfred-Albert), 1er octobre 1954.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

MM. Balliere (Jean-Raoul), 10 septembre 1954.
Ballot (Pierre-François-Maurice), 11 septembre 1954.
Burel (Robert-Jules-Baptiste), 7 septembre 1954.
Chambry (Michel-Maurice-Robert-Marie), 18 septembre 1954.
Chaptois (René-Joseph-Jean-François), 25 septembre 1954.
Cornet (Yves-Auguste-Joseph), 13 septembre 1954.
Couroyer (Roger-Henri), 2 septembre 1954.
Dulong (Pierre-Alfred-Julien), 13 septembre 1954.
Eustache (Gabriel-Marie-Henri-Joseph), 4 septembre 1954.
Ferret (Pierre-Maxime-Edouard), 11 septembre 1954.
Le Gac (Guy-Joseph-Francis), 25 septembre 1954.
Mahe (Jacques-Paul), 25 septembre 1954.
Chamorro (Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Marie (Fernand-Marcel-Pierre), 13 septembre 1954.
Penant (François-Félix-Paul-Marie), 13 septembre 1954.
Pierre (Yvon-René-Paul), 13 septembre 1954.
Sollet (Yves-Gustave-Louis), 23 août 1954.
Therezien (Eugène), 7 septembre 1954.
Thibault (Maurice-Marie), 25 septembre 1954.
Vendeuil (Robert-Edouard-Eugène-Marie), 1er octobre 1954.
Viel (Claude), 13 septembre 1954.
Vastel (Charles-Robert), 13 septembre 1954.

Subdivision du Mans.

MM. Dupe (André), 11 septembre 1954.
Feurprier (Albert-Georges), 17 septembre 1954.
Gerault (Louis-Paul-Marcel-François), 25 septembre 1954.
Janvier (Robert-Emile), 17 septembre 1954.
Letessier (Fernand), 1er octobre 1954.
Liron (François-Charles), 1er octobre 1954.
Marchand (André-Germain-Charles), 11 septembre 1954.
Morice (Jean-Claude-Victor-François), 25 septembre 1954.
Morin (Gérard-Charles-Albert), 25 novembre 1954.
Rousseau (Paul-Marcel-Henri), 25 octobre 1954.
Vessereau (Raymond-Bernard-Emile), 25 septembre 1954.
Raullet (Bernard-Jean-François), 1er octobre 1954.

Subdivision de Nantes.

MM. Barrault (Paul-Armand), 11 septembre 1954.
Bonnot (Jacques-Henri-Pierre), 1er octobre 1954.
Branger (Maurice-René-Jean), 25 septembre 1954.
Capitaine (Paul-Alain), 1er octobre 1954.
Chairmartin (André-Yves-Numa), 1er octobre 1954.
Charon (Henri-Marie-Elie-Noël), 1er octobre 1954.
Chene (Michel), 25 septembre 1954.
Coiffard (Jean-Baptiste-Auguste), 15 décembre 1954.
Corbineau (Michel-Louis-Marie), 21 septembre 1954.
Darmaillacq (Léon-Marie-Alphonse-Jean), 1er octobre 1954.
Debarre (Jean-Roger-Gaston), 1er octobre 1954.
Decre (Claude-Jules-Marie), 1er octobre 1954.
Dugas (Jean-Alphonse-Alexis-Hubert), 1er octobre 1954.
Dupoiron (Jean), 1er octobre 1954.

(*Supplément.*)

MM. Durand (Paul-Eugène-Louis), né le 24 janvier 1927, 11 septembre 1954.
Durand (Pierre-Alfred-Marcel), né le 24 janvier 1927, 11 septembre 1954.
Flahaut (Claude-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Gagne (Claude-Marie-Alfred), 11 septembre 1954.
Ganuchaud (Georges-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Gautier (Raymond-Jean-Armand-Louis), 23 août 1954.
Gouin (Jacques-Marie-Joseph), 11 septembre 1954.
Grondin (Roger-Jean-Eugène), 29 novembre 1954.
Laplanche (François-Jacques-Marie), 1er octobre 1954.
Leblanc (Eugène-Louis-François), 1er octobre 1954.
Legendre (Jean-Marie-Julien-Charles), 1er octobre 1954.
Mascret (Gérard-Charles-André), 25 octobre 1954.
Maupetit (Joseph-Augustin), 27 novembre 1954.
Noblet (Georges-Marcel-Victor-Marie), 11 septembre 1954.
Pasquier (Jean-François-Louis-Maurice), 13 septembre 1954.
Piron (Claude-Pierre), 11 septembre 1954.
Rioux (Bernard-Maurice-Ignace-Marie-Léon), 1er octobre 1954.
Robert (Jean-Edouard-Léon), 1er octobre 1954.
Sauvetre (Olivier-Ludovic-René), 1er octobre 1954.
Sepeau (Guy-Georges-Christian), 1er octobre 1954.
Sillard (Raymond-Lucien-Gérard), 25 septembre 1954.
Tertrais (Patrick-Georges-Marie-Victor), 1er octobre 1954.
Vignane (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Ziegler (Roger-Louis), 25 septembre 1954.

Subdivision de Rennes.

MM. Desbordes (Louis-Gabriel-Victor-César), 25 octobre 1954.
Lemarchand (Claude-Jean-François-Pierre), 1er octobre 1954.
Le Roch (Victor-Jules), 1er octobre 1954.
Le Roux (Jean), 1er octobre 1954.
Morel (René-Joseph-Victor), 1er octobre 1954.
Roullier (Michel-Aubert-François), 1er octobre 1954.
Sauer (Michel-Max-Eugène), 1er octobre 1954.

Subdivision de Vannes.

MM. Auffret (Maxime-Paul-Louis), 1er octobre 1954.
Bleuzen (Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Botherel (Joseph-Pierre-François-Marie), 1er octobre 1954.
Dagorn (Louis), 1er octobre 1954.
Drouillard (Maurice-Jean-Lucien), 1er octobre 1954.
Fave (Michel-Christophe), 1er octobre 1954.
Grall (Jean-François-Marie), 1er octobre 1954.
Greiner (Georges-Marie), 1er octobre 1954.
Jegou (Jean-Corentin-Alain), 1er octobre 1954.
Landelle (Alfred-Etienne), 1er octobre 1954.
Le Ball (Roger), 1er octobre 1954.
Le Borgne (André-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Le Flanchec (Yves-Pierre), 1er octobre 1954.
L'Henaff (Jean), 1er octobre 1954.
Le Poul (René-Lucien-Joseph), 1er octobre 1954.
Uguen (François-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Thomas (André-Gabriel), 1er octobre 1954.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

MM. Alis (Charles-Jean-Louis), 18 septembre 1954.
Amigues (Pierre-Jean), 24 septembre 1954.
Andrieu (Maurice), 1er octobre 1954.
Barbezieux (Simon-Jean-Guy), 1er novembre 1954.
Bellot (Marc-Jean-François), 1er octobre 1954.
Boisseras (Jacques), 1er octobre 1954.
Claria (Maurice-Paul-Alexandre), 1er décembre 1954.
Clement (Pierre-Gabriel), 1er octobre 1954.
Derrier (Robert-Louis-Omer), 1er octobre 1954.
Dupeux (Jean-René), 25 septembre 1954.
Faustin (Claude-Georges), 25 septembre 1954.
Javerliat (Martial), 1er octobre 1954.
Jougla (André-Paul), 1er octobre 1954.
Lacoste (René-Jean-Gabriel), 1er octobre 1954.
Laval (Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Marchal (Pierre-Joseph-François), 1er octobre 1954.
Marly (Michel-Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Monmeja (Robert-Jean), 23 octobre 1954.
Pionneau (Jean), 24 septembre 1954.
Pont (Michel-Georges-Marie-Jacques), 1er octobre 1954.
Rhode (René-Edmond), 1er octobre 1954.
Rigal (Jacques-Marie-Camille), 24 septembre 1954.
De Saint-Rapt (Jean-Paul-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Thubert (Roger), 1er octobre 1954.
Tramond (Jean-Bernard), 1er octobre 1954.

Subdivision de Tours.

MM. Barberousse (Gérard-Emile-André), 1er octobre 1954.
Beaumont (Bernard-André-René), 1er octobre 1954.
Duly (Bernard-René), 1er octobre 1954.
Hommel (Gérard-Edmond-Marie-Alfred), 27 octobre 1954.
Lambert (Marcel-Gaëtan-André), 1er octobre 1954.
Laville (Eugène-André), 1er octobre 1954.
Mery (Jean-Fernand-Jules), 1er octobre 1954.
Normand (Jean-Paul-Emile), 27 septembre 1954.
Persin (Louis-Jean), 18 septembre 1954.
Weil (Robert-André-Etienne), 1er octobre 1954.
Xambo (Robert-Jacques-Aimé), 1er octobre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

MM. Bezamat (Jean-Raymond), 1er octobre 1954.
Brassat (Jean-Charles-Joseph), 1er octobre 1954.
Cros (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Destours (Jean-Noël-Armand), 1er octobre 1954.
Ducher (Michel-Claude), 15 décembre 1954.
Duvivier (Luc-Marie-François), 18 octobre 1954.
Galibert (André-Henri-Jules-Alfred), 1er octobre 1954.
Garay-Roux (Roger-Yvan-Marcel), 13 décembre 1954.
Gasc (Pierre), 1er octobre 1954.
Ranconles (Georges), 1er octobre 1954.
Seguret (Jean-François), 29 septembre 1954.
Seguy (Raymond-Joseph-Gaston), 25 octobre 1954.
Treilhou (Gilbert-Louis), 9 décembre 1954.
Verges (Clément), 1er octobre 1954.
Viala (Raymond-François-Marie), 29 septembre 1954.

Subdivision de Pau.

MM. Cazaiets (Marcel-Pierre-Armand), 15 décembre 1954.
Chassaigne (Jacques-Jules-Louis), 15 décembre 1954.
Coppin (Yves-Emile-Michel), 1er novembre 1954.
Frazer de Villas (Bernard), 17 octobre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major région.

M. Demangel (Paul-Emile-Marie-Auguste), 1er octobre 1954.

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Argenton (Marcel-Henri), 1er octobre 1954.
Banchet (Raphaël-Félicien), 1er octobre 1954.
Benoit (Pierre), 1er octobre 1954.
Bey (Gérard), 12 décembre 1954.
Dupont (Norbert-Gabriel-Louis), 1er octobre 1954.
Ferte (Etienne-Martin), 1er octobre 1954.
Maille (Roland-Marie-Joseph-François-Xavier), 1er octobre 1954.
Maza (Mélanus-Joseph), 1er octobre 1954.
Moulier (Régis-Paul-Pierre), 1er octobre 1954.
Poncy (Hubert-Christian), 1er octobre 1954.
Regley (Alain-Emile-Gabriel), 1er octobre 1954.

Subdivision de Metz.

MM. Adami (Lucien), 1er octobre 1954.
Brossat (Jacques-Marie-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Frommweiler (Gérard-Joseph-Léon-François), 1er octobre 1954.
Hoffmann (Raymond-Charles-Nicolas), 1er octobre 1954.
Maas (Jean-Marcel), 25 septembre 1954.
Peiffert (Jean-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Trinel (Gabriel-Marie-Joseph), 10 septembre 1954.
Weitz (Pierre-Abel), 25 septembre 1954.
Woygnet (Robert-Louis-Albert), 19 septembre 1954.

Subdivision de Nancy.

MM. Aerts (Jean-Marie-Léon), 1er octobre 1954.
Aubry (Pierre-Georges-Albert-Nicolas), 1er octobre 1954.
Bernard (Pierre-Léon-Charles), 27 octobre 1954.
Beyer (Roger-Marie-Eugène), 17 décembre 1954.
Bilion (Michel-Gaston), 15 décembre 1954.
Cramazou (Etienne-Jules), 11 décembre 1954.
Cremel (Louis-Albert), 1er octobre 1954.
Cuisinier (Serge-André-Jean), 26 octobre 1954.
Dengler (François-Eugène-Louis), 1er octobre 1954.
Dudel (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Duprey (Pierre-Nicolas-Camille), 26 octobre 1954.

(*Supplément.* — **Fin.**)

MM. Godelle (Maurice-Jean), 28 septembre 1954.
Griessemann (Marc-Pierre), 28 septembre 1954.
Haroche (André-Henri-Albert), 1er novembre 1954.
Heydorff (André-Georges), 28 septembre 1954.
Lager (Jean-François-Xavier), 28 septembre 1954.
Lamolle (Pierre-André), 27 septembre 1954.
Leroux (André-Jacques), 27 septembre 1954.
Maffre (Albert-Maurice-Marc), 1er octobre 1954.
Oger (Michel-Henri-Jean), 1er octobre 1954.
Patris (Jean-Emile-Nicolas), 1er octobre 1954.
Poisson (Louis-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Renard (Jean-Pierre), 15 décembre 1954.
Rongvaux (Jean-Emile), 1er décembre 1954.
Thiebaut (Maurice-René), 1er octobre 1954.
Valance (Ivan-Paul-Eugène), 1er décembre 1954.
Violet (René-Jean-Marie), 13 octobre 1954.
Voirin (Antoine-Marie-Del), 1er octobre 1954.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Boullier (Georges-Louis-Emile), 1er décembre 1954.
Didier (Paul-Charles), 1er octobre 1954.
Marchand (Jean-Léon-Jules-Albert), 1er octobre 1954.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon

MM. Antoine (Charles-Marie-Joseph), 13 octobre 1954.
Astier (Norbert-Olivier-Claude-Charles), 3 décembre 1954.
Berthelon (Aristide-André), 1er octobre 1954.
Boehm (Jacques-Guy-Gaston), 1er octobre 1954.
Braillard (Jean-Louis), 25 octobre 1954.
Bretegnier (Jean-Pierre-Ernest-Gustave), 1er novembre 1954.
Cola (Remolo), 15 décembre 1954.
Kern (Pierre-Marie-Emile-Henri), 1er novembre 1954.
Rain (Jean-Lazar), 1er novembre 1954.

Subdivision de Lyon.

MM. Clerc (Robert-Armand), 1er novembre 1954.
Humbert (Lucien-Louis-Marie), 1er décembre 1954.
Lavenir (Philippe-Marie-Emmanuel), 15 décembre 1954.
Reviron (Louis-Marcel), 1er décembre 1954.

8e Région militaire

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Bayard (Pierre-Gilbert-Emile), 1er octobre 1954.
Bellion (Roger-Nicolas-Pierre), 1er octobre 1954.
Bouysses (Simon-Gérard), 1er octobre 1954.
Dechaize (Louis-Jean-René-Adrien), 25 octobre 1954.
Fayard (René), 25 septembre 1954.
Flauraud (Jean-Guy-Antoine), 1er octobre 1954.
Ganne (Charles-Alfred), 1er octobre 1954.
Gerigny (Paul-Jacques), 25 septembre 1954.
Harbulot (André-Raymond), 1er novembre 1954.
Joly (Claude-Marie-Alfred-Joseph), 25 septembre 1954.
Jouanneau (Jacques-Edouard-Alexis), 1er octobre 1954.
Maymat (Marcel-André-Julien), 1er octobre 1954.
de Mullot de Villeneuf (Jacques-Charles-Alfred-Marie), 1er octobre 1954.
Nargeot (Louis-Paul), 25 septembre 1954.
Orlat (Gilbert-Maurice), 1er octobre 1954.
Pistre (Jean-Joseph-François-Octave), 1er octobre 1954.
Pougheon (Roger-Charles-Louis), 1er octobre 1954.
Renaud (André-Germain-Pierre-Léon-Jean), 1er novembre 1954.
Robert (Pierre-René), 25 septembre 1954.
Rondepierre (Jean), 1er octobre 1954.
Sollelis (Paul-Marius-André), 25 septembre 1954.

Subdivision de Grenoble.

MM. Ferrari (Michel-Jean-Raphaël), 1er novembre 1954.
Gloukoviezoff (Georges), 1er janvier 1955.
Maligne (Pierre-Jean-Jacques), 1er décembre 1954.
Miellat (Pierre-Louis-Paul), 1er novembre 1954.
Olivet (André-Charles), 1er novembre 1954.

Subdivision de Lyon.

MM. Barbier (Maurice-Edmond), 1er octobre 1954.
Bonnel-Guichard (Louis-Xavier-André), 1er octobre 1954.
Cailliot (Jean-Paul-Léo-Gabriel), 1er octobre 1954.
Cazade (Robert-Guy-René), 1er octobre 1954.
Droin (Philippe-Laurent-Paul), 1er octobre 1954.
MM. Fuchez (Paul-Albert), 1er octobre 1954.
Godin (Raymond-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Gondeau (Ernest-Henri), 25 septembre 1954.
Jacquet (Daniel-Henri-François), 1er octobre 1954.
Jacquier (Pierre-Albert-Georges), 1er octobre 1954.
Leitienne (François-Marie), 1er octobre 1954.
Martin (Louis), 1er octobre 1954.
Mathieu (Bernard), 10 octobre 1954.
Mayoussier (Henry-Georges), 1er octobre 1954.
Moiroud (Charles-Jean), 1er octobre 1954.
Neyron (Gabriel-Anne-Marie-Charles), 1er octobre 1954.
Nougein (Jacques-Joseph-Henri-Antoine), 1er octobre 1954.
Perrichon (Eugène-Joseph), 1er octobre 1954.
Philipon (Edouard), 1er octobre 1954.
Picot (Philippe-Max), 10 septembre 1954.
Raffaelli (Roger-Michel), 1er octobre 1954.
Robin-Marleton (Edouard-Marie-Vincent), 1er octobre 1954.
Roux (Ange-Emile-Daniel), 1er octobre 1954.
Selzer (Paul-Alfred), 1er octobre 1954.
Cauquy (Pierre-Roger-Charles), 1er octobre 1954.
Varenat (Daniel-Raymond), 1er octobre 1954.
Vialatoux (Henri-Louis-Gabriel-Marie), 1er octobre 1954.
Villa (Laurent), 1er octobre 1954.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Bourlier (Jacques-Fleury), 1er octobre 1954.
Bouvet (René-Jean), 1er octobre 1954.
Gagnaire (Jean-Jacques-Guillaume), 1er octobre 1954.
Glehen (Albert-René), 1er octobre 1954.
Gourdon (Vincent-Jules-Louis), 1er octobre 1954.
Gregoire (Jean-Jacques-Georges), 1er octobre 1954.
Lauriol (Emile-Victor-André), 1er octobre 1954.
Petitjean (Emile-Lucien), 1er octobre 1954.
Reboul (Pierre-Roger), 1er octobre 1954.
Samouiller (Laurent-Michel), 1er octobre 1954.

9e Région militaire

Subdivision de Marseille.

MM. Albert (Georges-André), 1er octobre 1954.
Anceschi (André-Jean-Maurice), 27 septembre 1954.
Betolaud du Colombier (Henri-Marie-Edmond-Sylvain), 11 décembre 1954.
Blanc (Pierre-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Calmet (Henri-François), 1er octobre 1954.
Chauvin (Pierre-Jean-Léon), 1er octobre 1954.
Coulange (Henri-Marie-André-Emile), 27 octobre 1954.
Duberirand (Paul-Jean-Raoul), 27 octobre 1954.
Espitalier (Jean-Emile-Jules), 27 septembre 1954.
Eynaud (Roger-Elie-Félix), 21 novembre 1954.
Faure (André-Jude-Marcel), 11 décembre 1954.
Freling (Claude-Léon-Louis), 27 septembre 1954.
Gallet (Pierre-Georges-Albert), 1er octobre 1954.
Gendre (Jean-Yves), 1er octobre 1954.
Gianotti (Pierre), 27 décembre 1954.
Guida (César-François-Lucien), 25 octobre 1954.
Martignat (Charles-Henri), 1er octobre 1954.
Meney (Pierre-François-Henri), 27 septembre 1954.
Nicolas (Henri-Albin-Flavien), 1er décembre 1954.
Nouveau (Marcel-Victorin), 27 septembre 1954.
Pluss (André-Charles), 1er octobre 1954.
Poggi (Antoine-Joseph), 25 septembre 1954.
Reggio (Nicolas-Marie-Christian), 1er octobre 1954.
Revest (André-Marcel), 1er octobre 1954.
Roberty (Edouard-Victorin-Joseph), 1er octobre 1954.
Tourrières (Fernand-Guy), 1er octobre 1954.
Vellutini (Ange-Eugène), 26 novembre 1954.

Subdivision de Montpellier.

MM. Frasquet (Louis-Julien), 25 octobre 1954.
Guirand (Maurice-Hippolyte), 18 octobre 1954.
Megnint (André-Pierre), 11 décembre 1954.

Subdivision de Nice.

MM. Bagnasco (Jean-Marius-Paul-Valentin), 1er novembre 1954.
Benoit (Pierre-Eugène), 1er octobre 1954.
Chaudon (Serge-Aimé-Jean), 1er octobre 1954.
Donnini (Humbert-Thomas), 15 décembre 1954.
Foures (André-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Groux (Raymond-Alexandre), 1er octobre 1954.
Hanau (François-Joseph), 1er octobre 1954.
Hervé (Jean-Pierre-Adrien-Camille), 1er octobre 1954.
Laporte (Jacques-Emile), 1er octobre 1954.
Saitet (Georges-Edmond), 1er décembre 1954.

10e Région militaire

Division de Constantine.

MM. Filleron (René Paul), 13 octobre 1954.
Monjo (Jean-Robert), 13 septembre 1954.
Ollivier (René-Edouard-François), 1er octobre 1954.
Pellechia (Salvator-Jérôme), 1er octobre 1954.
Vallaud (Serge-Maurice), 1er octobre 1954.
Vergona (Armand-Louis-Antoine), 1er octobre 1954.

Forces françaises en Allemagne

(En situation d'activité.)

M. Derepas (Jean-François-Marie-Antoine), 23 décembre 1954.

Afrique équatoriale française

Bureau territorial au recrutement et des réserves du Moyen-Congo.

M. Midot (Jean-Camille-Stanislas), 1er octobre 1954.

Troupes de Madagascar

M. Grieco (Charles-Vincent), 1er octobre 1954.

Forces françaises en Extrême-Orient

Bureau de recrutement de l'Indochine.

MM. Guillermet (Victor-Eugène), 1er octobre 1954.
Larre (Claude-Louis), 1er octobre 1954.
Suel (Jacques-Maurice-Alphonse-Louis), 1er octobre 1954,

(En situation d'activité.)

M. Boudier (Michel), 9 janvier 1955.

Transmissions.

1re Région militaire

Subdivision de Versailles.

MM. Annel (Gérard-Joseph-Germain), 1er octobre 1954.
Arcel (Roger-Marius-Henri), 26 septembre 1954.
Badia (Jacques-Jean), 1er octobre 1954.
Ballet (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Baillon (Etienne-Joseph), 1er octobre 1954.
Bareille Saint-Gaudens (Jacques), 1er octobre 1954.
Basseguy (Jean-Georges-Jacques), 1er octobre 1954.
Baute (Louis-Antoine-Jean), 1er octobre 1954.
Bernard (Jacques-Constant-Lucien), 15 décembre 1954.
Bescond (François-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Besle (Claude-André-Robert), 1er octobre 1954.
Bethenon (Robert-Paul-Louis), 1er octobre 1954.
Bigot (André-Hubert), 1er octobre 1954.
Billard (Roger-Jean-Julien), 1er octobre 1954.
Billon (Jean), 1er octobre 1954.
Blondeau (Julien-Jean-Etienne), 1er octobre 1954.
Boisvieux (Jean-Eloi-Victor), 1er octobre 1954.
Bonnefois (Pierre-Remi), 15 décembre 1954.
Bordet (Roger-Pierre-Edouard), 1er octobre 1954.
Briant (Jean-François-Marie), 1er octobre 1954.
Chantemargue (Paul-Emile-Georges), 1er octobre 1954.
Chateau (Jacques), 1er octobre 1954.
Cherer (Jean-Paul-Marie), 1er octobre 1954.
Culot (Robert-Henri), 1er octobre 1954.
Dauga (Paul-René), 1er octobre 1954.
Delaplace (André-Jean), 15 décembre 1954.
Delaunay (Lois-François-Alphonse), 1er octobre 1954.
Demarquette (Jean-Henri-Lucien), 1er octobre 1954.
Deporte (Jean-Etienne-René), 15 décembre 1954.
Desire (Charles-Georges), 1er octobre 1954.
Doublet (Xavier-Edmond-Joseph), 1er octobre 1954.
Doulat (Jacques-Marius), 1er octobre 1954.
Dumas (Jean-Alexis-Eloi), 1er octobre 1954.
Dumontier (Paul-Pierre-André), 15 décembre 1954.
Emery (Luc-Paul-Victor), 1er novembre 1954.
Engerran (Pierre-Léopold-Eugène), 1er octobre 1954.
Esterle (Fernand-Robert), 1er octobre 1954.
Etienne (Michel-Georges-André), 1er octobre 1954.
Fabre (Pierre), 1er octobre 1954.
Fangeat (André-Louis-Clément), 1er octobre 1954.
Frei (Armand-André), 1er octobre 1954.
Froidefond (Jacques-André-Pierre), 1er octobre 1954.
Gallayrand (Maurice-Henri), 1er octobre 1954.
Gomez (Gérard), 1er octobre 1954.
MM. Gueguen (Albert-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Gueldry (René-Laurent-Eugène), 1er octobre 1954.
Guerin (Maurice-Julien), 1er octobre 1954.
Guyard (Jacques-Louis-Eugène), 1er octobre 1954.
Hannequin (Maurice-François), 1er octobre 1954.
Hauw (Jacques-Emile-Henri), 1er octobre 1954.
Havet (Bernard-Gilbert-Robert), 1er octobre 1954.
Joly (Pierre-Marcel), 1er octobre 1954.
Julien Saint-Amand (Gérard-Eugène), 1er octobre 1954.
Jullion (Gilbert-Robert-Jean), 1er octobre 1954.
de La Condamine (Jean-Joseph-Pierre-Charles-Marie), 1er octobre 1954.
Lafforgue (Jacques-Marie-Louis-François), 1er octobre 1954.
Lafievre (Daniel-Charles-Edmond), 1er octobre 1954.
Laliot (Pierre-Lucien-Henri), 1er octobre 1954.
Lapostolle (Pierre-Marcel-Louis-Léon), 1er octobre 1954.
Launay (Jean-Léon-Pierre), 1er octobre 1954.
Lavaille (André-Jean-Albert), 1er octobre 1954.
Le Mouellic (Yves-Marie), 1er octobre 1954.
Lhospital (Etienne), 1er octobre 1954.
De Liege (Jacques-Georges), 1er octobre 1954.
Lombard (Jean-Marius), 1er octobre 1954.
Lonpech (Serge-Maurice), 1er octobre 1954.
Maretheu (André-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Massot (Roland-Alphonse-Alfred), 1er octobre 1954.
Mercier (Jean-Henri-Albert), 1er octobre 1954.
Mesle (Gilbert-Henri), 1er octobre 1954.
Meunier (Roger-Camille-Emilien), 1er octobre 1954.
Monteil (Georges-Jean-René), 1er octobre 1954.
Monzer (Paul-Roger), 1er octobre 1954.
Nadaud (Serge-Henri), 1er octobre 1954.
Panaye (Jacques-Arnold-Raphaël), 1er octobre 1954.
Pavis (Claude-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Pesier (Guy-Pierre-Emile), 1er octobre 1954.
Poussou (René-Marcel-Pascal), 11 septembre 1954.
Regeasse (Annetti-Henri), 1er octobre 1954.
Rey (Raymond-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Reynaud (Jean-Gilbert-André), 15 décembre 1954.
Regnaud (Guy-Marie-Gabriel), 1er octobre 1954.
Rossignol (Gérard), 1er octobre 1954.
Routa (Jean), 1er octobre 1954.
Schmitt (Marcel-Gaston), 1er octobre 1954.
Scour (Paul-Gaston-René), 25 octobre 1954.
Servoles (Michel-Lucien-Georges), 1er octobre 1954.
Tochon (Jean), 1er octobre 1954.
Tournier (Jacques-Lucien-Paul), 1er octobre 1954.
Trembelland (Claude-Basile-Georges), 1er octobre 1954.
Trocelli (Lucien-Alexandre-Jean), 1er octobre 1954.
Villard (Gaston), 1er octobre 1954.
Wendling (Robert-Guy), 1er octobre 1954.
Wolkonsky (Alexandre-Robert-Guy-Bernard-Michel), 15 décembre 1954.
Zabraney (Maurice), 1er octobre 1954.

(En situation d'activité.)

MM. Moulin (Jean-Marie-Adrien-Gérard), 18 octobre 1953.
Saint-Martin-Tillet (Philippe-Roger), 23 janvier 1955.

2e Région militaire

Subdivision d'Amiens.

MM. Allard (Jean-Edmond-Marius), 16 août 1954.
Bergot (Michel-Victor-Henri-Joseph), 11 septembre 1954.
Brayer (Jean-Pierre-Gustave), 1er octobre 1954.
Deblaere (Robert-Ernest), 1er octobre 1954.
Fougerolle (Antonin-Jean), 1er octobre 1954.
Hode (Pierre-Maurice-Jacques-Joseph), 1er octobre 1954.
Lacourlie (René-Théodore), 1er octobre 1954.
Legrand (Jean-François-Numa-Homère), 27 septembre 1954.
Murot (Pierre-René-Auguste), 1er octobre 1954.
Pages (Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Troivaux (Jacques-Paul-Robert), 25 septembre 1954.

Subdivision d'Arras.

MM. Baily (Henri-Auguste-Valentin-Ovide), 15 décembre 1954.
Boquet (Jacques-Augustin-Julien-Joseph), 1er octobre 1954.
Bournaillie (Alex-Roger-Léon), 1er octobre 1954.
Bouville (Georges-Alphonse-Auguste), 1er octobre 1954,
Boyaval (René-Louis), 11 septembre 1954.
Carnel (Roland-Benoit-Auguste), 12 septembre 1954.
Cordonnier (Etienne-Bernard-Marie), 11 septembre 1954.
Cuvelier (Daniel-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Decherf (Jean-Henri-Joseph), 1er octobre 1954.
Guerlain (Claude), 1er octobre 1954.
Hochart (Arthur-Charles-Oscar), 1er novembre 1954.
Janssen (Pierre-Charlemagne), 15 décembre 1954.

MM. Lagneaux (Kléber-Jules-Edouard), 26 novembre 1954.
Marquis (Robert-Gilbert), 1er octobre 1954.
Richard (Jean-Marc-Henri), 1er octobre 1954.
Saitta (Salvador-Philippe-Joseph), 15 décembre 1954.
Specque (René-Jules-Napoléon), 1er octobre 1954.
Suret (André-Paul), 11 septembre 1954.
Van de Walle (André-Théophile-Marcel), 1er octobre 1954.
Venuti (Raymond), 1er octobre 1954.

Subdivision de Lille.

M. Wouters (André-Jules-Joseph), 1er janvier 1955.

3e RÉGION MILITAIRE

Etat major Région.

MM. Cosson (Yves-Marcel-Jules), 25 septembre 1954.
Levêque (Fernand-Joseph-Jules-Marie), 30 septembre 1954.

Subdivision de Caen.

MM. Beauquet (Jean-Joseph), 10 septembre 1954.
Brossault (Michel-Ernest-Pierre), 11 septembre 1954.
Dupont (André-François), 10 décembre 1954.
Goulon (Alain-Roger), 10 juin 1954.
Halley (Paul-Auguste-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Jourdan (Georges-Henri-Roger), 26 novembre 1954.
Kerguiduff (Louis-Charles), 1er octobre 1954.
Lavoine (Guy-Abel-André-Frédéric), 15 décembre 1954.
Leclerc (Henri-Gustave-Octave), 30 août 1954.
Pelvet (André-Marie-Guillaume), 11 septembre 1954.
Poisson (Michel-Pierre), 23 août 1954.
Sueur (Daniel-Jean), 1er octobre 1954.

Subdivision du Mans.

MM. Borget (Bernard-Albert-Roland), 1er octobre 1954.
Bousteyssier (André-René), 13 septembre 1954.
Gandon (Raymond-Michel-René), 11 septembre 1954.
Gasse (Bernard-Raymond-André), 25 septembre 1954.
Herpin (Pierre-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Kuerguenou (Jean), 11 septembre 1954.
Lepichon (Raymond-Louis), 28 novembre 1954.
Philippe (Michel-Louis), 1er octobre 1954.
Provost (Roland-Lucien-Henri), 15 décembre 1954.
Trian (Yves-Jean-Joseph-Louis), 15 décembre 1954.
Vetillard (Armand-Louis), 3 décembre 1954.

Subdivision de Nantes.

MM. Boucault (Albert-Marcel-Gabriel), 5 décembre 1954.
Bracquart (Jean-Marie-Gustave), 27 septembre 1954.
Cariou (Pierre-Yves), 1er octobre 1954.
Chaumont (René-Eugène-Marie), 11 septembre 1954.
Chevalier (Michel-Célestin-Robert), 1er octobre 1954.
Dare (André-Désiré-Jean), 1er octobre 1954.
Gautier (Jacques), 24 août 1954.
Greaud (Gilles-Alphonse-Arthur), 1er octobre 1954.
Griffon (Georges-Henri), 12 septembre 1954.
Guilton (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Hellot (André-Frédéric-Henri), 1er octobre 1954.
Landreau (Jacques-François), 1er octobre 1954.
Leblais (Paul-Louis-Julien-Marie), 1er octobre 1954.
Leclerc (Yves-Marie-André), 11 septembre 1954.
Letertre (Marcel-Emile-Julien), 11 septembre 1954.
Mace (Robert-Félix-Auguste), 1er octobre 1954.
Mahe (Roger-Henri-Aimé), 11 septembre 1954.
Mallet (Pierre-Jacques-Marie), 27 septembre 1954.
Martin (Raymond-Louis-Michel), né le 27 septembre 1926, 11 septembre 1954.
Martin (Victor-Emilien-André), né le 20 février 1917, 1er octobre 1954.
Migne (Maurice-Louis-Jacques), 1er octobre 1954.
Moreau (Jean-Louis-Yves-Frédéric), 1er novembre 1954.
Nouet (Marcel-Louis-Alphonse-Henri), 5 septembre 1954.
Pointeau (Georges-Henri-Augustin-Elie-Frantz), 1er octobre 1954.
Raveleau (Gérard-Yves-René), 24 août 1954.
Richard (Gaston-Félix-Eugène-Emile), 1er octobre 1954.
Rodary (Daniel-Marie-Augustin-Denis), 10 septembre 1954.
Velluet (Jean-Louis-Ludovic), 1er octobre 1954.

Subdivision de Rennes

M. Chevalier (Raymond-Marcel), 1er octobre 1954.

Subdivision de Vannes

MM. Calvarin (Jean), 16 novembre 1954.
Delamarre (René-Joseph-Marie), 1er novembre 1954.
Jourdain (René-Mathieu), 1er octobre 1954.
Lagadec (Jean), 15 décembre 1954.
Piriou (Jean-Mathieu), 25 septembre 1954.

(En situation d'activité.)

M. Mathilin (Michel), 16 octobre 1954.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

M. Baron (Jean-Raoul), 1er octobre 1954.

Subdivision de Bordeaux.

MM. Arnaudin (Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Bousseau (Gérard-Victor), 1er octobre 1954.
Castanier (Jean), 1er octobre 1954.
Checa (Raymond), 1er octobre 1954.
Faure (Lionel-Emile), 15 décembre 1954.
Fouche (Jean), 1er octobre 1954.
Henot (Florent-Fernand-Albert), 25 septembre 1954.
Laroumanie (Jean), 15 décembre 1954.
Manolis (Henri-Maurice), 1er octobre 1954.
Minvielle (Jean-Edouard-Charles), 27 novembre 1954.
Nicolas (René-Flavien-Marie-Auguste), 1er octobre 1954.
Peremarti (Henri), 1er octobre 1954.
Rappart (Jean-Maurice), 1er octobre 1954.
Regiero (Anastase), 1er décembre 1954.
Roustaing (Louis-René), 25 septembre 1954.
Turri (Charles-Auguste), 11 décembre 1954.

Subdivision de Limoges.

M. Cazalis (Jean), 1er octobre 1954.

Subdivision de Tours.

MM. Ayral (Lucien-Edouard-Marc), 1er octobre 1954.
Bossard (Pierre-Gabriel-Albert), 9 décembre 1954.
Cheval (Roger-Paul-Jean), 1er octobre 1954.
Thuillier (Robert-Louis), 26 novembre 1954.
Velle (Jacques-Louis), 25 novembre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

MM. Bes (André-Marcel-Gustave), 1er octobre 1954.
Calmettes (Albert-Pierre), 1er octobre 1954.
Fanton (Marc-Antoine), 1er octobre 1954.
Roulier (Augustin-Joseph), 1er octobre 1954.
Vedel (André-Lucien), 25 octobre 1954.

Subdivision de Pau.

MM. Iriart (Jean-Théodore), 28 novembre 1954.
Lazcanotegui (Albert-Ignare-Joseph), 28 novembre 1954.
Mora (Jean-Baptiste), 1er novembre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major région.

M. Oumansky (Roger), 25 novembre 1953.

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Bourcier (Paul-Marie-Gabriel-Henri), 1er octobre 1954.
Brule (Louis-Camille-Jules), 15 décembre 1954.
Guillot (René-Daniel), 27 octobre 1954.
Houdot (Jean-Roger-Henri), 1er octobre 1954.
Missier (François-Jules-Marie-Victor), 1er octobre 1954.
Peigney (Jean-Ernest-Achille), 25 novembre 1954.

Subdivision de Metz.

MM. Arches (Raymond-Pierre), 17 septembre 1954.
Guerbeur (Louis-Charles), 27 septembre 1954.
Haag (Raymond-Lucien-Louis), 1er octobre 1954.
Hanotaux (Henri-Gabriel-Jean), 1er octobre 1954.
Hasdenteufel (Jean-Joseph-Michel), 21 septembre 1954.
Linot (Jean), 13 septembre 1954.
North (Emile-Charles), 1er octobre 1954.

MM. Pellat (Georges-Joseph-Henri), 27 septembre 1954.
Petit (Roger-Gaston), 1er octobre 1954.
Rouesnel (René-Jean), 27 novembre 1954.
Rouilleau-Pasdeloup (Jacques-Jean), 11 décembre 1954.
Speck (Maurice-Edmond-Marie), 11 septembre 1954.
Voisin (René-Maurice-Antonin), 1er octobre 1954.
Wang (David), 27 septembre 1954.
Weingertner (Jean-Joseph-Lucien), 6 novembre 1954.

Subdivision de Nancy.

MM. Beaupré (Charles-Marie-Jules), 1er octobre 1954.
Brisse (Roger-Marcel), 26 novembre 1954.
Chevrier (Jean-Georges), 1er octobre 1954.
Colin (Charles-Léon-Joseph), 1er octobre 1954.
Darsonval (Raymond-Alfred-Marie), 1er octobre 1954.
Frattini (Bernard-Louis), 12 septembre 1954.
Gaulier (Philippe-Eugène), 1er octobre 1954.
Grandjean (Robert-Jean), 1er octobre 1954.
Harancourt (Claude-Pierre), 27 novembre 1954.
Henry (Robert-Louis), 1er octobre 1954.
Jeandel (Michel-André-Eugène), 1er octobre 1954.
Lambert (Guy), 1er octobre 1954.
Patinet (Daniel-Alexis-Clément), 1er décembre 1954.
Specq (Georges-Louis), 1er décembre 1954.
Stoeffler (Jean-Henri-Marcel), 1er octobre 1954.
Thiriet (André-Louis-Marcel), 1er octobre 1954.
Thomas (Lucien-Bernard), 15 décembre 1954.
Toussain (Jacques-Maurice-René), 11 décembre 1954.
Troncin (Claude-André-Paul), 1er octobre 1954.
Vaillant (Michel-Paul-Georges), 11 décembre 1954.
Zambaux (Michel-Jules-Gaston), 25 octobre 1954.

Subdivision de Strasbourg.

MM. André (Etienne-Benjamin-Jean), 1er octobre 1954.
Fuhrer (Gérard-Albert), 25 octobre 1954.
Gondard (Jean-Albert), 1er octobre 1954.
Greiner (Marcel-Michel), 15 décembre 1954.
Marin (Emile-Joseph), 1er octobre 1954.
Messmer (Jean-Pierre-Emile-Jules), 9 décembre 1954.
Sirugue (Serge), 1er octobre 1954.
Stoeckle (Roger), 1er octobre 1954.
Tritschler (Joseph-Antoine), 18 octobre 1954.

(En situation d'activité.)

MM. Acker (Roland-Raymond), 16 octobre 1954.
Mary (René-Georges), 25 avril 1953. (Est annulé, en ce qui concerne cet officier, le décret du 18 novembre 1953, *Journal officiel* des 23 et 24 novembre 1953, portant promotion au grade de lieutenant, rang du 25 juillet 1953.)

7e Région militaire

Etat-major région.

M. Ridacker (René Jean), 10 octobre 1954.

Subdivision de Besançon.

MM. Billon-Tyrard (André-Joseph), 1er octobre 1954.
Daclin (Robert-Lucien), 1er octobre 1954.
Devoisin (Paul-Michel-Georges-Jean), 15 décembre 1954.
Fallot (Pierre-Georges), 1er octobre 1954.
Fraichot (Gabriel-Marcel-Georges), 1er octobre 1954.
Girot (Marcel-Robert), 1er décembre 1954.
Godard (Michel-Armand-Aimé), 25 octobre 1954.
Guinchard (Paul-Marie-Alain), 1er octobre 1954.
Normand (Georges), 1er octobre 1954.
Osselin (Jean-Maurice-Joseph), 15 décembre 1954.
Rouyer (Michel-Constant-Marie-Joseph), 25 octobre 1954.

Subdivision de Dijon.

M. Chassagny (René-Marcel), 15 décembre 1954.

8e Région militaire

Subdivision de Chambéry.

MM. Brun (Charles-Marie-François), 15 décembre 1954.
Gonnet (Charles-Marcel), 15 décembre 1954.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Arizzoli (Jacques-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Béguin (Claudius-Louis), 1er octobre 1954.
Bordel (Louis-Roger-Lucien), 1er novembre 1954.
Bouchet (Georges-Marius-François), 1er octobre 1954.
Ciceri (Virgile-Marius), 1er octobre 1954.
Dauphant (Henri), 25 octobre 1954.
Dousse (Jean-Paul-Marie), 1er octobre 1954.
Gianni (André-Jean), 25 octobre 1954.
Joly (Claude-Marcel), 15 décembre 1954.
Manière (Lucien-Henri), 1er octobre 1954.
Martrier (Jean), 25 octobre 1954.
Mazauric (Maurice-Alexandre-Augustin), 1er octobre 1954.
Passelaigue (Paul-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Pateille (Jean), 1er octobre 1954.
Portal (André-Jean), 1er octobre 1954.
Seive (René-Lucien), 25 septembre 1954.
Semetin (Raymond-Henri-Louis), 13 septembre 1954.
Toizat (Robert-Auguste), 1er octobre 1954.
Vallenet (Roger-Antoine-Marius), 23 septembre 1954.
Vallin (Pierre-Louis-Joseph), 25 septembre 1954.

Subdivision de Grenoble.

MM. Bergeron (Yves-Jean), 15 décembre 1954.
Joly (Pierre-René-Marie), 25 octobre 1954.
Martin (Louis-Bernard), 1er octobre 1954.

Subdivision de Lyon.

MM. Blanc (André-Victor-Pierre-Marie), né le 14 mars 1921, 1er octobre 1954.
Blanc (Claude-Yvon-Sylla), né le 1er octobre 1922, 5 octobre 1954.
Breyton (Jacques), 1er octobre 1954.
Candy (Léon-René-Odet), 1er décembre 1954.
Cartier-Millon (Paul-Auguste), 9 décembre 1954.
Chosalland (Henri-Joseph), 1er octobre 1954.
Coffin (Maurice-Serge), 23 janvier 1955.
Couderi (Warren-Paul-Marie), 1er octobre 1954.
Cretaine (Jacques), 1er octobre 1954.
Deal (André-Philibert-Adrien), 25 septembre 1954.
Laurence (Jean-Alfred-Marcel), 1er octobre 1954.
Maisonneuve (Joseph), 1er octobre 1954.
Molique (Jacques-Claude-Auguste), 1er octobre 1954.
Mouchet (Maurice-Antonin), 9 décembre 1954.
Nitzer (Michel-Gaston), 1er octobre 1954.
Papillon (François-Etienne-Ernest), 1er octobre 1954.
Pomathios (Jacques-Emile), 18 septembre 1954.
de Rivoyre (Bernard-Jules), 1er octobre 1954.
Simonet (Roger-Pierre), 1er octobre 1954.
Talpain (Léon-Marie-Joseph), 18 septembre 1954.
Touzet (René-Louis-Henri), 1er octobre 1954.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Berger (Jean), 1er octobre 1954.
Bloch (Pierre-Isidore), 1er octobre 1954.
Cleret (Maurice-Gustave), 1er octobre 1954.
Colas des Francs (Guy-Antonin-Marie-Ghislain), 1er octobre 1954.
Domenjoud (Jean-Charles-Auguste), 1er octobre 1954.
Imbert (Louis-Marius), 1er octobre 1954.
Merle (André-Marius), 1er octobre 1954.
Mondillon (Charles), 1er octobre 1954.
Namboutin (Lucien-Etienne), 1er octobre 1954.
Perret (Lucien-Jean-Alphonse), 1er octobre 1954.
Piperakis (Jean-Charalambos), 1er octobre 1954.
Ruliere (Charles-Louis), 1er octobre 1954.
Sanjullian (José), 1er octobre 1954.

9e Région militaire

Subdivision de Marseille.

MM. Aubonnet (Robert-Justin), 15 décembre 1954.
Barrière (Laurent-Michel-Pierre), 1er octobre 1954.
Coquard (Jean-Daniel), 1er octobre 1954.
Deltori (Jean-Auguste-Marcel), 1er octobre 1954.
Dequesnes (Gilbert), 1er octobre 1954.
Habib (Henri), 25 septembre 1954.
Lucibello (François-Justin-Séraphin), 25 septembre 1954.
Magro (Vincent-Marcel), 1er octobre 1954.
Mattei (Yves-Marcel), 1er octobre 1954.
Parsy (Pierre), 1er octobre 1954.
Porre (Robert-Joseph-Sylvain), 1er octobre 1954.

Subdivision de Montpellier.

MM. Avinaud (Marie-René-Alfred), 1er décembre 1954.
Bonnafe (Hector-Gérard-Lucien), 12 décembre 1954.
Laurent (Firmin-Léon), 1er décembre 1954.

Subdivision de Nice.

MM. Jourdan (René-Louis-Nestor), 1er octobre 1954.
Marchessou (Maurice-Louis), 1er octobre 1954.
Roux (Fernand-Eugène-Alphonse), 1er octobre 1954.
Vernin (Maurice-Antoine-Henri), 1er octobre 1954.
Zisman (Lucien-Maurice), 1er octobre 1954.
de Sievers (Alexandre), 1er octobre 1954.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

MM. Jalabert (Marcel), 28 novembre 1953.
Bouché (Jean-Charles-Isidore), 1er mars 1953.

Division de Constantine.

MM. André (Hubert-Lucien-Adrien), 10 octobre 1954.
Boukhechem (Abdelhamid), 16 octobre 1954.
Candau (Jean-Maurice), 25 septembre 1954.
Cauchi (Fernand-Henri), 1er octobre 1954.
Dubourg (Jean-Antoine-Gabriel), 1er octobre 1954.
Marchand (Robert), 1er octobre 1954.
Pozzo di Borgo (Joseph-Samson), 1er octobre 1954.
Raibaud (René-Jean), 1er octobre 1954.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

MM. Busson (Jean-Paul-René), 16 octobre 1954.
Lelong (Gérard-Jacques-Julien-Sylvain), 16 octobre 1954.

TROUPES ET SERVICES DE BERLIN

M. Calm (Aimé-Emile-Raymond), 26 octobre 1954.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

MM. Debeir (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Le Grumelec (Jean-Victor-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Mayeux (Charles-Henri), 1er décembre 1954.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE — TOGO

MM. Aucher (Yves-René), 1er octobre 1954.
Badin (Léopold-Joseph), 1er octobre 1954.
Beraud (Robert-Etienne-François), 1er octobre 1952.
Desrousseaux (Pierre-Lucien-Marcel), 1er novembre 1954.
Fontaine (Paul-Lucien-Emile), 15 décembre 1954.
Lamboux (André-Jacques), 1er octobre 1954.
Perdigeon (Claude-André), 1er octobre 1954.
Perie (Jean-Pierre-Claude), 1er octobre 1954.
Quartero (Jacques-Charles-Constantin), 11 septembre 1954.

TROUPES DE MADAGASCAR

MM. Bastien (Xavier-Lucien-Georges), 21 septembre 1954.
Bossoutrot (Claude-Jean-Charles), 10 septembre 1954.
Drouet (Roland-Raymond-Philippe-Emile), 15 décembre 1954.
Durupt (Paul-Auguste-Charles-Eugène-Georges), 21 septembre 1954.

GROUPE DU PACIFIQUE

M. Le Vert (Jean-François-Eugène), 1er octobre 1954.

FORCES FRANÇAISES EN EXTRÊME-ORIENT

(En situation d'activité.)

MM. Anthonioz (Jacques-René), 9 janvier 1955.
Marie (Jacques-Georges-Léon), 16 octobre 1954.

Bureau de recrutement de l'Indochine.

M. Buchet (Henri-Martial-Alfred), 1er octobre 1954.

Cadre des adjoints du service des matériels.

TROUPES DU MAROC

M. Maurel (Roger-Pierre), 1er décembre 1954. (Cette dernière date de prise de rang remplace et annule, en ce qui concerne cet officier, celle fixée au 22 novembre 1954 par décret du 27 décembre 1954, *Journal officiel* du 3 janvier 1955.)

Services.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

2e RÉGION MILITAIRE

MM. Cappelaere (André-Jules), 1er décembre 1954.
Labarre (Eugène-Paul-Emile), 1er décembre 1954.

3e RÉGION MILITAIRE

M. Lacroix (Jean-Louis-Honoré-Alexandre), 1er décembre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

MM. Baquier (René-Marcel-François), 1er décembre 1954.
Desseilles (Léonce-Louis), 1er décembre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

MM. Bohn (Robert-Charles), 1er décembre 1954.
Caballero (Lucien), 1er décembre 1954.
Clerc (Camille-Albert-Emile), 1er décembre 1954.
Imbs (Joseph-Paul), 1er octobre 1954.

10e RÉGION MILITAIRE

Division de Constantine.

M. Hemery (Gilbert-Aurélien-Georges-Oscar), 1er décembre 1954.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

3e RÉGION MILITAIRE

MM. Dubot (Félix-Emile), 1er décembre 1954.
Beausset (Albert-Germain), 1er décembre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

MM. Cabrol (Louis-Jean-Georges), 1er décembre 1954.
Durand (André-Louis-Julien-Urbain), 1er décembre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

M. Moser (Erwin-Georges-Ferdinand), 1er décembre 1954.

10e RÉGION MILITAIRE

Division de Constantine.

M. Boute (Adrien-Louis), 1er décembre 1954.

AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

TROUPES DU MAROC

M. Faure (Roger-Albert-Victor), 1er août 1953.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

1re RÉGION MILITAIRE

M. Brun (Armand-Robert-Bernard-Guy-Gabriel), 1er janvier 1953.

2e RÉGION MILITAIRE

M. Loridant (Louis-Jules-Clément), 5 octobre 1954.

3e RÉGION MILITAIRE

MM. Aulhier (Francis-Gabriel-Henri), 1er octobre 1954.
Burger (François-Joseph), 28 octobre 1954.
Kuter (Pierre-Paul), 1er octobre 1954.
Staub (Théodore-Fritz), 9 octobre 1954.
Untereiner (René-Michel), 22 septembre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

MM. Heros (Jean-Emile), 25 octobre 1954.
Huck (Joseph-Louis), 1er novembre 1954.
Jacob (Paul-Charles), 1er novembre 1954.
Loew (Alfred-Oscar-Rodolphe), 1er novembre 1954.
Metzger (Robert-Jacques), 1er octobre 1954.
Muller (Jean-Fernand), 1er novembre 1954.

MM. Pollet (Jacques-Pierre-Marie-Alphonse), 1er novembre 1954.
Riedacker (Arthur-Charles), 18 septembre 1954.
Schneider (Charles-Guillaume), né le 8 janvier 1920, 8 septembre 1954.
Schneider (Louis), né le 18 octobre 1913, 1er novembre 1954.
Thomas (Emile-Auguste), 1er novembre 1954.
Wilhelm (Joseph-Victor-André), 28 septembre 1954.

7e RÉGION MILITAIRE

M. Muhlfeld (Guillaume-Eugène), 21 octobre 1954.

10e RÉGION MILITAIRE

Division de Constantine.

M. Beaulieu (André-Alexandre), 1er octobre 1954.

RECRUTEMENT ET STATISTIQUE

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

M. Loiseleur des Longchamps Deville (Louis-Albert-Jean), 1er octobre 1954.

Décret du 2 avril 1955 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret du 2 avril 1955, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve l'élève officier de réserve désigné ci-après:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Génie.

(A compter du 1er novembre 1954.)

Briand (Marcel), recrutement de Lyon, école d'application du génie, Angers.

Décret du 2 avril 1955 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret du 2 avril 1955, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

MM. les élèves officiers de réserve ayant suivi le cycle d'instruction du contingent 1954/2, tranche A, qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles ou centres de formation et ont obtenu la moyenne arrêtée par décision ministérielle pour accéder au grade de sous-lieutenant de réserve:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1955.)

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Ecole d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.

Leignel (Michel-Paul-Guy), classe 1953, Valenciennes 06533.
Conroy (Lucien-Camille-Marie), classe 1951, Nancy 16876.
Laveuf (Jean-Marie-Georges-Paul), classe 1953, Nancy 1333.
Brode (Jean-Ernest-Amédée), classe 1950, Valenciennes 12351.
Touzé (Ange-Auguste), classe 1951, Rennes 38546.
Bonvallet (Jacques-Albert-Eugène), classe 1953, Nancy 02586.
Thiebaud (Gaston-Joseph-Emile), classe 1951, Besançon 8031.
Marmignon (Jean-Roger-Marie), classe 1953, Paris 20511.
Chantepie (Daniel-Roger), classe 1951, Valenciennes 39887.
Papin (Gérard-Joseph-Bernard-André), classe 1952, Rennes 2111.
Morin (René-Jean-Marie), classe 1953, Rennes 1633.
Campagne (Georges-Eugène-Louis), classe 1950, Lyon 19113.
Jacquot (Michel-Marcel), classe 1953, Nancy 1965.
Chartreux (Jean-Marie-Charles), classe 1951, Nancy 12999.
Schneider (Victor-Bernard), classe 1952, Strasbourg 4118.
Kurpinski (Alexandre), classe 1951, Nancy 16863.
Lavocat (Raymond-Pierre), classe 1951, Dijon 1900.
Lequenne (Jean-Baptiste-Achille-Edouard), classe 1952, Valenciennes 6216.
Potel (Maurice-Arthur-Louis), classe 1953, Strasbourg 1009.
Reibel (Fernand), classe 1953, Strasbourg 1920.
Malezieux (Michel-Pierre), classe 1953, Paris 11699.
Vouillat (Harry-Pierre), classe 1950, Lyon 31003.
Turlotte (Bernard-Louis), classe 1952, Valenciennes 7781.
Furlan (Alfred-Attilio), classe 1953, Nancy 1410.
Cazelles (René-Fernand-Joseph), classe 1950, Paris 21666.
Brunet (Louis-Albert-Marie-Joseph), classe 1949, Lyon 7.03683.
Guyot (Jacques-Henri-René), classe 1950, Lyon 30698.
Himmelberger (Gérard-Flavien), classe 1952, Strasbourg 68122.
Janin (Dauphin), classe 1953, Versailles 3261.
Hestin (Guy-Michel-Claude), classe 1951, Nancy 16212.
Bregeon (André-Michel-Joseph-Georges), classe 1952, Rennes 1357.
Humbert (Maurice-Marie-Jules-Arsène), classe 1953, Besançon 1210.

Ecole de sous-officiers de Cherchell.

Pinguet (Maurice-Robert), classe 1949, Lyon 19.03.01556.
Simon (Georges-Jean-René), classe 1953, Lyon 53.03.01565.
Villemur (Pierre-Louis-Sylvain), classe 1951, Toulouse 51.31.17111.
Démoulin (Gilbert-Albert), classe 1953, Valenciennes 53.02.03699.
Dunand (André-Joseph), classe 1953, Lyon, 53.71.00701.
Thomas (Michel-André-Henri), classe 1952, Dijon 52.18.04197.
Corbon (Maurice-Charles), classe 1951, Toulouse 51.11.03533.
Percheron (Gérard-Emile-Alexandre), classe 1950, Paris 50.75.64.151.
Tari (Robert-Paul), classe 1953, Oran 53.92.03297.
Benalhar (Marc), classe 1950, Paris 50.75.08410.
Mazeaud (Louis-Marie-Evariste), classe 1950, Paris 50.75.63.261.
De Crevoisier de Vomecourt (Alain-Marie-François-Xavier), classe 1953, Paris 53.75.12029.
Brochet (Etienne-Antoine), classe 1953, Lyon 53.69.00692.

Ecole d'application de l'arme blindée et cavalerie, Saumur.

Couillaud (François-Marie-Joseph), classe 1952, Rennes 41-1772.
Nowak (Jean-Irénuar), classe 1953, Valenciennes 02-188.
Duquenne (Daniel-Albert-Emile), classe 1951, Valenciennes 12.085.
Martinet (Michel), classe 1953, Paris 75-13.191.
Gindre (Bruno-Noël-Marie-Joseph), classe 1952, Lyon 69-6672.
Gondallier de Tugny (Robert-Marie), classe 1948, Valenciennes 48-02-17717.
Penin de La Raudière (Jean-René-Amaury), classe 1951, Paris 12732.
Gaudiliot (Jacques-Aimé), classe 1952, Marseille 13-3942.
Marion (Pierre-Jacques), classe 1948, Marseille 19073.
Joussain (Marcel-Jean-Marie), classe 1953, Poitiers 21-2868.
Polleux (Francis-Léopold), classe 1953, Valenciennes 76-01386.
Verney (Jean-Joseph-André), classe 1953, Paris 75-3095.
Sagot (Gérard-Michel-Eugène), classe 1953, Valenciennes 76-04311.
Dupront (Jacques-François), classe 1950, Toulouse 32-23716.
Dupré (Jacques), classe 1951, Paris 75-17339.

Ecole de l'arme blindée et de la cavalerie d'Alger.

Lassale (André-Pierre-Roger), classe 1947, Rabat R. 93.
Heyndrickx (Jérôme-Marcel-Eugène), classe 1952, Valenciennes 39-12631.
Laville (Guy-Louis-Georges), classe 1951, Rabat R. 1672.

Artillerie.

Ecole d'application d'artillerie, Châlons-sur-Marne.

Sol (Jean-Louis), classe 1950, Poitiers 19-30462.
Fritsch (Jean-Louis), classe 1950, Strasbourg 9288.
Peter (Jacques-Louis-Arthur), classe 1950, Besançon 19392.
Nuss (Paul), classe 1949, Rabat R. 658.
Quintin (René-Roger), classe 1949, Rennes 4563.
Béguinot (Pierre-Robert-Edmond-Félix, classe 1951, Dijon 19303.
Collombet (Raymond-Joseph-Attilius), classe 1952, Marseille 06796.
Rimaux (Jean-Paul-Georget), classe 1951, Valenciennes 39-15718.
Gruffy (Bernard-Maurice), classe 1951, Lyon 39501.
Rottner (Joseph-Marie-André), classe 1951, Strasbourg 68-9780.
Gambier (Gilbert-Francis), classe 1953, Paris 75-9243.
Loubières (Patrick-Paul-René), classe 1952, Paris 75-21533.
Pellissier (Michel-Marius), classe 1952, Lyon 52-1966.
Pouilles (Jean-Claude), classe 1949, Toulouse 12673.
Fresnel (André-Bernard-Francis), classe 1952, Rennes 35-1869.
Merivot (Robert-Calixte), classe 1953, Paris 75-13893.
Cerulli (Ernest), classe 1948, Besançon 25484.
Rosquet (Jean-Louis-Claude), classe 1950, Paris 28769.
Fritsch (Gérard-Théodore-Chrétien), classe 1952, Strasbourg 67-2291.
Ridet (Jean-Claude), classe 1953, Poitiers 29137.
Jourda (Mathieu-Robert), classe 1952, Lyon 52-6264.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne, Nîmes.

Proriol (Joseph-Antoine-Victor), classe 1951, Lyon 40278.
Le Roy (Jean-André-Pierre-Maurice-Eugène), classe 1952, Paris 75-12112.
Bony (Jacques-Michel-Eugène-Henri), classe 1952, Paris 75-15752.
Reneaud (Jean-Marie-André), classe 1950, Paris 75-65.92.
Reyss-Brion (Daniel-Paul), classe 1950, Lyon 31423.
Borys (Henri-Thomas), classe 1953, Versailles 78188.
Maire (Paul-Marie-Camille), classe 1952, Strasbourg 57-1905.
Allari (Etienne-Anselme), classe 1951, Marseille 06-23335.
Mussou (Raymond-René-Yves), classe 1951, Marseille 06-25503.

Wild (René-Jean), classe 1948, Nantes 54-12912.
Resplendino (Robert-Joseph-Antonio), classe 1953, Marseille 82-01129.
Brisson (Louis), classe 1949, Poitiers 87-13818.
Pichereau (Pierre-Paul-Auguste), classe 1948, Strasbourg 68-30450.
Chapuis (Jean-Alfred-André-Georges-Joachim), classe 1950, Lyon 32809.

Train.

Ecole d'application du train, Tours.

Geny (Jean-Charles-Georges), classe 1953, Strasbourg 68-629.
Petit (Jean-Henri-Louis), classe 1950, Poitiers 30-407.
Millien (Jean-Claude-Marc), classe 1951, Valenciennes 21-613.
Schoedler (Claude-Gaston), classe 1951, Paris 63-538.
Canle (André-Raymond), classe 1952, Lyon 42-2577.
Delval (Pierre-Jean), classe 1950, Rabat 718.
Gourlaouen (René-Jean-Adrien), classe 1953, Rennes 29-1551.
Lapierre (Georges-Gabriel), classe 1953, Nancy 54-1246.
Carle (Francis-Anthony-Henri-Louis), classe 1951, Marseille 15-061.
Berly (Jacques-Paul-Henri), classe 1950, Paris 27-59-093.
Ricard (Pierre-François), classe 1953, Alger 2-021.
Ridier (Lucien-Pierre-Constant), classe 1952, Rennes 85-2531.
Coslin (Georges), classe 1949, Lyon 6-185.
Koch (Gérard-Paul-Joseph), classe 1950, Strasbourg 69-98-11.
Palard (Roger-Paul), classe 1951, Nancy 51-10-882.
Lesacher (Henri-Edouard-Léon), classe 1953, Rennes 53-50-2419.

Génie.

L'aspirant :

Peysson (Lucien-Auguste), 3e régiment.

Les sergents :

Alezra (Albert-René), 10e régiment F. F. A.
Becquet (Gérard-Georges), 5e régiment.
Berteau (Denis-Louis), E. A. G. Angers.
Best (Yves-Henri), E. A. G. Angers.
Boubot (Jean-Pierre), 1er régiment F. F. A.
Bouveau (Jacques-Michel), 11e bataillon F. F. A.
Cabaret (Bernard-Yves), 11e bataillon F. F. A.
Camor (Charles-Marie), 10e régiment F. F. A.
Cheli (Jacques-Joseph), 1er régiment F. F. A.
Clément (Pierre-André), 5e régiment.
Cottin (Bernard-Pierre), 11e bataillon F. F. A.
Damman (Paul-François), 5e régiment.
Derain (Michel), 10e régiment F. F. A.
Gaertner (Jean-Paul), 10e régiment F. F. A.
Gelin (Pierre-André), 10e régiment.
Goupil (Pierre-Paul), 15e régiment.
Jeminet (René), 5e régiment.
Kieffer (Victor), 13e bataillon F. F. A.
Lasperas (Pierre-Adrien), 21e bataillon.
Marzat (Michel-Raymond), E. A. G. Angers.
Mora (Jean-Henri), 5e régiment.
Ollié (Joseph-Pierre), 7e régiment.
Panebœuf (Maurice-Gabriel) 7e régiment.
Parey (Charles-Henri), 5e régiment.
Paul (Maurice-Pierre), 11e bataillon F. F. A.
Pineaud (Marc-Jean), 17e B. G. A. P.
Ploix (Jean-Paul), 15e régiment génie.
Zadworny (François-Jean), E. A. G. Angers.

Transmissions.

Ecole d'application des transmissions.

Margerin (René-Marie-Joseph), classe 1951, Valenciennes 59-16184.
Tardy (Georges), classe 1950, Lyon 01-2321.
Laurent (Jacques-Michel-Gaston), classe 1950, Paris 75-25136.
Gilbert (Michel-Pierre), classe 1949, Paris 75-25136.
Bégué (Simon-Jean), classe 1953, Paris 49-356.
Scholastique (André), classe 1948, Lyon 63-32586.
Woirgard (Paul-Joseph-Emile), classe 1950, Strasbourg 57-17304.
Veys (Roger), classe 1953, Marseille 1783.
Paulet (René-Pierre), classe 1952, Dijon 71-2095.
Moulet (Edouard-Yvon), classe 1948, Marseille 48-16899.
Bonnet (Pierre-Jean), classe 1948, Lyon 15-35-391.
Dacquin (Laurent-Jean-Louis), classe 1953, Lyon 73-1065.
Ducarre (Jean-Etienne), classe 1949, Dijon 21-18676.
Charbonnier (Marc-Marie-Eugène), classe 1953, Rennes 1636.
Prouveur (Cyrille-Gratien), classe 1950, Rennes 50-1566.
Bellesort (Jacques-Marie-Pierre-Charles), classe 1951, Paris 78-37686.
Gayraud (Pierre-Henri-Georges), classe 1952, Marseille 31-2242.
Guichet (Daniel-Marcel-René), classe 1953, Besançon 25-1130.
Guibert (Claude-Jean-Joseph), classe 1953, Rennes 85-3297.
Cerbelaud (Jean-Alexandre), classe 1952, Poitiers 43-369.
Lesbats (Gaston-Paul-Antoine), classe 1950, Toulouse 40-21780.

Ecole militaire annexe des transmissions d'A. F. N.

Chaudenson (Louis-Emile), classe 1950, Lyon 40157.
Rico (Pierre-Robert), classe 1952, Alger 1600.
Cadenel (Marius-François-Jules), classe 1950, Lyon 17009.
Talbot (Pierre-Jules-Léon), classe 1953, Paris 53-78-4173.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Gamache (Gilbert-Eugène), Valenciennes, 50.60.27097.
Dubernat (Jean), Lyon, 49.36.22658.
Hachmanian (Albert), Paris, 48.75 - 21276.
Lerousseau (Jean-Emile), Poitiers, 49.19.19633.
Lamarre (Yves-Louis-Alexandre), Paris, 52.75 - 1045.
Muller (Guy-Luc-Victor-Nicolas), Paris, 53.78.9145.
Beregi (Georges-Jacques), Marseille, 50.06.20131.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Leclerc (Louis-Gaston), Paris, 49-75.40365.
Dutheil (Jean-Jacques), Paris, 50-77.1823.
Palacci (Edmond-Vita), Paris, 51.75.25092.

Service de l'intendance.

Bureaux de l'intendance.

Bonnebat (Henri-Roger-Jean), classe 1950, recrutement de Pau, mle 50.40.19610.
Roussel (Philippe-Marie-Alfred), classe 1950, recrutement de Marseille, mle 50.34.11198.
Larivière (André), classe 1950, recrutement de Valenciennes, mle 50.59.04559.

Subsistances militaires.

Eullafroy (Marc-Aimé), classe 1952, recrutement de Nancy, mle 52.10.1080.
Huguet (Pierre-Charles), classe 1951, recrutement de Valenciennes, mle 51.59.10062.

Habillement et campement.

Salin (Jean-François-Michel), classe 1949, recrutement de Nancy, mle 49.54.02745.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ecole d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.

Annie (Jean-Mathurin-Marie), classe 1952, Rennes 563520.
Husson (Paul-Emile-Michel), classe 1950, Nancy 11172.
Coutreau (Jean-Pierre-Michel-Max), classe 1951, Poitiers 30955.
Aguasca (Gilbert-André), classe 1953, Poitiers 6098.
Keime (Bernard-Marie-Charles-Emile), classe 1953, Strasbourg 5918.
Burnot (Jean-Robert), classe 1948, Dijon 16173.
Cazelles (Paul-Marie-Lazard), classe 1950, Paris 21665.
Pierron (Claude-Jean-Marie), classe 1953, Besançon 1923.

Ecole de sous-officiers de Cherchell.

Risselin (André-Robert), classe 1951, Paris 51.75.11699.
Leclerc (Jean-Marie-Joseph), classe 1953, Paris 53.75.03408.
Tommasi (Maurice-Beppino), classe 1950, Ajaccio 50.20.00131.
Martin (Claude-Marie-Bernard), classe 1950, Lyon 50.69.37.153.
Coll (Jean-Jacques-Médard), classe 1947, Toulouse 49.66.15411.

Cavalerie.

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie, Saumur.

Balvet (Pierre-Raymond), classe 1950, Toulouse 12.200.

Artillerie.

Ecole d'application d'artillerie, Châlons-sur-Marne.

Leterrier (François-Jean-Pierre), classe 1949, Paris 75.21681.
Tharreau (Jacques-Jean-Marcel), classe 1952, Rennes 49-2.353.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne, Nîmes.

Duvoisin de Soumagnat (Henri-Camille), classe 1949, Poitiers 36.5612.

Décret du 2 avril 1955 relatif à la régularisation de la situation d'un officier.

Par décret en date du 2 avril 1955:

Le décret du 24 mars 1947 portant nomination au titre des réserves de l'armée de terre est modifié comme suit:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

Ajouter: « Marchioni (Marchione) ».

Avec le grade de capitaine.

Rayer: « Marchioni (Marchione) ».

Le décret du 18 octobre 1948 portant changement d'arme (armée de terre, réserve) est modifié comme suit:

TROUPES METROPOLITAINES

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Avec le grade de capitaine.

Rayer: « Marchioni (Marchione), capitaine de réserve d'infanterie ».

Avec le grade de commandant.

Ajouter: « Marchioni (Marchione), commandant de réserve d'infanterie ».

Le décret du 27 janvier 1951 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre est annulé en ce qui concerne M. le capitaine de réserve du cadre des ingénieurs du service des matériels (subdivision Artillerie) Marchioni (Marchione).

Remboursement des frais de scolarité par les élèves de l'école principale du service de santé de la marine pour l'année scolaire 1954-1955.

Par arrêté du 22 mars 1955, le montant de la somme à rembourser en exécution des dispositions de l'article 152 de la loi de finances du 16 avril 1930, modifiée par la loi du 1er septembre 1941, par les élèves ou ex-élèves de l'école principale du service de santé de la marine qui, pour une raison autre que l'inaptitude physique reconnue, quittent l'école en cours d'études, ne satisfont pas aux examens de sortie ou n'accomplissent pas au moins dix années de service à compter de leur sortie de l'école, dans l'un des corps de santé de la marine, des troupes coloniales ou de l'air, est fixé à 226 113 F pour l'année scolaire 1954-1955.

La somme fixée ci-dessus est à majorer de la valeur du trousseau et du complément de trousseau délivré aux élèves dans le courant de chaque année et décompté suivant le prix figurant au tarif de cession, du prix de revient des livres, ainsi que du montant de frais près les facultés.

Régies d'avances.

Par arrêté du 29 mars 1955, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 janvier 1948 instituant une régie d'avances auprès du bataillon de l'air à Paris, modifié par les arrêtés des 14 juin 1948, 31 décembre 1953 et 19 mai 1954, sont à nouveau modifiées comme suit:

« Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 11.500.000 F. »

(Le reste sans changement.)

Transfert de crédits.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 54-364 du 2 avril 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954, et notamment son article 11,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits de payement ouverts et les autorisations de programme accordées au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur l'exercice 1954, par la loi n° 54-364 du 2 avril 1954 et par des textes spéciaux, un crédit de payement de 200 millions de francs et une autorisation de programme de 200 millions de francs sont définitivement annulés au titre du chapitre 53-71: « Fabrications d'armement » de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, en addition aux crédits de payement ouverts et aux autorisations de programme accordées sur l'exercice 1954 par la loi n° 54-364 du 2 avril 1954 et par des textes spéciaux, un crédit de payement de 200 millions de francs et une autorisation de programme de 200 millions de francs, applicables au chapitre 54-71: « Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes » de la section Air du budget de la défense nationale et des forces armées.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er avril 1955.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
CHASTOUET.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Sous-commission d'expériences sur les poudres et armes de chasse.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu l'arrêté du ministre de la guerre en date du 25 août 1937 réorganisant la commission centrale du service des poudres;

Vu les arrêtés du ministre de l'armement en date du 31 juillet 1946 et du ministre des forces armées en date du 11 juin 1948 modifiant l'article 2 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1952 modifié par les arrêtés des 22 mars 1954, 22 avril 1954 et 3 janvier 1955 portant désignation du président de la commission et nomination des membres de la commission centrale du service des poudres et de la sous-commission d'expériences sur les poudres et armes de chasse,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 21 novembre 1952, modifié en dernier lieu par l'article 1er de l'arrêté du 3 janvier 1955, est à nouveau modifié comme suit:

Dans la liste des membres de la sous-commission d'expériences sur les poudres et armes de chasse:

1° Au lieu de: « M. l'ingénieur en chef militaire de 1re classe des fabrications d'armement Joly », lire: « M. l'ingénieur général militaire de 2e classe des fabrications d'armement Joly ».

2° Remplacer le nom de M. Miard, secrétaire général de la fédération française de tir, par celui de M. Millart (P.), vice-président de l'union internationale de tir.

3° Au lieu de: « M. de Gouvion-Saint-Cyr », lire: « M. le comte de Gouvion-Saint-Cyr ».

4° Remplacer dans la même qualité le nom de: « M. Laurent (André), représentant la société La Carloucherie française », par celui de: « M. Marcadet ».

Art. 2. — Le directeur des poudres est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1955.

PIERRE KOENIG.

Commission consultative centrale des marchés de la marine.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 53-406 du 11 mai 1953 relatif aux commissions consultatives centrales des marchés;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1954 instituant une commission consultative centrale des marchés (marine);

Vu l'arrêté du 2 juin 1954 portant nomination des membres de la commission centrale des marchés (marine), modifié par arrêtés des 25 juin et 9 décembre 1954,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 2 juin 1954 portant nomination des membres de la commission centrale des marchés (marine), est modifié ainsi qu'il suit:

Au paragraphe 1er, dans la colonne « Membres titulaires », au lieu de: « M. Thiery, expert économique d'Etat », lire: « M. Lesage, expert économique d'Etat ».

Au paragraphe 2, alinéas *b* et *c*, dans la colonne « Membres suppléants », au lieu de: « M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Legras », lire: « M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Griveau ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1955.

Pour le ministre et par délégation:
Le délégué du ministre (marine),
ROBERT COUSIN.

Intendance.

Par arrêté du 26 mars 1955, M. l'intendant militaire de 3e classe Lubert (Georges-Célestin-François-Marie) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité, pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1955.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté du 31 mars 1955:

Les agents sur contrat dont les noms suivent sont nommés et titularisés, à compter du 1er janvier 1954, dans le corps des techniciens d'études et de fabrications des travaux mécaniques et du bâtiment de la direction centrale des essences des armées, dans les échelons ci-après:

7e échelon.

M. Reynaud (Henri), direction des essences en Afrique du Nord.

6e échelon.

M. Ancelin (André), direction des essences du Nord.
M. Verdier (Lucien), direction des essences du Nord.
M. Boureau (René), direction des essences du Nord.
M. Mouginot (Gabriel), direction des essences du Nord.

5e échelon.

M. Tran Din-Phat, direction des essences du Nord.
M. Bonafoux (Maurice), direction des essences du Sud.

4e échelon.

M. Lovigné (Henri), direction des essences du Nord.
M. Demeillers (Georges), direction des essences en Afrique du Nord.

3e échelon.

Mme Fisquet, née Parvitte (Gabrielle), direction des essences du Nord.
M. Lentini (Vincent), direction des essences en Afrique du Nord.

Les agents sur contrat dont les noms suivent sont nommés et titularisés, à compter du 1er janvier 1954, dans le corps des techniciens d'études et de fabrications des travaux de laboratoire de la direction centrale des essences des armées, dans les échelons ci-après:

6e échelon.

M. de Gramont (Michel), direction des essences du Nord.

4e échelon.

Mme Mercier, née Filamant (Jeanne), direction des essences du Nord.

L'ancienneté conservée dans les échelons ci-dessus sera précisée aux intéressés par une décision.

L'intégration de MM. Ancelin, Tran Dinh-Phat et Lentini est subordonnée au résultat favorable de la visite médicale prévue pour l'admission dans les services publics.

Armée de l'air (réserve).

Par décision du 31 mars 1955:

I. — L'élève officier de réserve de l'armée de l'air désigné ci-après, titulaire du brevet de préparation militaire supérieure, liste I, est nommé:

Au grade d'aspirant de réserve.

(Rang du 1er février 1955.)

M. Vasseur (Bernard-Michel-Jean), né le 19 février 1934.

II. — Les élèves officiers de réserve de l'armée de l'air, désignés ci-après, titulaires du brevet de préparation militaire supérieure, liste II, sont nommés:

Au grade de sergent de réserve.

(Rang du 1er février 1955.)

MM. Achard (Jean-Joseph), né le 2 août 1929.
Ballarin (Gérard-Joseph-Eugène), né le 10 juillet 1930.
Bruno (Alfred-Roger), né le 10 août 1932.
Dubus (Gaston-Louis), né le 16 juillet 1931.
Dumont (Yves), né le 20 novembre 1930.
Grives (Jacques-François-Aimé), né le 27 septembre 1929.
Heng (Joseph-Jean-Pierre), né le 27 août 1929.
Marleau (Maurice), né le 4 mars 1934.
Mercier (André-Ernest-Lucien), né le 30 octobre 1933.
Sabard (Jean-Hubert), né le 1er avril 1934.
Turcry (Maurice-Emmanuel-Pierre-Georges), né le 25 décembre 1929.

(Rang du 2 février 1955.)

MM. Bonnaud (Roger-Jules-Jean), né le 27 mars 1933.
Gâteau (Jean-Victor-Yves), né le 17 février 1930.

(Rang du 3 février 1955.)

MM. Bernicard (Claude-Louis-Victor), né le 25 mars 1933.
Poulain (Georges-Julien-Sébastien-Charles), né le 13 juin 1929.
Sablong (Robert-Charles-Marcel), né le 6 juin 1932.
Schwartz (Gérard-Nicolas-Marie-Joseph), né le 21 juin 1933.
Siboul (Roger-Charles-Jean), né le 9 avril 1933.

(Rang du 4 février 1955.)

M. Tremolieres (Maurice-Marie-Henri), né le 15 août 1929.

Constructions et armes navales.

Par décision du secrétaire d'Etat à la défense nationale et aux forces armées en date du 29 mars 1955, M. Venet (Pierre), agent technique principal de 2e classe des constructions navales (cadre latéral), port matriculaire: Toulon, en service à l'établissement de Saint-Tropez, reçoit, au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, les majorations d'ancienneté détaillées ci-dessous:

Au titre des services de guerre (campagne double): 4 mois 22 jours.
Au titre de la captivité: 8 mois 13 jours.
Soit, au total: 1 an 1 mois 5 jours.

Service de santé.

Par décision du ministre de la défense nationale et des forces armées en date du 28 mars 1955, les médecins désignés ci-après sont nommés, après concours, à compter du 1er mars 1955, aux emplois d'assistant des hôpitaux maritimes:

A. — *Catégorie médecine.*

M. le médecin principal Rispe (R.-M.-G.).
MM. les médecins de 1re classe Roux (M.-C.), Morin (G.-L.-J.-J.), Larroque (J.-R.-E.), Rozoy (A.-M.-G.), Aldebert (J.-A.), Ezanne (J.-L.-E.).

B. — *Catégorie bactériologie.*

M. le médecin de 1re classe Daoulas (R.-J.).

C. — *Catégorie chirurgie générale.*

MM. les médecins de 1re classe Faure (G.-J.), Le Sann (A.-J.-Y.-M.).

D. — *Catégorie chirurgie spéciale.*

1e Section oto-rhino-laryngologie-ophtalmologie.

M. le médecin de 1re classe Reboul (H.-J.).

2e Section stomatologie.

M. le médecin de 1re classe Helluy (M.-J.-F.).

E. — *Catégorie électro-radiologie.*

MM. les médecins de 1re classe Raveleau (R.-J.-E.), Le Guillant (M.-F.-H.).

Travaux maritimes.

Par décision du ministre de la défense nationale et des forces armées en date du 26 mars 1955:

1° Les techniciens d'études et de fabrications des travaux maritimes dont les noms suivent reçoivent, au titre de la loi n° 52-813 du 9 juillet 1952, les majorations d'ancienneté ci-après:

MM.

Cauvin (Almyre) (sous réserve de la production d'un état signalétique et des services authentique): 1 mois 19 jours.

Delépine (Emile): 2 mois 21 jours.

Roecklin (René): 4 mois 26 jours.

Le Boullenger (Eugène) (sous réserve de la production d'un état signalétique et des services authentique): 4 mois 20 jours.

Ceccaldi (Simon): 1 mois 9 jours.

De Gueydon de Dives (Yves): 13 mois 26 jours.

Marcolorchino (Félix): 2 mois 8 jours.

Leconte (Roger): 24 jours.

2° La décision 2329 T. M./3 du 24 décembre 1954 est modifiée comme suit en ce qui concerne M. Vidal:

M. Vidal (Georges), au lieu de: « 1 mois 27 jours », lire: « 1 an 27 jours ».

Troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1955: page 2588, 4re colonne, Artillerie, au grade d'adjudant-chef, au lieu de: « Phillips (Christian-Léon) », lire « Philips (Christian-Louis) » (le reste sans changement).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 55-387 du 6 avril 1955 relevant le salaire moyen mensuel servant de base au calcul de l'indemnité différentielle pour charges de famille accordée à certains cadres de fonctionnaires civils relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes personnels;

Vu le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial et tous textes modificatifs;

Vu le décret n° 45-1541 du 11 juillet 1945 concernant la fixation des soldes des personnels des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 49-528 du 15 avril 1949 étendant aux personnels des cadres régis par décret relevant du ministère de la France d'outre-mer, en service dans les territoires appartenant à la zone franc C. F. A., le bénéfice des dispositions relatives à la réalisation du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-529 du 15 avril 1949 modifiant le régime des soldes du personnel des cadres régis par décret relevant du ministère de la France d'outre-mer et les textes pris en application de ce dernier pour les divers territoires d'outre-mer de la zone C. F. A., C. F. P., Somalis, roupies;

Vu le décret n° 50-1348 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu les décrets n° 48-1817 du 30 novembre 1948, n° 49-530 du 15 avril 1949 et n° 50-970 du 12 août 1950 relatifs au régime des indemnités pour charges de famille dans certains territoires d'outre-mer;

Vu le décret n° 51-509 du 5 mai 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 6 de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950;

Vu le décret n° 51-511 du 5 mai 1951 fixant, en application de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950, les régimes de rémunération des prestations familiales, des congés administratifs de certains cadres de fonctionnaires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 54-1323 du 31 décembre 1954 portant réforme et amélioration de certaines prestations familiales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1955, le chiffre de 16.740 F est substitué à celui de 11.100 F pour l'application de l'article 13 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951. Toutefois, l'allocation de salaire unique continue à être calculée d'après les bases en vigueur au 31 décembre 1954.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Décret n° 55-388 du 6 avril 1955 relevant le salaire moyen mensuel servant de base au calcul de l'indemnité différentielle pour charges de famille accordée à certains militaires à solde mensuelle et à solde spéciale progressive, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales;

Vu la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes personnels;

Vu le décret du 29 décembre 1903, portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 45-0157 du 28 décembre 1945 fixant le régime des soldes des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies;

Vu le décret n° 47-2163 du 10 novembre 1947 fixant le régime de solde et d'indemnités applicables aux militaires non officiers ressortissants des territoires relevant du département de la France d'outre-mer en service dans ces territoires;

Vu le décret n° 49-90 du 20 janvier 1949 fixant l'indemnité de départ outre-mer allouée aux personnels militaires et assimilés à solde mensuelle;

Vu le décret n° 49-528 du 15 avril 1949 étendant notamment aux militaires à solde mensuelle des armées de terre en service dans les territoires appartenant à la zone du franc C. F. A. le bénéfice des dispositions relatives à la réalisation du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-1029 du 27 juillet 1949, modifiant le décret n° 45-0157 du 28 décembre 1945, fixant le régime de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 49-1257 du 27 août 1949 étendant à la Côte française des Somalis les dispositions des décrets n°s 49-528, 49-529 et 49-530 du 15 avril 1949 relatifs à l'application du reclassement de la fonction publique et aux charges de famille outre-mer;

Vu le décret n° 49-1626 du 28 décembre 1949 modifiant le régime de solde des militaires à solde spéciale progressive des forces terrestres en service dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 50-295 du 10 mars 1950 étendant à Saint-Pierre et Miquelon les dispositions des décrets n°s 49-528 et 49-529 du 15 avril 1949 relatifs à l'application du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 50-296 du 10 mars 1950 étendant les dispositions des décrets n°s 49-528 et 49-529 du 15 avril 1949, relatifs à l'application du reclassement de la fonction publique aux territoires de la zone du franc C. F. P. et aux Etablissements français dans l'Inde;

Vu l'arrêté ministériel (colonies) du 16 janvier 1946, modifié par arrêté du 15 avril 1949, fixant le régime des allocations à caractère familial des militaires des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies;

Vu les décrets n°s 51-509, 51-510 et 51-511 du 5 mai 1951 fixant les conditions d'accès aux cadres généraux et supérieurs, les régimes de rémunération, des prestations familiales, des congés administratifs de certains cadres de fonctionnaires civils relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 51-1185 du 11 octobre 1951 modifiant les régimes de rémunération et de prestations familiales des militaires à solde mensuelle et à solde spéciale progressive entretenus au compte du budget du ministère de la France d'outre-mer dans les territoires relevant dudit ministère;

Vu le décret n° 54-1323 du 31 décembre 1954 portant réforme et amélioration de certaines prestations familiales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1955, le chiffre de 16.740 F est substitué à celui de 11.160 F pour l'application de l'article 12 du décret n° 51-1185 du 11 octobre 1951. Toutefois, l'allocation de salaire unique continue à être calculée d'après les bases en vigueur au 31 décembre 1954.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KOENIG.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Décret n° 55-389 du 6 avril 1955 relevant le salaire moyen départemental servant de base au calcul des allocations familiales des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires, et notamment l'article 7;

Vu le décret n° 47-2412 du 31 décembre 1947 fixant à titre provisoire le régime des rémunérations et les avantages accessoires des personnels de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, et notamment l'article 6;

Vu le décret n° 49-24 du 4 janvier 1949 fixant à titre provisoire le salaire moyen départemental servant de base au calcul des allocations familiales des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, modifié par le décret n° 50-345 du 18 mars 1950;

Vu le décret n° 54-1323 du 31 décembre 1954, portant réforme et amélioration de certaines prestations familiales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1955, les chiffres de 10.560 F et de 8.700 F. C. F. A. figurant à l'article 1er du décret n° 50-345 du 18 mars 1950 sont respectivement remplacés par les chiffres de 15.840 F et de 13.050 F C. F. A. Toutefois, l'allocation de salaire unique continue à être calculée d'après les bases en vigueur au 31 décembre 1954.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Décret n° 55-390 du 6 avril 1955 relevant des salaires moyens servant de base au calcul des prestations familiales attribuées aux personnels civils et militaires rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance du 29 juillet 1945 portant application de l'ordonnance du 6 janvier 1945 aux fonctionnaires civils rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord et aux colonies;

Vu l'ordonnance du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret du 2 avril 1948 fixant les avantages familiaux susceptibles d'être attribués au personnel civil rémunéré sur le budget de l'Etat, en service en Afrique du Nord;

Vu le décret du 2 avril 1948 fixant les avantages familiaux susceptibles d'être attribués au personnel militaire en service en Afrique du Nord;

Vu le décret du 27 août 1948 modifiant le décret du 2 avril 1948 fixant les avantages familiaux susceptibles d'être attribués aux personnels civils rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord;

Vu le décret du 27 août 1948 modifiant le décret du 2 avril 1948 fixant les avantages familiaux susceptibles d'être attribués aux personnels militaires en service en Afrique du Nord;

Vu le décret n° 49-315 du 7 mars 1949 modifié par le décret n° 51-1090 du 30 août 1951, relevant les salaires moyens servant de base au calcul des prestations familiales attribuées aux personnels civils et militaires rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord;

Vu le décret n° 54-1323 du 31 décembre 1954 portant réforme et amélioration de certaines prestations familiales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1955, les chiffres de 15.750 F et de 15.000 F sont respectivement substitués aux chiffres de 10.500 F et de 10.000 F figurant à l'article 1er du décret n° 49-315 du 7 mars 1949 modifié par le décret n° 51-1090 du 30 août 1951. Toutefois, l'allocation de salaire unique continue à être calculée d'après les bases en vigueur au 31 décembre 1954.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KŒNIG.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Organisation et programme du concours pour l'emploi d'inspecteur principal des trésoreries des territoires d'outre-mer.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 53-235 du 24 mars 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer ;
Vu les propositions du directeur de la comptabilité publique ;
Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête :

Art. 1er. — Le concours prévu par l'article 57 du décret du 24 mars 1953 pour le recrutement des inspecteurs principaux des trésoreries des territoires d'outre-mer est annoncé quatre mois au moins à l'avance par voie d'instructions adressées aux trésoriers généraux et trésoriers-payeurs des territoires d'outre-mer, au payeur général de France à Saïgon, au receveur général des finances de la Seine, au payeur général de la Seine, aux trésoriers-payeurs généraux de la métropole et des départements d'outre-mer et au trésorier général de l'Algérie, qui doivent immédiatement en donner connaissance au personnel intéressé placé sous leur autorité ou soumis à leur surveillance ou leur contrôle.

Art. 2. — Les candidatures émanant des payeurs des trésoreries des territoires d'outre-mer satisfaisant aux conditions précisées à l'article 57 du décret du 24 mars 1953 doivent être adressées au directeur de la comptabilité publique sous couvert des trésoriers généraux et trésoriers-payeurs intéressés ainsi que du payeur général de France à Saïgon.

Celles qui sont présentées par les percepteurs et chefs de service du Trésor de sexe masculin visés à l'article 39 du décret du 24 mars 1953 doivent être adressées au directeur de la comptabilité publique sous couvert du receveur général des finances de la Seine, du payeur général de la Seine, des trésoriers-payeurs généraux ou du trésorier général de l'Algérie.

Les demandes d'admission au concours doivent parvenir au directeur de la comptabilité publique avant la date de clôture du registre des inscriptions fixée dans l'avis d'ouverture de concours prévu à l'article précédent.

Art. 3. — Dès réception de leur demande, les candidats se présentant au titre des dispositions de l'article 89 du décret du 24 mars 1953 sont convoqués par les soins de l'administration pour subir les visites et contre-visites médicales en vue de la reconnaissance de leur aptitude à servir dans les régions intertropicales.

Les visites et contre-visites ci-dessus ont lieu dans les conditions indiquées dans l'arrêté du ministre de la France d'outre-mer n° 85 du 13 juillet 1951.

Art. 4. — Le concours comporte des épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales :

I. — Les épreuves écrites comprennent :

1° Une composition sur un sujet d'ordre général de nature économique, financière ou sociale (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 8) ;

2° Le résumé ou l'analyse d'un texte traitant d'un sujet d'ordre général (durée de l'épreuve : trois heures ; coefficient 4) ;

3° La rédaction de deux notes portant sur la deuxième partie du programme des épreuves orales et relative à l'organisation générale du service dans les trésoreries générales, trésoreries-paieries et paieries des territoires d'outre-mer (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient : 4 et 4).

II. — Les épreuves orales, au nombre de six, portent sur les matières ci-après :

Première partie (quatre interrogations).

1° Notions générales sur l'organisation administrative de la France et de l'Union française :

Collectivités administratives : l'Etat, les groupes de territoires et les territoires d'outre-mer, les communes d'outre-mer, les établissements publics nationaux et locaux ;

Juridictions administratives : conseil d'Etat, conseils du contentieux administratif, tribunal des conflits.

(Coefficient 2).

2° Règles générales de la comptabilité publique (décrets du 31 mai 1862 et du 30 décembre 1912 et textes modificatifs) :

Budgets de l'Etat, des groupes de territoires, des territoires et des communes : préparation, exécution, règlement, contrôle ;

La cour des comptes.

(Coefficient 3.)

3° Législation financière :

Impôts et revenus publics : impôts directs et taxes assimilées (assiette, recouvrement, contentieux). — Notions sommaires sur les impôts et droits perçus par les régies financières ;

Dette publique de l'Etat ; ses différents éléments ;

Organismes de crédit public : Banque de France, caisse centrale de la France d'outre-mer, caisse des dépôts et consignations, caisse autonome d'amortissement, banques d'émission d'outre-mer.

(Coefficient 3.)

4° Notions sommaires :

a) De droit civil : capacité des personnes, biens, régimes matrimoniaux, successions, donations, testaments, mandat, cautionnement, privilèges et hypothèques, expropriations, prescriptions ;

b) De droit commercial : commerçants, livres de commerce ; lettre de change, billet à ordre, chèque, forme de sociétés, faillite et liquidation judiciaire ;

c) De procédure civile : voies de recours contre les jugements : appel, opposition, tierce opposition, pourvoi en cassation. Exécution des jugements. Procédures diverses.

(Coefficient 2.)

Deuxième partie (deux interrogations).

Connaissance des principales instructions et circulaires de la direction de la comptabilité publique et de la direction du Trésor. Notions approfondies sur la réglementation et l'exécution du service dans les trésoreries générales, trésoreries-paieries et paieries. (Coefficient 3 et 3).

Art. 5. — Il est attribué pour chacune des épreuves une note exprimée par l'un des nombres allant de 0 à 20.

Les notes inférieures à 6 dans les épreuves écrites et dans les épreuves orales sont éliminatoires.

Pour la détermination du nombre de points obtenus par le candidat, la note attribuée à chaque épreuve est affectée du coefficient attaché à ladite épreuve dans l'article précédent.

Art. 6. — Le directeur de la comptabilité publique arrête la liste des candidats autorisés à subir les épreuves et convoque ceux-ci dans l'un des centres d'examen fixés par lui.

Art. 7. — Les épreuves écrites ont lieu dans chaque centre d'examen sous la surveillance d'une commission composée comme suit :

a) Dans les groupes de territoires :

Le trésorier général, président, ou, s'il est absent du groupe de territoires, le trésorier-payeur le plus ancien dans la catégorie la plus élevée, présent à son poste.

Le trésorier-payeur le plus ancien dans la catégorie la plus élevée, présent dans le groupe de territoires ou le second dans l'ordre d'ancienneté, quand il y a lieu de pourvoir au remplacement du trésorier général.

Le fondé de pouvoir de la trésorerie générale, secrétaire.

b) Dans les territoires autonomes :

Le trésorier du territoire, ou s'il est absent, le payeur principal le plus ancien présent dans le territoire ou, à défaut, le payeur principal suivant immédiatement ce dernier dans l'ordre d'ancienneté.

Lorsque la trésorerie ne comprend pas d'emploi de payeur principal, il sera fait appel aux plus anciens des payeurs en fonctions dans la classe la plus élevée.

Le payeur principal le plus ancien présent dans le territoire ou le second dans l'ordre d'ancienneté, s'il y a lieu de pourvoir au remplacement du trésorier.

Lorsque les cadres de la trésorerie ne comprennent pas d'emploi de payeur principal, il sera fait appel au payeur le plus ancien dans la classe la plus élevée, et au second dans l'ordre l'ancienneté parmi les payeurs présents, lorsqu'il y aura lieu de pourvoir au remplacement du trésorier.

Le fondé de pouvoir ou l'inspecteur principal chef des bureaux de la trésorerie, secrétaire.

c) Dans les centres d'examen ouverts dans la métropole, la composition de la commission sera celle qui a été déterminée par l'arrêté du 31 décembre 1954 (art. 4) relatif à l'organisation du concours pour l'emploi d'inspecteur des services du Trésor.

Art. 8. — Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le directeur de la comptabilité publique. Ils sont placés séparément sous plis cachetés et adressés sous une seconde enveloppe cachetée à chacun des présidents des commissions prévues à l'article précédent; ces plis ne doivent être ouverts qu'en présence des candidats.

Art. 9. — A l'ouverture de la première séance, il est donné lecture aux candidats du texte de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Toute communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur est formellement interdite pendant la durée de chaque épreuve. Il est défendu aux candidats d'avoir recours à des livres ou à des notes quelconques.

Tout candidat reconnu coupable d'une fraude ou tentative de fraude est éliminé d'office de tous concours ou examens ultérieurs de l'administration, sans préjudice des peines prévues à l'article 2 de la loi du 23 décembre 1901 et à l'article 55 du décret du 9 juin 1939.

Si une fraude ou une tentative de fraude est constatée pendant la séance, il est fait mention de l'incident au procès-verbal et le candidat qui s'en est rendu coupable doit quitter immédiatement la salle du concours.

Art. 10. — Au début de chaque épreuve, le président de la commission ou son représentant, assisté des membres chargés de la surveillance, ouvre, en présence des candidats, le pli cacheté concernant le sujet de ladite épreuve; le temps accordé aux candidats commence à courir du moment où tous sont en possession du sujet à traiter.

Les compositions sont rédigées sur des feuillets fournis par l'administration et distribués aux candidats au début de la séance.

A la clôture de chaque séance, les candidats remettent leur composition aux membres de la commission de surveillance qui apposent leur signature dans le cadre réservé à cet effet.

Les compositions sont placées sous une enveloppe qui est immédiatement cachetée et revêtue de la signature des membres de la commission.

Dès la clôture des épreuves écrites, les enveloppes cachetées contenant les compositions sont adressées au directeur de la comptabilité publique, par pli chargé, accompagnées du procès-verbal constatant les conditions dans lesquelles se sont poursuivies les opérations et relatant les incidents qui ont pu survenir.

Art. 11. — Les compositions rendues anonymes sont soumises à l'appréciation d'une commission centrale dont les membres sont désignés par le directeur de la comptabilité publique.

Il est procédé ensuite au dépouillement des appréciations et au classement des candidats par ordre de mérite.

Art. 12. — Le directeur de la comptabilité publique dresse la liste des candidats admis à subir les épreuves orales, convoque ceux-ci à Paris à une date fixée par lui pour subir lesdites épreuves devant les membres de la commission centrale prévue à l'article précédent.

Art. 13. — Il est dressé un procès-verbal des interrogations orales de chaque candidat et de l'appréciation des examinateurs.

Art. 14. — La commission centrale prévue à l'article 11 ci-dessus établit, par totalisation des points obtenus dans les conditions susvisées, un classement définitif par ordre de mérite des candidats.

Si plusieurs candidats réunissent le même nombre de points, la priorité est accordée à celui d'entre eux qui a obtenu la meilleure note pour la composition affectée du coefficient le plus élevé.

Art. 15. — La liste des candidats définitivement admis est arrêtée par le ministre.

Art. 16. — Les dispositions de l'arrêté du 24 août 1953 sont abrogées.

Art. 17. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1955.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Inscription de la section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales (S. A. O. N. I. C.) sur la liste des organismes soumis à la compétence de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur,

Vu les articles 56 à 62 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 instituant une commission de vérification des comptes des établissements publics de l'Etat de caractère industriel et commercial, des entreprises nationalisées et des sociétés mixtes dans lesquelles l'Etat possède au moins la majorité du capital social;

Vu le décret n° 48-1170 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de la commission de vérification des comptes instituée par la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948;

Vu les articles 77 à 81 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 étendant la compétence de la commission aux établissements de l'Algérie de caractère industriel et commercial, aux entreprises nationalisées ayant leur siège ou leur principale activité en Algérie et aux sociétés mixtes dans lesquelles l'Algérie ou l'Etat et l'Algérie conjointement possèdent la majorité du capital social, et notamment son article 81 aux termes duquel sont déterminées, par règlement d'administration publique, les conditions d'application des articles 77, 78 et 79 précités;

Vu le décret n° 51-573 du 17 mai 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions d'application des articles 77, 78 et 79 de la loi n° 50-928 précitée;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1951 fixant la liste des établissements, entreprises et sociétés de l'Algérie dont les comptes sont soumis à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques;

Après avis du gouverneur général de l'Algérie,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des établissements de l'Algérie de caractère industriel et commercial, des entreprises nationalisées ayant leur siège ou leur principale activité en Algérie et des sociétés mixtes dans lesquelles l'Algérie ou l'Etat et l'Algérie conjointement possèdent au moins la majorité du capital social dont les comptes sont soumis à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques est complétée comme suit:

IV. — *Section des industries mécaniques, des industries chimiques et des industries et entreprises diverses.*

. . . . . .

Section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales (S. A. O. N. I. C.).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1955.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Conseil supérieur de la comptabilité.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques en date du 23 mars 1955, M. Veyrenc, président du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, a été nommé vice-président du conseil supérieur de la comptabilité, en remplacement de M. Alexandre.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques en date du 23 mars 1955, M. Alexandre, président d'honneur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, a été nommé membre du conseil supérieur de la comptabilité, en remplacement de M. Veyrenc.

Nomination de l'agent comptable de l'école régionale d'agriculture de Château-Salins (Moselle).

Par arrêté en date du 23 mars 1955, le percepteur de Château-Salins a été nommé, à compter du 1er avril 1955, agent comptable de l'école régionale d'agriculture de Château-Salins (Moselle), en remplacement de M. Sabatier, démissionnaire.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Choulot (Jacques), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue d'exercer les fonctions de directeur adjoint du contrôle financier de Madagascar.

Le présent arrêté a son effet à compter du 25 octobre 1954.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Hodonou (Joseph-Hippolyte), préposé des douanes, a été placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 28 mai 1954, en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 22 mars 1955, M. Prin (Marcel-Jean-Lucien), secrétaire d'administration principal, est chargé de la régie de recettes instituée par arrêté du 24 janvier 1955 à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, pour la perception des produits de la vente de publications.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté du 25 mars 1955, M. Poinsot (Jacques), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, en service en Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission dans la métropole du 24 juillet au 15 octobre 1954 inclus pour s'occuper de l'équipement des centres culturels de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du 25 mars 1955, M. Michelis (Jean), administrateur en chef, 1er échelon, de la France d'outre-mer, chef du service de la production à la direction générale des services économiques de l'Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission en France, du 15 au 30 janvier 1955, pour étudier avec les services économiques du département diverses questions relevant de ses attributions.

Par arrêté du 25 mars 1955, M. Ferrandi (Jacques), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, directeur général des services économiques et du plan du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission en France du 1er au 15 février 1955, afin d'étudier avec les services du département certaines questions économiques intéressant la fédération.

Administration générale.

Par arrêté du 31 mars 1955, M. Timotei (Damien), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 5 mai 1955, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du 29 mars 1955, M. Taiclet (Claude), rédacteur stagiaire, est titularisé dans le cadre d'administration générale d'outre-mer en qualité de rédacteur de 3e classe, pour compter du 25 mai 1953.

Chiffreurs.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 30 mars 1955, la situation administrative de M. Ardin (Jean), premier chiffreur de 2e classe à compter du 1er janvier 1953 (rappels pour services militaires: 2 ans 10 mois 4 jours), premier chiffreur de 1re classe à compter du 1er janvier 1954 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 4 jours), a été rétablie comme suit tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Premier chiffreur de 2e classe à compter du 21 juillet 1952, majorations conservées: 1 mois 3 jours.

Premier chiffreur de 1re classe à compter du 18 juin 1953, majorations conservés: néant (rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 4 jours).

Contrôle financier outre-mer.

Par arrêté en date du 1er avril 1955, M. Denery (René), inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer est nommé délégué du directeur du contrôle financier pour la Côte d'Ivoire à Abidjan (Afrique occidentale française), en remplacement de M. Tabuteau, appelé à d'autres fonctions.

Le présent arrêté aura son effet à compter du 1er mars 1955.

Gouverneurs.

Par arrêté du 28 mars 1955, M. Grimald (Aimé), gouverneur de 1re classe de la France d'outre-mer, gouverneur de l'Oubangui-Chari, est placé dans la position de mission en France pour une période maxima de deux mois à compter du 30 janvier 1955 afin de régler diverses questions intéressant l'Afrique équatoriale française.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêtés des 10, 20 janvier et 1er février 1955 portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports.

Arrêtés portant promotions et nominations (officiers de l'instruction publique et officiers d'académie).

Décisions des 10, 20 janvier et 1er février 1955 accordant des lettres de félicitations pour services rendus à la cause de l'éducation physique et des sports.

Ces textes sont publiés au numéro 8 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 28 mars 1955 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 mars 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 mars 1955 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Cocteau (Jean), de l'Académie française, homme de lettres. Chevalier du 30 août 1949. Titres exceptionnels.

Décret du 5 avril 1955 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 5 avril 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 mars 1955 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Cannicciont (Léon), artiste peintre. Chevalier du 15 janvier 1938.

M. Vaillant (Jean-Paul), homme de lettres. Chevalier du 27 février 1936.

Liste des universités dans lesquelles pourront être subies, en 1955, les épreuves de langues arabe, russe et portugaise au baccalauréat.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 7 août 1927, article 16,

Arrête:

Article unique. — Les épreuves portant sur les langues arabe, russe et portugaise au baccalauréat de l'enseignement secondaire pourront être subies pour les sessions de 1955 dans les universités ci-après désignées:

Langue arabe: Aix-Marseille, Alger, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Rennes, Toulouse.

Langue russe: Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Langue portugaise: Aix-Marseille, Alger, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Fait à Paris, le 10 mars 1955.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Concours d'admission à l'école centrale des arts et manufactures (session de 1955).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 28 septembre 1946;
Vu le décret n° 47-907 du 24 mai 1947 portant règlement de l'école centrale des arts et manufactures;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1947 fixant les conditions d'admission à cet établissement;
Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites du concours d'admission à l'école centrale des arts et manufactures auront lieu les 10, 11, 12, 13 et 14 mai 1955.

Art. 2. — Elles se dérouleront dans les centres suivants: Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Strasbourg, Toulouse, Tours, Versailles, Alger, Casablanca.

Art. 3. — Le nombre maximum de places mises au concours est fixé à 220.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1955.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Institution d'un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 17 septembre 1951 portant institution d'un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire;
Vu l'arrêté du 15 janvier 1952 modifiant l'arrêté susvisé;
Vu l'avis émis par le comité technique paritaire de la direction des bibliothèques dans sa séance du 15 février 1955,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 15 janvier 1952 cesse ront d'avoir effet le 31 décembre 1955.

Art. 2. — L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1955.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 25 mars 1955, une somme de 504.784.863 F restant sans emploi a été annulée aux chapitres ci-après du budget de l'éducation nationale pour l'exercice 1954:

Chap. 56.25. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. Equipement (plan quinquennal). — Art. 1er: Acquisitions immobilières	600.000 F.
Chap. 56.70. — Manufactures nationales, Mobilier national et écoles d'art nationales. Equipement en matériel. — Art. 1er: Manufacture nationale de Sèvres	19.747.608
Chap. 56.80. — Monuments historiques. Restauration et réparation de dommages de guerre	484.437.255
	504.784.863 F.

La même somme de 504.784.255 F a été reportée avec la même affectation aux chapitres ci-après du budget de l'éducation nationale pour l'exercice 1955:

Chap. 56.25. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. Equipement (plan quinquennal). — Art. 1er: Acquisitions immobilières	600.000 F.
Chap. 56.70. — Manufactures nationales, Mobilier national et écoles d'art nationales. Equipement en matériel. — Art. 1er: Manufacture nationale de Sèvres	19.747.608
Chap. 56.80. — Monuments historiques. Restauration et réparation de dommages de guerre	484.437.255
	504.784.863 F.

Concours pour le recrutement des rédacteurs de l'administration académique.

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu le décret n° 51-766 du 14 juin 1951;
Vu l'arrêté du 15 septembre 1952;
Vu l'arrêté du 2 juillet 1953,

Arrête:

Art. 1er. — La session de 1955 du concours de recrutement des rédacteurs de l'administration académique s'ouvrira le lundi 24 octobre 1955 au chef-lieu de chaque académie ainsi qu'à Ajaccio, Tunis, Rabat et dans les divers centres d'examen désignés par le ministre.

Art. 2. — Les épreuves sont celles qui sont fixées par le décret du 14 juin 1951 et l'arrêté du 15 septembre 1952, modifié par l'arrêté du 2 juillet 1953.

Elles se dérouleront dans les conditions ci-après:

Le lundi 24 octobre: composition française sur un sujet d'ordre général (durée: trois heures, de huit heures à onze heures);

Le lundi 24 octobre: composition sur l'organisation administrative de la France (durée: trois heures, de quinze heures à dix-huit heures);

Le mardi 25 octobre: composition technique de rédaction administrative (durée: une heure, de neuf heures à dix heures).

Art. 3. — Les inscriptions au concours de recrutement des rédacteurs seront reçues jusqu'au 24 août 1955 inclusivement, dans les inspections académiques et directions de l'instruction publique dans les territoires d'outre-mer, et, pour la Seine, à la Sorbonne (secrétariat de l'Académie).

Art. 4. — Les candidats victimes d'événements de guerre pourront, dans les conditions prévues par l'arrêté du 9 février 1946 (*Bulletin officiel* n° 13 du 14 février 1946), faire l'objet d'un classement spécial à la session normale du concours de 1955. Toutefois, il ne sera admis en leur faveur aucune dérogation au régime des épreuves et du programme tel qu'il est défini par l'arrêté du 21 mars 1955.

Art. 5. — Le directeur général de l'enseignement du premier degré est chargé, pour l'ensemble des directions intéressées, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1955.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Application de certaines dispositions du décret n° 53-458 du 16 mai 1953 concernant le recrutement des professeurs et surveillants généraux dans les centres d'apprentissage publics.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée et complétée par les lois n° 48-1437 du 14 septembre 1948 et n° 52-301 du 12 mars 1952;
Vu la loi n° 49-250 du 24 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage;
Vu le décret n° 53-458 du 16 mai 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des directeurs, professeurs d'enseignement général, professeurs d'enseignement technique théorique, professeurs techniques et surveillants généraux des centres d'apprentissage publics, et notamment son article 15,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 6, 7 et 8 du décret n° 53-458 du 16 mai 1953 concernant le recrutement des professeurs techniques chefs des travaux, des professeurs d'enseignement technique théorique, des professeurs techniques chefs d'atelier et des professeurs techniques adjoints sont applicables à compter du 1er janvier 1951.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1955.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
MARTIAL-SIMON.

Administration centrale.

Par arrêté du 2 avril 1955, les secrétaires d'administration dont les noms suivents, inscrits au tableau d'avancement de classe pour 1955, sont nommés :

Secrétaires d'administration de classe principale.

(A compter du 1er janvier 1955.)

Mlle Bert (Irène).
Mme Faucillon (Jeanne).

Enseignement supérieur.

Par arrêtés en date du 30 mars 1955 :

M. Baillaud (Lucien), assistant à la faculté des sciences de l'université de Besançon, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1954, chef de travaux de botanique à ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

M. Bernard (Pierre), chef de travaux stagiaire à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix-Marseille, admissible à l'agrégation, est titularisé dans ses fonctions, à compter du 1er février 1955.

La chaire d'hygiène et médecine préventive de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix (titulaire : M. Saulet) prend le nom de chaire d'hygiène et médecine sociale.

M. Benoit, professeur à la faculté de théologie protestante, membre du conseil de l'université de Strasbourg, est nommé, pendant la durée de son mandat audit conseil, assesseur du doyen de cette faculté.

M. Lapp, professeur à la faculté de pharmacie, membre du conseil de l'université de Strasbourg, est nommé, pendant la durée de son mandat audit conseil, assesseur du doyen de cette faculté.

Par arrêté du 1er avril 1955, Mme Dubreil-Jacotin, professeur à la faculté des sciences de l'université de Poitiers, est placée en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1954, en qualité de directeur de recherches.

Par arrêté du 1er avril 1955, M. Coulomb (Jean), professeur à la faculté des sciences de l'université de Paris, est placé en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, du 5 octobre 1954 au 5 juin 1955, en qualité de professeur à la faculté des sciences d'Istanbul.

Par arrêté du 1er avril 1955, M. Legrand (Charles), assistant des facultés des sciences des universités des départements, est maintenu en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique, du 1er octobre 1954 au 30 septembre 1955, en qualité de sous-directeur du laboratoire de rayons X.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Obaton, chef de travaux à la faculté des sciences de l'université de Paris, est maintenu en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1954.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Peyre (Jean), professeur licencié de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 1er avril 1955, Mme Champollion (Claire), née Lamy, professeur agrégé d'allemand, est maintenue en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période allant du 1er octobre 1954 au 22 septembre 1955, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Adigard des Gautries (Jean), professeur bi-admissible à l'agrégation d'histoire et de géographie, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour deux périodes d'un an à compter du 1er octobre 1953, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Maurizot (Albert), professeur licencié ès lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Jantzen (Emile), professeur licencié d'allemand, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Gautier (Charles), professeur licencié d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Castrec, née Hébrard (Odette), professeur licencié d'anglais, est maintenue en position de détachement auprès du ministre de l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports) pour une période allant du 1er février 1948 au 31 décembre 1949, en vue d'exercer les fonctions de directrice du centre d'apprentissage de Coutances.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Moinon, intendant, est placé en position de détachement pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer ses fonctions au centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Paris.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Prost (Jean-Charles), intendant, est maintenu en position de détachement pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er octobre 1954, en vue d'exercer ses fonctions au centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire de l'académie de Paris.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Durliat (Marcel), professeur agrégé d'histoire, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an à compter du 23 septembre 1954, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Devisse (Jean), professeur agrégé d'histoire, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an à compter du 23 septembre 1954, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Dupuy (Maurice), professeur agrégé de philosophie, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période allant du 1er octobre 1953 au 22 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Ende (Michel), professeur agrégé d'histoire, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an à compter du 23 septembre 1954, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Salmon (Louis), adjoint d'enseignement au lycée de Besançon, est placé en position de détachement auprès du directeur de l'hygiène scolaire et universitaire, pour une période allant du 15 octobre 1954 au 30 septembre 1956, en vue d'exercer des fonctions de médecin scolaire.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Planques, née Planques (Anne), professeur certifié de mathématiques en congé, réintégrée dans les cadres de l'enseignement le 1er novembre 1952, est placée en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, pour une période allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Goubert (Pierre), professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période allant du 1er octobre 1954 au 22 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Cassignol, née Rothschild (Colette), professeur agrégé de mathématiques, en congé du 1er octobre 1951 au 30 septembre 1952, réintégrée dans les cadres de l'enseignement le 1er octobre 1952, est placée en position de détachement auprès du recteur de l'académie de Paris pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement auprès de l'institut de statistique de l'université de Paris.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Delacote (Gabrielle), institutrice de 4e classe du département du Cher, est mise, du 1er juillet 1954 au 30 juin 1957, à la disposition du ministre de l'éducation nationale, pour exercer ses fonctions de rédactrice à l'inspection académique de Bourges (Cher).

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Schlesinger, née Alard, institutrice de 6e classe du département d'Alger, est mise du 1er octobre 1952, pour une durée d'un an, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions de chargée de mission à la direction des relations culturelles (service de l'enseignement).

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Branche, née Morin, institutrice de 4e classe du département de l'Aube, est mise pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1954, à la disposition du ministre de l'éducation nationale, pour exercer les fonctions de rédactrice à l'inspection académique de Troyes.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Deschodt (Roger), instituteur de 2e classe du département du Nord, est mis du 1er juillet 1954, pour une durée d'un an, à la disposition du maire de la ville d'Hazebrouck, pour exercer ses fonctions de secrétaire général stagiaire de la mairie d'Hazebrouck.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Calvia (Antoine), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis du 24 septembre 1954 pour cinq ans, à la disposition du président du conseil d'administration de l'école alsacienne, pour exercer ses fonctions d'instituteur à l'école alsacienne.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mlle Maquart (Jeanne), institutrice de 6e classe du département des Deux-Sèvres, est mise du 24 septembre 1954 pour un an, à la disposition de la directrice de l'institut médico-pédagogique Saint-Maximin (Oise), pour exercer ses fonctions d'institutrice à l'institut.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Pigalle, née Pilon, institutrice de 6e classe du département de l'Orne, est mise du 16 septembre 1954, pour une durée de cinq ans, à la disposition du secrétaire d'Etat à la guerre, pour exercer ses fonctions à l'école militaire enfantine Hériot, à la Boissière-Ecole (Seine-et-Oise).

Enseignement technique.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Behr (Elisabeth), adjointe d'enseignement, 3e échelon, est placée en service détaché auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1954, en qualité de stagiaire de recherches.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Durvin (Pierre), professeur d'enseignement général de centre d'apprentissage, 5e échelon, est placé en service détaché auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1954, en qualité d'attaché de recherches.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Marchal (Marie-Thérèse), professeur de collège technique, 7e échelon, est placée en service détaché auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1954, en qualité d'attaché de recherches.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Corbel (Jean), professeur d'école normale nationale d'apprentissage, 4e échelon, est placé en service détaché auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1954, en qualité de stagiaire de recherches, agrégé.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Guidel (Jean), professeur technique d'école nationale d'ingénieurs arts et métiers, 9e échelon, est maintenu en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française pour une période de cinq ans, à compter du 16 juillet 1954.

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Novaro (René), maître d'éducation physique (cadre supérieur, 4e échelon) à l'E. N. E. P. M. d'Antibes, est maintenu en position de détachement (renouvellement), pour compter du 1er janvier 1953 et pour une période de cinq ans, auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre), en vue d'exercer ses fonctions à l'E. N. E. P. M. d'Antibes.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Liste des travaux industriels assujettis au décret n° 50-1290 du 16 octobre 1950 concernant les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1955 : page 851, 1re colonne, article 1er, 24e ligne, au lieu de : « Emaillage des métaux », lire : « Emaillage des métaux avec des produits renfermant de la silice libre ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Services extérieurs.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Avezou, née Baumelle (Jeanne), rédacteur titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, affectée aux services départementaux de l'Hérault, est maintenue dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1954, en vue d'occuper un emploi de vérificateur, 5e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 2 avril 1955 approuvant un avenant aux conventions intervenues entre la ville d'Oran et la Compagnie des tramways d'Oran et déclarant d'utilité publique la création d'une ligne de trolleybus.

Par décret en date du 2 avril 1955, est approuvé, avec le cahier des charges annexé au présent texte, l'avenant aux conventions du 10 mai 1926 et du 14 juin 1939 intervenu le 8 novembre 1950 entre la ville d'Oran et la Compagnie des tramways d'Oran en vue de fixer le régime d'exploitation du réseau urbain de transports en commun.

Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'établissement de la ligne de trolleybus comprise entre le carrefour de l'avenue d'Oujda et l'avenue Jules-Ferry et Choupot (avenue du Parc).

Cette ligne est classée comme voie ferrée d'intérêt local dans le réseau de la ville d'Oran.

Chômages des canaux et rivières canalisées en 1955.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Vu l'avis donné par la commission des chômages du 15 mars 1955;
Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — La durée des chômages sur les voies navigables françaises est fixée, pour l'année 1955, conformément au tableau ci-dessous:

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
1° Voies navigables du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.				
Canal d'Aire	15 jours.	6 juin.	21 juin.	La navigation ne sera pas interrompue.
Canal de Neuffossé:				
a) Ascenseur des Fontinettes	25 jours.	6 juin.	1er juillet.	La navigation s'effectue par l'échelle d'écluses.
b) Ecluse de Saint-Berlin	15 jours.	15 juin.	30 juin.	La navigation s'effectuera par la dérivation de l'écluse de Flandres.
Canal de la Sensée: écluse de Goeulzin	16 jours.	11 juin.	27 juin.	La navigation ne sera pas interrompue, un sas restant toujours en service.
Canal de Roubaix	10 jours.	6 juin.	16 juin.	
Rivière de la Lys:				
a) Ecluses de Merville et de Fort-Gassion	22 jours.	4 avril.	26 avril.	
b) Ecluse de Bac-Saint-Maur	8 jours.	2 mai.	10 mai.	
Scarpe inférieure: écluse de Marchiennes	14 jours.	1er juin.	15 juin.	
Dérivation de la Scarpe:				
a) Ecluse de Courchelettes	15 jours.	11 juin	26 juin.	La navigation ne sera pas interrompue.
b) Ecluse de Dorignies	22 jours.	5 juin.	27 juin.	La navigation ne sera pas interrompue.
Canal de la Somme:				
a) Ecluse de Frise supérieure	20 jours.	2 mai.	22 mai.	Abaissement du bief de Frise inférieure.
b) Ecluse de Saint-Simon	20 jours.	2 mai.	22 mai.	
2° Lignes de la Belgique à Paris.				
Aisne canalisée:				
a) De l'écluse n° 1 de Villeneuve-Saint-Germain à l'écluse n° 3 de Fontenoy	30 jours.	1er juin.	1er juillet.	Abaissement des biefs nos 2 et 3.
b) De l'écluse n° 3 de Fontenoy à l'écluse n° 7 de Carandeau	15 jours.	16 juin.	1er juillet.	Abaissement des biefs nos 4, 5, 6 et 7.
Canal des Ardennes et canal latéral à l'Aisne de Condé-sur-Suippes à Vieux-les-Asfelds	21 jours.	8 août.	29 août.	Biefs à maintenir en eau: bief de partage, biefs 3-4, 4-5 et 5-6 du versant Meuse. Entre Vrizy et Rilly, en amont de Vouziers, entre les écluses 26 et 27, entre Acy-Romance et Nanteuil, entre Asfeld et Pignicourt.
Escaut:				
a) Ecluse d'Haulchin	30 jours.	1er mars.	31 mars.	
b) Ecluse n° 1 de Cantimpré	30 jours.	1er juin.	1er juillet.	La navigation ne sera pas interrompue.
Canal latéral à l'Oise: écluse de Janville	30 jours.	1er juin.	1er juillet.	La navigation ne sera pas interrompue.
Canal de Saint-Quentin: écluses de Proville, Honnecourt, Bantouzelle, Moulin-Brûlé, Omissy et du Bosquet	30 jours.	1er juin.	1er juillet.	La navigation ne sera pas interrompue, toutefois la navigation des péniches d'une largeur supérieur à 5,05 mètres sera interrompue du 1er au 14 juin.
Canal de la Sambre à l'Oise:				
a) De l'écluse n° 3 d'Etreux à l'écluse n° 11 d'Etreux	21 jours.	2 mai.	23 mai.	Vidange des biefs nos 4, 5, 7 et 10.
b) De l'écluse n° 23 d'Hautéville à l'écluse n° 34 de Vendeuil	15 jours.	2 mai.	17 mai.	Vidange des biefs nos 24, 26, 31 et 34. Baisse de 1,00 mètre des biefs nos 32 et 33.
3° Seine et canaux annexes.				
Canal de la haute Seine: de l'écluse n° 12-13 à l'écluse n° 19	32 jours.	20 juin.	22 juillet.	
Seine:				
a) 1re section	32 jours.	20 juin.	22 juillet.	
b) Biefs de Varennes, la Madeleine, Champagne, Samois et de la Cave	15 jours.	20 juin.	5 juillet.	
c) De Port-à-l'Anglais à Corbeil (les Bas-Vignons)	30 jours.	1er juin.	1er juillet.	La navigation ne sera pas interrompue, mais limitation d'enfoncement à 2,50 mètres au lieu de 2,80 mètres.
Canal Saint-Denis	35 jours.	9 mai.	13 juin.	
Canal de l'Ourcq: de Mareuil à Trilbardou	35 jours.	6 mai.	10 juin.	

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
4° Voies navigables de l'Est.				
Canal de l'Aisne à la Marne	25 jours.	20 mai.	14 juin.	
Canal de l'Est (branche Sud):				
a) De Toul à Pont-Saint-Vincent	17 jours.	13 juin.	30 juin.	
b) De Flavigny à Gripport	30 jours.	4 juillet.	3 août.	
Canal des houillères de la Sarre	30 jours.	4 juillet.	3 août.	
Sarre canalisée: de l'écluse n° 27 à la frontière franco-sarroise	30 jours.	4 juillet.	3 août.	
Marne	21 jours.	1er septembre.	22 septembre.	Vidange des biefs de: Cumières, Mont-Saint-Père, Azy, Charly, Méry, Saint-Jean-de-Noisiel.
Canal de la Marne au Rhin:				
a) De Vitry-le-François (écluse n° 70) à Laneuveville	30 jours.	4 juillet.	3 août.	Biefs à maintenir en eau: versant Marne: biefs nos 47, 46, 35, 11, et bief d'Houdelaincourt.
b) Bief n° 25	11 jours.	4 juillet.	15 juillet.	
c) Biefs nos 23 et 24	10 jours.	15 juillet.	25 juillet.	
d) De Dombasle à Strasbourg	30 jours.	4 juillet.	3 août.	Biefs à maintenir en eau: section comprise entre l'écluse 52 et le port de Strasbourg.
Moselle canalisée: de Frouard à Metz	25 jours.	6 juillet.	31 juillet.	Bief à maintenir en eau: bief compris entre les écluses de Blenod et de Pont-à-Mousson.
Canal des mines de fer de la Moselle	25 jours.	6 juillet.	31 juillet.	
Canal du Rhône au Rhin:				
a) De Saint-Symphorien à Dole	8 jours.	16 août.	24 août.	
b) De Dole à Hilsurth	15 jours.	16 août.	31 août.	
Canal de Montbéliard à la Haute-Saône: de l'écluse n° 3 à l'écluse n° 9	15 jours.	16 août.	31 août.	
5° Voies navigables du Centre.				
Cher canalisé	13 jours.	29 août.	11 septembre.	
Canal du Nivernais:				
a) De l'origine en Loire à l'écluse n° 1 de Fort-Brûlé	25 jours.	1er août.	26 août.	
b) De l'écluse n° 1 de Baye à l'écluse du Batardeau à Auxerre	30 jours.	1er juin.	1er juillet.	
Yonne:				
a) D'Auxerre à Laroche	30 jours.	4 juin.	4 juillet.	
b) De Laroche à Sens	21 jours.	13 juin.	4 juillet.	
c) De Sens à Cannes	18 jours.	20 juin.	8 juillet.	
6° Voies navigables du Midi.				
Canal du Rhône à Sète: écluse de Nourriguier.	30 jours.	28 mars.	27 avril.	
Baise: du pont de Bordes au confluent avec la Garonne	15 jours.	4 juillet.	19 juillet.	
Isle canalisée: partie située en Gironde	31 jours.	1er août.	1er septembre.	
Canal du Midi et embranchements	15 jours.	27 mars.	11 avril.	
Canal latéral à la Garonne: embranchements.	15 jours	12 juin.	27 juin.	
7° Voies navigables de l'Ouest.				
Canal du Blavet	30 jours.	16 août.	15 septembre.	
Canal d'Ille et Rance:				
a) De Rennes à l'écluse du Chatelier	20 jours.	1er septembre.	21 septembre.	
b) Bief du Chatelier	26 jours.	26 avril.	22 mai.	
Vilaine: de Cesson à Redon	20 jours.	1er septembre.	21 septembre.	
Mayenne	30 jours.	22 août.	21 septembre.	
L'Oudon	30 jours.	16 août.	15 septembre.	
Canal de Nantes à Brest:				
a) De Nantes à Redon	20 jours.	1er septembre.	21 septembre.	
b) De Redon à Chateaulin	30 jours.	16 août.	15 septembre	
Sarthe	30 jours.	22 août.	21 septembre.	
Loir:				
a) Dans le département de Maine-et-Loire.	30 jours.	13 juin.	13 juillet.	
b) Dans le département de la Sarthe	30 jours.	1er septembre.	1er octobre.	
Thouet	15 jours.	15 septembre.	30 septembre.	
Canal de la Dive	15 jours.	1er septembre.	16 septembre.	

Art. 2. — Les bateaux sont autorisés à circuler à leurs risques et périls au delà des époques fixées pour la fermeture de la navigation, partout où les circonstances permettront de maintenir une hauteur d'eau suffisante dans les biefs. Les eaux ne seront d'ailleurs abaissées que dans les biefs où il y aura absolue nécessité de le faire. Aussitôt après l'achèvement des travaux, les biefs seront progressivement remis en eau. La pêche continuera, en principe, à être autorisée dans les biefs où la hauteur d'eau atteindra un minimum de 0,50 m.

Art. 3. — Aucun chômage n'est envisagé sur les voies ou sections de voies non mentionnées au tableau de l'article 1er. Des avis spéciaux feront connaître les points sur lesquels des modifications de détail devraient être apportées aux prévisions de ce tableau.

Fait à Paris, le 28 mars 1955.

ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Administration centrale.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Gaillard, déclaré admissible au concours pour l'emploi de secrétaire d'administration, est nommé secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (travaux publics) à compter du 5 février 1955.

L'intéressé est affecté, à titre provisoire, à la direction générale des chemins de fer et des transports, service du contrôle technique des chemins de fer, 2e bureau, en remplacement numérique de M. Bouchet, appelé sous les drapeaux.

Météorologie nationale.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Bouchard (Guy), adjoint technique de la météorologie, 1er échelon, nommé adjoint technique stagiaire des ponts et chaussées, est détaché de son cadre d'origine pour un an, à compter du 16 novembre 1954.

Si M. Bouchard n'est pas titularisé dans son nouveau corps, il sera réintégré dans son cadre d'origine dans les conditions prévues à l'article 2 du décret du 13 septembre 1949.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 30 mars 1955, M. Outrey, inspecteur général des ponts et chaussées (3e échelon), a été nommé, pour compter du 21 avril 1955, président de la 2e section du conseil général des ponts et chaussées, en remplacement de M. Notte, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Pascal (Marceau), ingénieur des travaux publics de l'Etat de classe exceptionnelle (ponts et chaussées), détaché auprès du ministère de la reconstruction et du logement en qualité d'ingénieur principal, est maintenu dans la même situation pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1955.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Vergne, née Mallet (Yvonne), employée de bureau des ponts et chaussées, 5e échelon, attachée au service ordinaire de la Manche, est mise à la disposition du ministère des finances et des affaires économiques (direction générale des impôts) en vue d'occuper un emploi de son grade à l'inspection centrale des contributions indirectes de Granville.

L'intéressée est placée dans la position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 16 août 1954.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Effilier (Antoine), adjoint technique principal des ponts et chaussées, 8e échelon, en service détaché auprès de la préfecture de la Guyane, est maintenu dans la même situation pour 5 ans, à compter du 1er janvier 1953, en vue d'occuper les fonctions de chef du service des bâtiments départementaux.

Création d'un arrondissement spécial d'études et de travaux (service de la navigation).

Par décision du 29 mars 1955, il a été créé, dans le service de la navigation Belgique—Paris-Est, à la résidence de Compiègne, un arrondissement spécial d'études et travaux, en vue de l'achèvement du canal du Nord.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Constitution d'un comité technique consultatif d'importation des divers produits des industries graphiques.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 20 novembre 1944 fixant les conditions d'entrée en France des marchandises étrangères;

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation, modifié par le décret n° 49-1213 du 28 août 1949 et par le décret n° 50-265 du 4 mars 1950;

Vu l'arrêté interministériel en date du 11 mars 1950 portant dérogation aux dispositions de l'article 6 du décret du 13 juillet 1949 relatives à la consultation des comités techniques d'importation;

Vu l'arrêté conjoint en date du 15 décembre 1954 du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan portant abrogation de l'arrêté du 11 mars 1950 et fixant la liste des produits relevant du ministère de l'industrie et du commerce pour lesquels les demandes d'autorisations d'importation sont instruites sans consultation d'un comité technique constitué en application du décret du 13 juillet 1949 susvisé;

Vu les propositions de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de France,

Arrête:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 6 du décret susvisé n° 49-927 du 13 juillet 1949, il est constitué un comité technique consultatif d'importation des divers produits des industries graphiques repris à la nomenclature douanière sous les numéros 856 à 868.

Art. 2. — Ce comité est composé des membres titulaires et suppléants ci-après désignés:

Membres titulaires.	Membres suppléants.
M. Jacquemin, vice-président d'honneur de la Fédération française des maîtres imprimeurs, 115, boulevard Saint-Germain, Paris.	Mme Mackenzie-Perdriel, secrétaire général de la Fédération française des maîtres imprimeurs, 115, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. André Leconte, président de la chambre syndicale française de la carte postale illustrée, 38, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris.	M. Hamel, éditeur, 8, square d'Aquitaine, Paris.
M. P. Jonnart, président de la chambre syndicale des imprimeurs et éditeurs imagiers de France, 117, boulevard Saint-Germain, Paris.	M. Antonin Wast, vice-président de la chambre syndicale des imprimeurs et éditeurs imagiers de France, 117, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Faucqueur, négociant grossiste, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris.	M. Oger, négociant grossiste, 21, rue des Archives, Paris.
M. J.-R. Cornet, importateur, 3, rue Montyon, Paris.	M. Loeb, importateur, 226, rue Saint-Denis, Paris.
M. Alfred Desvignes, négociant détaillant, 37, boulevard du Temple, Paris.	M. Colbert, négociant détaillant, 11, rue Rougemont, Paris.
M. Arnaud, négociant importateur, 62, rue de Maubeuge, Paris.	M. Chaix, négociant importateur, 4, rue du Moulin-Vert, Paris.
M. Hervé, chef de groupe à la société parisienne d'achats en commun (S. A. P. A. C.), 102, rue de Provence, Paris.	M. Boulinier, négociant détaillant, 19, boulevard Saint-Michel, Paris.
M. Georges Sepheriades, éditeur importateur, 15, rue Pavée, Paris.	M. Philippe Levy, importateur, 15, rue de Marseille, Paris.

Art. 3. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1955.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ TERREL.

Nomination d'un commissaire du gouvernement auprès des houillères du bassin de Lorraine.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Regard (Marcel), ingénieur en chef des mines, chef de l'arrondissement minéralogique de Metz, est nommé commissaire du Gouvernement auprès des houillères du bassin de Lorraine, en remplacement de M. Schneider, appelé à d'autres fonctions.

Nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès des houillères du bassin d'Aquitaine.

Par arrêté du 2 avril 1955:

M. Pigeyre (Georges), ingénieur des mines, a été nommé commissaire du Gouvernement auprès des houillères du bassin d'Aquitaine, pour la période du 1er juillet 1954 au 31 janvier 1955, en remplacement de M. Loisy, appelé à d'autres fonctions.

M. Clermont (Vincent), ingénieur en chef des mines, chef de l'arrondissement minéralogique de Toulouse, est nommé commissaire du Gouvernement auprès des houillères du bassin d'Aquitaine, à compter du 1er février 1955, en remplacement de M. Pigeyre, appelé à d'autres fonctions.

Administration centrale.

Par arrêté du 11 mars 1955 et en application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de la guerre:

M. Larose (Jules), secrétaire d'administration principal 2e échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 mois 10 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat

d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 6 mois 20 jours, ainsi que d'une réduction d'avancement d'échelon de 4 mois au titre des années 1951 et 1952, a été promu secrétaire d'administration principal 3e échelon (indice 350) le 21 juin 1953.

M. Neel (Vincent), secrétaire d'administration principal 2e échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 mois 2 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 6 mois 20 jours, ainsi que d'une réduction d'avancement d'échelon de 4 mois au titre des années 1951 et 1952, a été promu secrétaire d'administration principal 3e échelon (indice 350) le 29 juin 1953.

M. Gully (Marcel), secrétaire d'administration principal 2e échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 mois 20 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 3 mois 18 jours, a été promu secrétaire d'administration principal 3e échelon (indice 350) le 13 janvier 1954.

M. Hirondart (Henri), secrétaire d'administration principal 1er échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 14 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 1 an 6 mois 20 jours, a été promu secrétaire d'administration principal 2e échelon (indice 335) le 17 décembre 1952.

M. Cordiez (Jean), secrétaire d'administration principal 1er échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 4 mois 27 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 1 an 6 mois 20 jours, a été promu secrétaire d'administration principal 2e échelon (indice 335) le 4 août 1952.

M. Cordiez a été promu secrétaire d'administration principal 3e échelon (indice 350) le 4 août 1954.

M. Andreys (Jean), secrétaire d'administration principal 1er échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 mois 10 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 1 an 1 mois 4 jours, a été promu secrétaire d'administration principal 2e échelon indice 335) le 7 avril 1953.

M. Petit (Joseph), secrétaire d'administration principal 1er échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 4 mois 3 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 1 an 1 mois 1 jour, a été promu secrétaire d'administration principal 2e échelon (indice 335) le 21 juillet 1952 avec un reliquat de majoration pour services militaires de 1 an 5 mois 4 jours.

Compte tenu du reliquat de majoration pour services militaires de 1 an 5 mois 4 jours à la date du 21 juillet 1952 ainsi que d'une réduction d'avancement d'échelon de 4 mois au titre des années 1951 et 1952, M. Petit a été promu secrétaire d'administration principal 3e échelon (indice 350), le 1er janvier 1953.

M. Tissier (Pierre), secrétaire d'administration principal 1er échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 24 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 6 mois 20 jours ainsi que d'une réduction d'avancement d'échelon de 4 mois au titre des années 1951 et 1952, a été promu secrétaire d'administration principal 2e échelon (indice 335) le 7 août 1953.

M. Houliez (Marius), nommé secrétaire d'administration principal 1er échelon le 1er janvier 1953, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 1 mois 11 jours accordée le 21 juillet 1952, non utilisée pour l'avancement dans la 1re classe, a été promu secrétaire d'administration principal 2e échelon (indice 335) le 20 novembre 1954.

M. Pochat (Jean), en service détaché, nommé secrétaire d'administration principal 1er échelon le 1er janvier 1953, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 3 mois 2 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat de bonification d'ancienneté pour services militaires de 6 mois 17 jours non utilisés pour l'avancement dans la 1re classe, a été promu secrétaire d'administration principal 2e échelon (indice 335) le 11 mars 1954.

M. Prat (Marcel), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 mois 13 jours accordée le 21 juillet 1952 et d'un reliquat d'ancienneté dans l'échelon à cette date de 1 an 9 mois 13 jours, a été promu secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon (indice 285) le 25 juillet 1952.

M. Prat a été promu secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon (indice 305) le 25 juillet 1954.

M. Goguillot (Hubert), nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, le 1er janvier 1953, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour services militaires de 4 mois 1 jour accordée le 21 juillet 1952, non utilisée pour l'avancement dans la 2e classe, a été promu secrétaire d'administration 1re classe, 2e échelon (indice 285) le 30 août 1954.

Mines.

Par arrêté du 2 avril 1955, M. Matheron (Georges), ingénieur des mines de 3e classe, est placé en service détaché pour cinq ans auprès du bureau des recherches minières d'Algérie.

La présente mesure prend effet à compter du 1er octobre 1954.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 55-391 du 5 avril 1955 fixant, pour la campagne 1955-1956, le contingent global de racines vertes de chicorée à café et les contingents individuels de production de racines vertes et de cossettes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 24 mai 1951 relative à la culture et au prix de la chicorée à café;

Vu le décret du 31 mai 1952 déterminant les mesures de contingentement et de contrôle nécessaires à l'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 10 septembre 1952 chargeant de l'application des mesures, objet du décret du 31 mai 1952, la confédération nationale des planteurs de chicorée à café et le syndicat national des sécheurs de chicorée à café;

Vu l'accord interprofessionnel conclu entre ces deux groupements le 20 janvier 1955,

Décrète:

Art. 1er. — Le contingent global de racines vertes de chicorée à café qui peuvent être récoltées, travaillées et vendues, en vue de couvrir les besoins du marché national pendant la campagne 1955-1956, est fixé à 165.000 tonnes.

Art. 2. — Le contingent de production de racines vertes de chicorée à café attribué à chaque producteur pour la campagne 1955-1956 est fixé à 66 p. 100 de son contingent de base, tel qu'il est défini dans l'accord interprofessionnel du 20 janvier 1955.

Art. 3. — Le contingent de production de cossettes de chicorée à café attribué à chaque sécheur pour la campagne 1955-1956 est fixé à 66 p. 100 de son contingent de base, tel qu'il est défini dans l'accord interprofessionnel du 20 janvier 1955.

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

JEAN SOURBET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PIERRE PFLIMLIN.

Régies d'avances et de recettes.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 37 de la loi du 3 janvier 1924 relative aux chambres départementales d'agriculture;

Vu le décret du 5 décembre 1927 relatif au régime financier des chambres d'agriculture;

Vu le décret n° 54-135 du 5 février 1954 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1930 relatif à la comptabilité des chambres d'agriculture départementales, modifié par l'arrêté du 26 décembre 1939;

Vu l'arrêté du 3 juin 1938 rendant applicables aux chambres d'agriculture régionales les dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1930;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1952 instituant une régie d'avances à l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il peut être institué auprès des chambres d'agriculture des régies pour l'encaissement du produit des droits et taxes et de toutes autres recettes perçus par les chambres d'agriculture, en rémunération de services rendus notamment par les établissements et institutions visés à l'article 25 de la loi du 3 janvier 1924.

Art. 2. — Le montant des recettes prévues à l'article précédent peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal des régisseurs, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement.

Pour tous les encaissements qu'ils effectuent, les régisseurs délivrent des quittances extraites d'un registre à souche numéroté ou, le cas échéant, des tickets détachés d'un carnet à souches. Ces registres et ces tickets sont remis aux régisseurs par l'agent comptable de la chambre d'agriculture.

Les quittances et les tickets sont assujettis au droit de timbre, sauf les exceptions prévues par les lois et règlements.

Art. 3. — Sous réserve des versements partiels qui peuvent être effectués périodiquement en vertu de décisions du président, les régisseurs sont tenus de verser à la fin de chaque mois, à la caisse de l'agent comptable, les recettes encaissées par leurs soins pendant le mois écoulé. Ils sont également tenus de virer au crédit du compte courant postal de l'agent comptable les sommes encaissées par l'intermédiaire de leur compte courant postal.

Lorsque les règlements sont effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis par les régisseurs à l'agent comptable au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre dudit agent comptable.

Les virements postaux et les dépôts ou envois de chèques ou ordres de virement font l'objet d'un bordereau de versement.

Art. 4. — Les régisseurs arrêtent mensuellement leurs écritures et procèdent avec l'agent comptable à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Ils établissent dans ce but un relevé faisant ressortir par catégorie les recettes encaissées par leurs soins.

Art. 5. — Il peut être institué, auprès des chambres d'agriculture, des régies d'avances pour le payement des dépenses afférentes aux services suivants:

1° Impressions et frais de bureau;
2° Achats de timbres-poste, affranchissements et frais de transport et de colis;
3° Menues dépenses du service général et avances aux personnes envoyées en mission;
4° Salaires des ouvriers payés à l'heure ou à la journée;
5° Distributions de secours et allocations diverses;
6° Exploitations des établissements et institutions visés à l'article 25 de la loi du 3 janvier 1924.

Art. 6. — Les régisseurs chargés de l'encaissement des recettes visées à l'article 1er peuvent être également habilités à payer les dépenses visées à l'article 5.

Art. 7. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties aux régisseurs est fixé à:

100.000 F pour les services classés sous les numéros 1 à 3;
200.000 F pour les services classés sous les numéros 4 et 5;
1 million de francs pour les services classés sous le numéro 6.

Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois.

Art. 8. — Il est institué à l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Impressions et frais de bureau;
Achats de timbres-poste, affranchissements et frais de transport et de colis;
Menues dépenses du service général.

Art. 9. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 100.000 F. Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois.

Art. 10. — Les titulaires des régies de recettes et des régies d'avances sont nommés dans les conditions fixées par l'article 5 du décret du 5 février 1951.

Art. 11. — Le montant du cautionnement imposé aux régisseurs ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de leur être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 12. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées, et notamment l'arrêté du 19 décembre 1952 instituant une régie d'avances à l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture.

Art. 13. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1955.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN PARSI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROLLIS.

Indemnité de compensation du travail en meunerie.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 9 novembre 1946 portant dissolution de l'office professionnel de la meunerie et réorganisation de cette profession;

Vu l'arrêté du 26 mai 1948 portant fixation du taux de compensation du travail en meunerie et annulation ou maintien de décisions du comité d'organisation de la meunerie,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 26 mai 1948 susvisé est annulé en tant qu'il porte effet antérieurement à la date de publication dudit arrêté.

Art. 2. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mars 1955.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAUGÈRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Ouverture en 1955 de concours pour le recrutement d'inspecteurs et de contrôleurs stagiaires des lois sociales en agriculture.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 29 de la loi de finances du 24 mai 1951;

Vu le décret n° 52-850 du 16 septembre 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des inspecteurs et des contrôleurs des lois sociales en agriculture;

Vu le décret n° 53-1118 du 17 novembre 1953 relatif aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes;

Vu la loi n° 55-437 du 2 février 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'agriculture pour l'exercice 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisé, au cours de l'année 1955, l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs et de contrôleurs stagiaires des lois sociales en agriculture.

Art. 2. — Le nombre de places d'inspecteurs des lois sociales en agriculture mises au concours est fixé à cinq.

Art. 3. — Le nombre de places de contrôleurs des lois sociales en agriculture mises au concours est fixé à vingt-six. Ce nombre est susceptible d'être majoré jusqu'à concurrence de trente et un emplois. Un emploi pourra être attribué, dans les conditions prévues par le décret n° 53-1118 du 17 novembre 1953 susvisé, à un agent des services des affaires allemandes et autrichiennes, classé à un rang permettant l'admission.

Art. 4. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1955.

Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Services agricoles.

Par arrêté du 16 mars 1955, M. Bonnal (Raymond), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, en service détaché, est réintégré dans son cadre d'origine, à dater du 1er janvier 1955.

M. Bonnal (Raymond), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, est affecté d'office et dans l'intérêt du service à la direction des services agricoles du Tarn, à dater du 1er janvier 1955.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 5 et 7 mars 1955 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Ces textes sont publiés au numéro 8 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Enseignement de sourds-muets et d'aveugles.

Par arrêté du 2 avril 1955, Mme Dukan (Yvonne), ouvrière qualifiée à l'institution nationale des sourds-muets de Paris, est placée en position de service détaché pour la durée de son stage (un an), à compter du 24 septembre 1954, pour exercer les fonctions de professeur technique adjoint de centre d'apprentissage au ministère de l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports).

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 10 mars 1955, M. le docteur Cuvier, médecin inspecteur divisionnaire de la santé en retraite, est nommé médecin inspecteur divisionnaire de la santé honoraire.

MINISTERE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Affectation définitive au ministère des affaires marocaines et tunisiennes de locaux sis à Paris.

Par arrêté du 1er avril 1955, sont affectés à titre définitif au ministère des affaires marocaines et tunisiennes, en vue de l'installation de ses services, l'immeuble sis à Paris (7e), 80, rue de Lille, en sa totalité, ainsi que le 4e étage de l'immeuble contigu, sis au n° 82 de la même rue.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Nomination d'un courtier interprète et conducteur de navires.

Par arrêté du ministre de la marine marchande en date du 1er avril 1955, M. Assier de Pompignan (Paul) a été nommé courtier interprète et conducteur de navires pour succéder à M. de Gentile (Guy), démissionnaire. Il est autorisé à interpréter la langue anglaise.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 6 avril 1955:

A été nommé inspecteur général de 1re classe et titularisé dans le grade correspondant, M. Gadille, inspecteur général de 2e classe au service de l'inspection générale.

A été nommé inspecteur général de 2e classe au service de l'inspection générale et titularisé dans le grade correspondant, M. Blanchet, directeur départemental à Paris-Services postaux.

A été muté à Paris-Services postaux, M. Bodez, directeur départemental à Beauvais.

A été nommé directeur départemental à Fort-de-France et titularisé dans le grade correspondant, M. Meyer, directeur départemental adjoint.

A été nommé directeur départemental à Niort et titularisé dans le grade correspondant, M. Pétrègne, administrateur de 1re classe.

A été muté à Paris-Services postaux, M. Conjeaud, directeur départemental adjoint à Rouen.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mars 1955: page 3049, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « Sotignon », lire: « Potignon ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 14 mars 1955 portant nomination dans l'ordre du Mérite combattant.

Arrêté du 2 février 1955 portant attribution de la médaille de la France libérée.

Ces textes sont publiés au numéro 8 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 16 mars 1955, M. Herschkorn (Gabriel), employé de bureau à la direction départementale des anciens combattants et victimes de guerre à Oran, inscrit sous le n° 241 (services extérieurs, paragraphe D) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 30 décembre 1954, est nommé sur place, commis stagiaire à compter du 1er mars 1955.

Par arrêté du 16 mars 1955, M. Lebreton (Georges), inscrit sous le n° 311 (services extérieurs, paragraphe C) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 30 décembre 1954, est nommé commis stagiaire à compter du 1er janvier 1955 et affecté à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre au Mans.

Par arrêté du 16 mars 1955, M. Pflieger (Louis), inscrit sous le n° 295 (services extérieurs, paragraphe C) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 30 décembre 1954, est nommé commis stagiaire et affecté à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Strasbourg.

Par arrêté du 16 mars 1955, M. Wadoux (Raymond), inscrit sous le n° 187 (services extérieurs, paragraphe D) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 30 décembre 1954, est nommé commis stagiaire et affecté à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Lille.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis aux candidats du concours d'admission à l'école polytechnique en 1955.

Centre de Paris.

Les candidats du centre de Paris feront leurs compositions dans trois locaux de l'office du baccalauréat, 12, rue de l'Abbé-de-l'Epée, Paris (5e).

1° Premier local (salle 1) : 300 candidats;
2° Deuxième local (salle 2) : 275 candidats;
3° Troisième local (salle 3) : 275 candidats,

y compris les candidats étrangers.

La liste des candidats admis à concourir sera affichée le mercredi 18 mai 1955, à partir de quinze heures, à l'entrée des locaux de l'office du baccalauréat.

Les réclamations éventuelles concernant l'inscription devront aussitôt être faites à la direction des études de l'école polytechnique, 17, rue Descartes, Paris (5e).

Elles pourront également être reçues le vendredi 20 mai 1955, dans les locaux d'examen, par les commissaires de surveillance, conformément aux dispositions de l'instruction du 17 janvier 1950 (art. 5, § 3).

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1955 a eu lieu à Paris (salle Pleyel) le 6 avril 1955, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:		Francs.
9	gagnent dans chaque série.....	5.000
98	— —	10.000
75	— —	
60	— —	
89	— —	15.000
97	— —	20.000
581	— —	50.000
505	— —	
370	— —	60.000
286	— —	
002	— —	70.000
965	— —	100.000
6.185	— —	200.000
5.602	— —	
9.630	— —	
9.741	— —	300.000
0.853	— —	
2.896	— —	
2.195	— —	400.000
0.563	— —	
4.334	— —	
5.573	— —	500.000
6.426	— —	
Les billets portant les numéros:		
20.224	gagnent dans chaque série.....	
22.374	— —	
17.746	— —	600.000
25.438	— —	
34.386	— —	
37.624	— —	
16.892	— —	800.000
03.046	— —	
15.774	— —	
19.103	— —	
25.467	— —	
12.836	— —	1.000.000
01.782	— —	
02.374	— —	
30.312	— —	

Les billets portant les numéros:		Francs.	Dans les autres séries. — Francs.
23.597	gagnent dans la 3e série.....		
00.448	— 3e —		
17.416	— 7e —		
10.267	— 4e —		
13.092	— 8e —		
19.837	— 2e —		
19.594	— 7e —		
01.816	— 2e —	5.000.000	50.000
28.637	— 4e —		
17.617	— 4e —		
12.408	— 4e —		
00.684	— 5e —		
08.178	— 8e —		
36.679	— 7e —		
08.021	— 8e —		
39.160	— 1re —		
30.841	— 9e —	10.000.000	100.000
01.619	— 7e —		
09.479	— 8e —	15.000.000	150.000
12.313	— 5e —		
11.376	— 3e —	20.000.000	200.000
23.081	— 5e —	50.000.000	500.000

Le prochain tirage (14e tranche 1955) aura lieu le 13 avril 1955, à Narbonne (Aude).

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de matériels d'équipement de demi-produits, de petit outillage, d'ouvrages en métaux et de pièces de rechange originaires et en provenance de la zone dollar.

Des crédits en dollars sont ouverts pour l'importation, en provenance des Etats-Unis et du Canada, de produits reconnus nécessaires à l'économie française et figurant dans la liste ci-après:

I. — EQUIPEMENTS

NUMÉROS DU TARIF DOUANIER	DÉSIGNATION DU MATÉRIEL
	A. — *Des Etats-Unis.*
Ex 1316 B, ex 1323 B, ex 1330 B, ex 1336, ex 1341, 1346, 1352, 1358, ex 1401, 1673, 1674.	Tubes façonnés, accessoires de tuyauterie autres qu'en fonte, robinetterie.
1529.	Moteurs fixes ou marins.
Ex 1535, ex 1536.	Pompes et groupes moto-pompes, autres qu'à mazout.
Ex 1546.	Gicleurs.
Ex 1545, ex 1547.	Foyers et fours.
1555 à 1567 (sauf 1555 B et treuils de labourage), 1568 (sauf D: à 1571, 1573 à 1575, 1577 et 1578, 1581, ex 1799 B, ex 1900.	Matériels de travaux publics et de génie civil, matériels de levage, matériels de broyage et matériels de mines.
Divers.	Pièces détachées de construction de matériel de travaux publics et de mines.
1568 D et divers.	Matériel de forage et de sondage.
1582, 1583.	Matériel pour verrerie.
1581, 1585.	Matériel pour industries métallurgiques.
1598, 1599, ex 1600, 1601, ex 1602, 1603, 1606.	Matériel pour industries alimentaires.
1607.	Matériel pour industries du caoutchouc et des matières plastiques.
1608 à 1610.	Matériel pour industries chimiques diverses.
1611 à 1614.	Matériel pour industries des pâtes et papiers.
1615, 1616 et ex 1617.	Matériel pour l'imprimerie.
1618 à 1622, 1624 à 1628.	Matériel pour industries textiles (sauf platines et aiguilles).
1623.	Métiers à bonneterie.
1629.	Matériel de blanchisserie industrielle.
1630 B.	Machines à coudre industrielles.
1641 A à B, 1642 A à F, 1643, 1645 A à H, 1648 A, 1648 B, 1647 A et B, 1657 A.	Outillage électrique portatif, machines-outils travaillant par enlèvement et déformation de métal, machines-outils pneumatiques, machines à bois.
1672 A.	Machines à bobiner et autres.
1659 A, ex 1659 B, 1847, 1849, 1850, 1851, 1854.	Appareils et instruments de pesage.
1833 à 1836, 1839 à 1843, 1845, ex 1846.	Instruments de mesure.
Ex 1886 A, B, C, E, 1887 A, B, C, 1891, 1893.	Contrôle et régulation.
Ex 1856, 1861 à 1864, ex 1865, 1866 et 1867.	Appareils médico-chirurgicaux.
Divers.	Instruments scientifiques et matériel de géophysique et machines d'essais.
Ex 1700 A et B, ex 1701.	Appareils divers de laboratoire et de haute précision.
Divers.	Moteurs électriques et pièces de montage de moteurs, générateurs et convertisseurs rotatifs.
1744, 1841.	Equipements électriques autres que moteurs.
1706, 1707.	Appareils de mesure électriques et radioélectriques.
Ex 1702 D, ex 1710, ex 1711, ex 1716, ex 1719.	Piles et accus spéciaux.
Ex 1734 et ex 1735.	Petit appareillage électrique.
Ex 1588 à ex 1595.	Lampes spéciales et pièces détachées pour montage.
	Machines agricoles.
	B. — *Du Canada.*
1598, 1599, ex 1600, 1601, ex 1602, 1603, 1606.	Matériel pour les industries alimentaires.
Ex 1588 à ex 1595.	Machines agricoles.

II. — Demi-produits et petit outillage et ouvrages en métaux

Etats-Unis et Canada.

(Numéros de tarif douanier: divers.)

III. — Pièces de rechange de matériel industriel

(A l'exclusion des pièces de rechange de matériel agricole et de matériel automobile.)

Etats-Unis et Canada.

(Numéros de tarif douanier: divers.)

IV. — Pièces de rechange de matériel agricole

Etats-Unis et Canada.

(Numéros de tarif douanier: divers.)

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation de demi-produits, petit outillage, ouvrages en métaux et de pièces de rechange, établies sur formule A C en six exemplaires, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, dès l'insertion du présent avis, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les demandes de licences d'importation de matériels agricoles et de pièces de rechange pour matériels agricoles seront soumises à l'examen du comité directeur du machinisme agricole.

Pour les autres matériels, les licences pourront être déposées à l'office des changes dès la parution du présent avis et seront soumises à l'examen des comités techniques compétents à partir du **21 avril 1955.**

Les demandes déposées dans les conditions prévues à l'avis publié au *Journal officiel* du 11 janvier 1955 et qui n'auront pas été renvoyées aux demandeurs avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel* n'auront pas à être renouvelées et seront examinées conformément aux dispositions du présent avis.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale.

Un concours sur épreuves pour le recrutement de deux contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale est ouvert à la préfecture des Basses-Pyrénées à la date du 18 juillet 1955.

Limite d'âge. — Pourront prendre part à ce concours les candidats des deux sexes âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1955.

La limite d'âge supérieure peut être reculée pour services antérieurs civils et militaires et pour les chargés de famille. Cette limite ne pourra cependant, en aucun cas, excéder quarante ans.

Conditions à remplir. — Les candidats doivent être de nationalité française et pourvus du diplôme du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou du brevet supérieur de l'enseignement du premier degré ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également prendre part à ce concours les agents des deux sexes du cadre national des préfectures, titulaires ou auxiliaires, justifiant de trois années de services effectifs dans une préfecture.

Traitement. — L'échelle indiciaire de traitement des contrôleurs des lois d'aide sociale est fixée comme suit:

Classes et échelons.	Indices.	Classes et échelons.	Indices.
Classe exceptionnelle:		2e classe:	
2e échelon	360	6e échelon	265
1er échelon	340	5e échelon	251
1re classe:		4e échelon	237
4e échelon	315	3e échelon	224
3e échelon	305	2e échelon	209
2e échelon	290	1er échelon	195
1er échelon	275	Stagiaire	185

Ces agents recevront, outre leur traitement, les indemnités et allocations de même nature que celles prévues pour la rémunération des fonctionnaires de l'Etat.

Dépôt des candidatures. — Les candidatures devront être adressées, avant le 1er juillet 1955, à la préfecture des Basses-Pyrénées, secrétariat général, où tous renseignements complémentaires pourront être obtenus.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu le 7 juin 1955 au centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes, mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1955. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 7 mai 1955, sous pli recommandé, au directeur du centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand.

Pour tous renseignements complémentaires (nature des épreuves, programme du concours), s'adresser au directeur de cet établissement. (Joindre un timbre pour la réponse.)

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 29 mars 1955, la chaire d'écologie et de protection de la nature du Muséum national d'histoire naturelle (chaire créée) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour adresser au directeur du Muséum national d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris, leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres.

Par arrêté en date du 30 mars 1955, la chaire de pharmacie chimique de la faculté de pharmacie de l'université de Nancy (dernier titulaire: M. Richard, nommé recteur) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques du bâtiment et des travaux publics aux écoles nationales professionnelles d'Egletons (Corrèze) et de Lyon (Rhône).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955: page 1621, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « pour le recrutement de deux professeurs techniques », lire: « pour le recrutement de trois professeurs techniques » (le reste sans changement).

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de directeurs des services vétérinaires.

Sous réserve de l'obtention des autorisations prévues par la réglementation en vigueur, un concours pour le recrutement de quatre directeurs des services vétérinaires aura lieu le 24 octobre 1955 à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

Les candidats titularisés depuis au moins huit ans dans les services vétérinaires devront faire parvenir leur dossier, pour le 1er octobre 1955 au plus tard, au ministère de l'agriculture (gestion des services extérieurs de la production agricole), 78, rue de Varenne, à Paris (7e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Jean-Paul MARTIN

INSTITUT D'EMISSION DES ETATS DU CAMBODGE, DU LAOS ET DU VIET-NAM

Bilan de clôture définitive.

(Article 11 [2°] du protocole n° 1 annexé à l'accord de Paris du 29 décembre 1954.)

ACTIF

		En I. C. $
Avoirs francs:		
Encaisse francs statutaire (art. 29 des statuts)	700.000.000 »	
Disponibilités francs pour transferts	832.446.674 90	
Disponibilités francs pour voyageurs (billets de la Banque de France)	12.920.000 »	
Versement complémentaire du Trésor français (note interprétative accord de Paris du 29 décembre 1954)	1.000.000.000 »	2.545.366.674 90
Disponibilités « liquidation »:		
Saigon		»
Paris		323.560.410 89
Caisses des succursales et agences (monnaies divisionnaires)		1 61
Avances aux Etats:		
Cambodge	370.000.000 »	
Laos	305.000.000 »	
Viet-Nam	2.330.000.000 »	3.005.000.000 »
Avances à la caisse autonome de gestion et d'amortissement		1.448.977.747 63
Avances au Trésor indochinois		8.303.423.264 90
Divers:		
Trésor national du Viet-Nam s/c de commandes de monnaies divisionnaires	9.426.206 60	
Débiteurs divers	25.000 »	9.451.206 60

Immobilisations:

	Valeurs engagées.	Amortissements.	
Terrains	20.509.237 »	»	20.509.237 »
Bâtiments	81.301.180 11	9.964.318 63	71.336.861 48
Matériel et mobilier	11.398.521 15	7.333.493 18	4.065.027 97
Fabrications fiduciaires	191.191.671 25	75.520.769 65	115.670.901 60
	304.700.609 51	92.818.581 46	

Total général..... 15.817.661.334 58

PASSIF

		En I. C. $
Emission fiduciaire		10.691.907.669 »
Comptes de dépôts:		
Trésors nationaux	2.377.687.541 46	
Autres collectivités publiques	8.867 93	
Banques	1.919.085.846 47	
Aide américaine	415.309.551 88	
		4.712.091.807 74
Effets circulant sous l'endos de l'institut:		
Bons du Trésor national du Viet-Nam		22.500.000 »
Divers (charges à payer)		118.386 24
Provisions:		
Constructions immobilières	80.439.400 »	
Fabrications fiduciaires	55.700.000 »	
		136.139.400 »
Fonds de réserve		51.904.071 60
Fonds de dotation		200.000.000 »
Total général		15.817.661.334 58

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 avril 1955.		Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 avril 1955.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	.... ..	.... ..	350 .	.... ..	6732 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6744 ..	6737 ..
336 25	Canada	1 $ can.	.... ..	.... ..	.... ..	353 80	.... ..	7976 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7914 ..	8064 ..	7987 ..	7978 50
163 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	1356 ..	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 ..	.... ..
8363 50	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8319 ..	8396 ..	1003 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1002 50	1000 ..
699 70	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 75	700 50	700 ..	56 43	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 43	.... ..
5051 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5038 ..	5052 ..	2810 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	2779 ..	2821 ..	2806 ..	2790 .
980 05	Gde-Bretagne ..	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 75	981 20	980 25	1208 25	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1208 25	.... ..
4896 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4901 50	4898 ..	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
9196 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9218 ..	9204 ..	117 60	Yougoslavie ...	100 din	116 666	115 70	.... ..	117 00	.... ..

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	280	Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam..... 100 piastres..... 1000
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LES PRESSES DU MASSIF CENTRAL

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: AVENUE P.-LEROUX, A GUERET (CREUSE)

R. C.: Guéret n° 3826.

Liste des 178 obligations 5 1/2 0/0 1948 sorties au cinquième tirage du 17 mars 1955 et remboursables au 1er juin 1955.

2.502 à 2.609 — 2.967 à 2.976

Obligations non encore présentées au remboursement.

Premier tirage juin 1951.
3.187 3.200

Deuxième tirage juin 1952
671 674 675

Troisième tirage juin 1953.
1.113 à 1.117

Quatrième tirage juin 1954.
239 à 247 — 259 à 295

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000.000 DE FRANCS C. F. A.

SIÈGE SOCIAL: 149, RUE GALLIENI, A TANANARIVE (MADAGASCAR)

R. C.: Tananarive n° 47.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F métropolitains.

Tirage du 31 mars 1955.

1° 235 obligations rachetées et amorties;

2° 213 obligations tirées au sort formant le complément de l'amortissement prévu pour 1955, et remboursables à 10.000 F, à partir du 1er mai 1955, avec le coupon n° 6, du 1er mai 1956, attaché.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au présent tirage;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées. Ces dernières obligations sont remboursables à 10.000 F métropolitains, coupon du 1er mai de l'année suivant celle du tirage attaché.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉE du tirage	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉE du tirage
2.011 à 2.223	1955	5.571 à 5.574	1954
5.393 à 5.397	1954	5.578 et 5.579	1954
5.401 et 5.405	1954	5.587 à 5.590	1954
5.407 à 5.414	1954	11.766 à 11.768	1954
5.421 à 5.425	1954	12.454	1953
5.434 et 5.445	1954	12.501	1953
5.448 à 5.466	1954	12.514	1953
5.493 à 5.497	1954	12.533 à 12.538	1953
5.503 à 5.507	1954	12.575	1953
5.540 à 5.545	1954	12.591	1953
5.551 à 5.564	1954	12.593	1953
5.569	1954	12.625 à 12.628	1953

ENTREPRISE RENE MARION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 65.025.000 F

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DE BAMMEVILLE, ROUEN

R. C.: 54-B 148

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir le 16 avril 1955

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Société d'Entreprise Générale de Distributions et de Concessions d'Eau et de Gaz et de Travaux Publics

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 27, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

Registre du commerce. Seine n° 111849.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

Onzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 97 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages des années 1945 et 1950 ont été remboursés.

Les amortissements des années 1946 à 1949 et 1951 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

IMPRIMERIE et LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS

18, RUE DES GLACIS, A NANCY

R. C.: n° 1273.

Obligations 6 3/4 0/0 de 10.000 F (émission 1949).

Tirage du 22 mars 1955 (sixième annuité d'amortissement).

Liste numérique de la série comprenant les 39 obligations amorties formant la totalité de l'annuité au 1er mai 1956.

606 à 644.

Ces obligations seront remboursées à raison de 10.000 F, coupon n° 7 du 1er mai 1956 attaché, à partir du 1er mai 1955, aux caisses:

De la société;

De la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, à Nancy, et ses agences;

Du Crédit lyonnais, à Paris, et ses agences.

Société d'Hygiène Dermatologique de Vichy SOURCE DE BEAUTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 28, RUE DU PRÉSIDENT-WILSON, VICHY (ALLIER)

SIÈGE ADMINISTRATIF: 6-8, AVENUE SAINTE-ANNE, A ASNIÈRES (SEINE)

Registre du commerce: 11591 B.

Obligations 5 0/0 1953 de 5.000 F plus intérêt variable.

Premier tirage d'amortissement.

Liste numérique des 52 obligations amorties au tirage du 28 mars 1955 et remboursables à partir du 30 avril 1955.

10	14	72	90	101	656	733	737	747	752
188	246	249	309	362	802	832	842	845	890
322	339	340	347	355	892	916	920	941	955
356	362	365	410	447	1.001	1.048	1.059	1.189	1.217
449	450	547	560	575	1.228	1.285			
586	592	616	628	650					

(Le tableau d'amortissement de cet emprunt a été publié au Journal officiel *n° 199 du 23 août 1953, page 7480.)*

CHOCOLAT KEMMEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 52.080.000 F

SIÈGE SOCIAL: A BOURBOURG (NORD)

R. C.: Dunkerque n° 549).

Emprunt obligataire 4,25 0/0 1944.

Onzième amortissement.

Suivant faculté réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 50 obligations de 5.000 F nominal dont l'amortissement est prévu pour le 1er juin 1955.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Obligations restant à rembourser.

Néant.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Selon l'acte introductif d'instance du 11 août 1954, la dame Raymond Butterlin, née Marie Bruchlin, demeurant à Hochstatt, agissant en son nom personnel ainsi que pour le compte de ses enfants mineurs: Jean-Claude Butterlin, âgé de sept ans; Yvette Butterlin, âgée de six ans; Arlette Butterlin, âgée de trois ans; Gilbert Butterlin, âgé de deux ans, et Annik Butterlin, âgée de huit mois, demanderesses, représentés par Me Frechly, avocat à Mulhouse, en assistance judiciaire, a actionné le sieur Raymond Butterlin, ayant demeuré à Hochstatt, actuellement sans domicile ni résidence connus, défendeur, en demandant à ce qu'il plaise au tribunal:

Condamner le défendeur à payer à titre de rente alimentaire, à la demanderesse la somme de 5.000 F (cinq mille francs) par mois, et à chacun de ses enfants Jean-Claude, Yvette, Arlette, Gilbert et Annik la somme de 3.000 F par mois, soit 20.000 F (vingt mille francs) en tout;

Condamner le défendeur en tous les frais et dépens.

Déclarer le jugement à intervenir exécutoire par provision.

La demanderesse convoque par la présente le défendeur, le sieur Raymond Butterlin, pour les débats oraux devant le tribunal civil de Mulhouse, première chambre civile, à l'audience publique du 7 juin 1955, à neuf heures du matin, salle n° 21, et en tant que besoin à toutes audiences ultérieures avec sommation de se faire représenter par un avocat inscrit au barreau de Mulhouse.

Le délai d'assignation est fixé à un mois.

La présente signification est faite aux fins de notification publique (J. O. 317/54).

Mulhouse, le 11 mars 1955.

Le greffier de la première chambre civile du tribunal de première instance de Mulhouse,
Signé: DANNACHER.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Jean Labouret, avoué à Saint-Quentin, 1, rue du Chevalier-de-La Barre.

Première insertion.

Par jugement du tribunal civil de Saint-Quentin rendu en chambre du conseil le 24 février 1955 sur la requête présentée au nom de M. Ulysse-François-Constant Mory, cultivateur, demeurant à Serain (Aisne), veuf de Marie-Florestine Couverchelle, ayant Me Labouret pour avoué, il a été donné acte à M. Mory de sa demande d'envoi en possession de la succession de Marie-Florestine Couverchelle, son épouse, en son vivant demeurant avec lui, décédée le 9 novembre 1954 sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné, à Saint-Quentin, le 2 avril 1955.

Signé: JEAN LABOURET.

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 20 avril 1955, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1954;
2° Questions diverses.

ARBED

Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: A LUXEMBOURG, AVENUE DE LA LIBERTÉ

MM. les actionnaires de la Société anonyme des aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange « Arbed » sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 avril 1955, à quatorze heures, au siège social, avenue de la Liberté, à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société;
2° Rapport des commissaires sur la comptabilité et le bilan de l'exercice écoulé;
3° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
4° Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires;
5° Nominations dans les conseils;
6° Divers.

Le conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'assemblée, ils auront à se conformer à l'article 40 des statuts.

Le dépôt des parts sociales pour cette assemblée pourra être effectué jusqu'au 16 avril 1955 inclus, soit cinq jours avant l'assemblée, dans un des établissements ci-après:

Dans le grand-duché de Luxembourg:

Au siège social, avenue de la Liberté, à Luxembourg;
A la Banque internationale à Luxembourg, à Luxembourg;
A la Banque générale du Luxembourg, à Luxembourg;
Au Crédit lyonnais, à Luxembourg.

En Belgique:

A la Banque de la Société générale de Belgique, à Bruxelles, et à ses succursales;
A la Banque de Bruxelles, à Bruxelles, et à ses succursales.

En France:

Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
A l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris;
A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris.

En Hollande:

A la Amsterdamsche Bank, à Amsterdam;
A la Rotterdamsche Bank, à Rotterdam et Amsterdam.

En Suisse:

A la Société de Banque suisse, à Bâle;
Au Crédit suisse, à Zurich.

Les procurations devront être parvenues au plus tard le 18 avril 1955 au siège de la société.

Luxembourg, le 2 avril 1955. *Le conseil d'administration,*
FÉLIX CHOMÉ, président.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Gay (Bernard), né à Paris le 16 juin 1929, demeurant à Paris, 14, rue de la Santé, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de: de Passier.

M. Gay (Paul-André), né à Passeirier (Haute-Savoie) le 7 septembre 1889, demeurant à Annemasse, 73, chemin du Vernant, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de: de Passier.

M. Georges-Raoul-César-Jean Contesse, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 16, avenue Bosquet, né à Paris (17e) le 10 avril 1905, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Alain-Jean-Albert, né à Paris (15e) le 4 août 1943, et Yves-Marcel-André, né à Paris (9e) le 17 avril 1945, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de: de La Châtre, nom patronymique de sa mère, pour s'appeler Contesse de La Châtre.

M. Roger Cichostepski, né à Saint-Etienne-sur-Suippe (Marne) le 22 novembre 1927, demeurant 93, rue Amédée-Dormoy, à Rouen, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cichos.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Union sportive assacoise.** But: formation des jeunes à la pratique des sports: basket-ball, volley-ball, boules. Siège social: mairie d'Aussac.

7 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Les Bretons de la Presse.** But: entr'aide, propagande pour la Bretagne. Siège social: maison de la Bretagne, 3, rue du Départ, Paris.

8 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Romagne.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie de Romagne (Ille-et-Vilaine).

8 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association La Bûche des Vieux.** But: venir en aide aux personnes âgées d'au moins soixante-dix ans et très nécessiteuses. Siège social: mairie de la Tremblade (Charente-Maritime).

8 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association Centre de jeunesse catholique de Rochefort.** But: organisation matérielle, équipement, ressources et intérêts culturels des enfants. Siège social: centre de jeunesse, 29, rue Toufaire, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

10 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Ciné-Club de la Madeleine.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique. Siège social: école, 37, rue Battant, Besançon.

11 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **La Pastourelle.** But: parcage du bétail sur terrains communaux. Siège social: mairie d'Etival (Jura).

12 mars 1955. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association de la région de Rennes pour la lutte contre la poliomyélite.** But: faciliter, coordonner, encourager, stimuler ou créer les œuvres ou les institutions luttant contre la poliomyélite, soignant ou aidant ses victimes. Siège social: 20, rue Victor-Hugo, Rennes.

14 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des Pétanqueurs de l'auberge de l'Ile-Blanc.** But: développer le sport boules pétanque. Siège social: café-restaurant A. Bonnet, à Ancône.

14 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Scaërois de Paris.** But: société d'entr'aide et amicale entre compatriotes. Siège social: 116, avenue Ledru-Rollin, Paris.

14 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Section coopérative d'Auberchicourt.** But: venir en aide aux vieux coopérateurs, aux nécessiteux de la commune, aux assistés du bureau de bienfaisance. Siège social: rue Bernonville, Auberchicourt (Nord).

15 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale artistique de Ceyreste.** But: propagation du théâtre amateur. Siège social: mairie de Ceyreste.

15 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Gard. **Comité des sentiers de grande randonnée.** But: création des sentiers de grande randonnée. Siège social: maison de l'Agriculture, 5, place Questel, Nîmes.

15 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association locale des aides familiales rurales d'Alba.** But: aide aux familles. Siège social: mairie d'Alba.

16 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des postiers de la gare Montparnasse.** But: galas ou bals, matinées enfantines, voyages collectifs. Siège social: 15, rue George-Sand, Paris.

16 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des propriétaires du lotissement du Haut-de-Vacques.** But: réunir les personnes habitant les constructions édifiées sur le lotissement du Haut-de-Vacques (commune de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe) afin de faciliter la défense de leurs intérêts, les conseiller pour la sauvegarde de leurs droits. Siège social: rue Nouvelle, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

16 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association familiale de formation professionnelle agricole et ménagère rurale de Plouzévédé.** But: créer, entretenir et défendre des œuvres de formation professionnelle agricole et ménagère rurale et contribuer par tous les moyens à la formation des jeunes ruraux. Siège social: restaurant Chapalain, quartier de la Gare, Plouzévédé (Finistère).

16 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Châlons-sur-Marne. **Société musicale les Enfants de la Marne.** But: développement de la culture musicale. Siège social: salle d'un immeuble communal, Saint-Germain-la-Ville.

16 mars 1955. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Télé-Club familial.** But: distraire la jeunesse. Siège social: 4, route Nationale, Gavrelle.

16 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Caen. **Centre d'étude technique agricole de Montchamp.** But: donner aux agriculteurs les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une mise en commun des expériences individuelles et une application judicieuse des progrès techniques. Siège social: chez M. Morel, Montchamp.

16 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **La France.** But: pratique du football et de la natation. Siège social: hôtel de ville de Saint-Denis.

17 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association familiale ouvrière de Lourdes.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles appartenant au milieu populaire. Siège social: 12, rue Gavarnie, Lourdes (Hautes-Pyrénées).

18 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. **Groupement sportif du foyer rural de Voltaire.** But: favoriser et développer le sport dans le centre. Siège social: au siège du foyer rural de Voltaire, commune mixte du Djendel (Alger).

18 mars 1955. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Orphéon de Rivesaltes.** But: éducation populaire postscolaire, enseignement et propagation du chant populaire. Siège social: mairie de Rivesaltes.

18 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Alliance évangélique française.** But: travailler au rapprochement entre chrétiens de toutes dénominations sur le plan de la fidélité évangélique, manifester l'unité des chrétiens entre eux, poursuivre une action commune par la prière, l'imprimé, l'évangélisation, à l'exclusion de toute polémique ou de toute prise de position politique. Siège social: 47, rue de Clichy, Paris.

18 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Cours ménagers intensifs de la région de Morez et Saint-Laurent.** But: organiser et gérer des cours du soir et sessions intensives, donnant la formation familiale ménagère aux jeunes filles de la région. Siège social: la Savine, Morbier (Jura).

18 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Groupe intercommunal de lutte contre les maladies des animaux de la région de Sainte-Bazeille.** But: lutter contre les maladies du bétail. Siège social: mairie de Couthures-sur-Garonne (Lot-et-Garonne).

18 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **La Jeunesse communale de Bas-Lieu.** But: créer des liens d'union et d'amitié, organiser des fêtes, bals, voyages, séances récréatives, théâtrales ou cinématographiques. Siège social: mairie de Bas-Lieu (Nord).

19 mars 1955. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **La Joyeuse.** But: éducation des jeunes et pratique des sports. Siège social: chez M. Guibert, Villefollet.

19 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Nouans-les-Fontaines.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour objet le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Nouans-les-Fontaines (Indre-et-Loire).

19 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Pau. **Nousty-Sports.** But: éducation physique et sports. Siège social: mairie de Nousty.

21 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Maison rurale de la famille et des jeunes.** But: entr'aide, distractions et étude des problèmes intéressant la jeunesse rurale. Siège social: salle du foyer, Heuilley-Cotton (Haute-Marne).

21 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association culturelle de l'église réformée de Saint-Félix-de-Pallières.** But: célébration du culte réformé. Siège social: église réformée, Saint-Félix-de-Pallières (Gard).

21 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Société de chasse de Champdor.** But: adoption et exécution de toute mesure propre à faciliter et améliorer l'exercice de la chasse. Siège social: mairie de Champdor (Ain).

21 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Aides familiales rurales de Pougy-Verricourt.** But: aide aux familles. Siège social: mairie de Pougy.

21 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Club parachutiste de Lyon.** But: parachutisme et diverses activités amicales sportives, militaires, culturelles ou sociales et pratique de l'éducation physique. Siège social: 42, chemin de Vassieux, Caluire-et-Cuire.

22 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école publique de garçons de Villedieu-la-Blouère.** But: grouper les chefs de famille ou les personnes ayant la charge d'enfants inscrits à l'école; développer toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral aux familles, à l'école et aux maîtres; rechercher l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: mairie de Villedieu-la-Blouère (Maine-et-Loire).

22 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Aide morale de la jeunesse.** But: redressement moral de la jeunesse délinquante, abandonnée ou malheureuse, par le placement des jeunes dévoyés, orphelins ou malheureux en bon milieu familial, rural, agricole ou artisanal de la région. Siège social: presbytère de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme).

22 mars 1955. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association locale des aides familiales rurales de Corlay et du Haut-Corlay.** But: aide aux familles. Siège social: mairie de Corlay.

22 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des jardins ouvriers picards de Villers-Bocage et environs.** But: mettre à la disposition de ses sociétaires des terrains et leur fournir matériel horticole, graines, engrais nécessaires à l'exploitation de leur jardin familial. Siège social: mairie de Villers-Bocage.

22 mars 1955. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association des chasseurs de la région de Laon.** But: conservation du gibier, notamment par la création de réserves, le repeuplement et le gardiennage, ainsi que la protection des oiseaux et autres animaux utiles à l'agriculture et la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Samoussy.

23 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Vit.** But: resserrer les liens d'amitié entre les membres et ceux qui s'intéressent à l'association; développer la pratique des sports parmi ses membres; aider les sapeurs-pompiers dans les cas nécessiteux. Siège social: salle de réunions communale de Saint-Vit.

23 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale de l'externat Sainte-Marguerite-Marie (la Tour-Pitrat).** But: entretien des relations amicales entre ses membres. Siège social: 25, rue Malesherbes, Lyon.

23 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Liffré.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie de Liffré.

23 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Médréac.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie de Médréac.

23 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Ball-Trapp fleurantin.** But: tir à l'arme de chasse. Siège social: café des Sports, Fleurance (Gers).

23 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. Comité des fêtes dit **Amicale laïque de la Villeneuve-en-Chevrie.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de la Villeneuve-en-Chevrie (Seine-et-Oise).

23 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale boules de Brienne.** But: pratique du sport boules. Siège social: café Vincent, à Brienne (Saône-et-Loire).

24 mars 1955. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association pour l'aide à domicile aux vieillards malades et isolés.** But: secours aux vieillards malades et isolés. Siège social: office social de renseignements, 12, rue de Belgrade, Grenoble.

24 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Amis de l'école laïque d'Escaro.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école; développement des œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires. Siège social: mairie d'Escaro (Pyrénées-Orientales).

24 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée.** But: grouper les chefs de famille ou les personnes ayant la charge d'enfants inscrits à l'école; développer toutes les activités susceptibles d'apporter un soutien moral aux familles, à l'école et aux maîtres; rechercher l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue Merheim, à Wallers (Nord).

24 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Groupement de défense contre les maladies des animaux.** But: défense contre les maladies des animaux, c'est-à-dire recherche de maladies et moyens de défense. Siège social: mairie d'Ecriennes (Marne).

24 mars 1955. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Tefkir.** But: éducation des enfants du quartier du Climat-de-France et de la cité Legembre. Siège social: cité Legembre, Fontaine-Fraîche.

24 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Marcillé-Raoul.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie de Marcillé-Raoul (Ille-et-Vilaine).

24 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Saint-Marc-sur-Couesnon.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie de Saint-Marc-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine).

24 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Var. **Escolo dou dragaun.** But: favoriser l'étude de la langue provençale et contribuer au maintien des traditions locales. Siège social: mairie de Draguignan.

24 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Amicale laïque des anciennes et anciens élèves des écoles de Biville-la-Baignarde.** But: prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation d'activités éducatives, par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: mairie de Biville-la-Baignarde (Seine-Maritime).

24 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Jeunesses syndicalistes Force ouvrière.** But: grouper les jeunes travailleurs; pratiquer les activités physiques sous l'appellation Education populaire. Siège social: mairie (annexe), Agen.

25 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club pour personnes et ménages seuls.** But: réunir des personnes et ménages seuls en vue de réunions amicales, excursions, entr'aide, achats en commun de diverses denrées. Siège social: 61, cours de l'Yser, Bordeaux.

25 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale de défense et de sécurité des usagers de la route.** But: réunir sans distinction d'appartenance philosophique, politique, syndicale ou religieuse tous les usagers de la route, notamment pour la représentation efficiente des intérêts et problèmes qui leur sont propres. Siège social: 40, rue de Paradis, Paris.

25 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Union sportive fertoise.** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football; formation des joueurs; entretien de liens d'amitié entre les membres. Siège social: mairie de la Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher).

25 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Les Feux de la rampe.** But: représenter des pièces de théâtre classique rarement jouées à Marseille ou en créer. Siège social: au Ciapotis, 2, cours Lieutaud, Marseille.

25 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Maîtrise protestante de Saint-Etienne.** But: éducation populaire par le chant choral. Siège social: 51, rue de la République, à Saint-Etienne.

26 mars 1955. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Amicale du personnel de la manufacture des tabacs de Châteauroux.** But: resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents; réaliser les intentions généreuses à l'égard de l'orphelinat de Charny. Siège social: manufacture des tabacs, avenue de la Châtre, Châteauroux.

26 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Joseph,** à Quemper-Guézennec. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école, le recrutement des directeurs et maîtres, la création et l'organisation de colonies de vacances, sociétés sportives ou autres pouvant intéresser l'école, à la charge de l'association. Siège social: école Saint-Joseph, à Quemper-Guézennec (Côtes-du-Nord).

26 mars 1955. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Avenir cycliste de Grandvilliers.** But: pratique en commun du sport cycliste. Siège social: mairie de Grandvilliers.

28 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Association de la colonie de vacances de Saint-Ben.** But: éducation et distraction pendant les vacances d'enfants du milieu populaire de Saint-Dizier et des environs. Siège social: 11 *bis*, rue François-Ier, Saint-Dizier (Haute-Marne).

28 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail d'Aubigné.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie d'Aubigné.

28 mars 1955. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Club motonautique du Loiret.** But: pratique et développement des sports sur l'eau (à voile et à moteur) et éducation physique. Siège social: 26, rue des Murlins, Orléans.

28 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des moniteurs éducateurs de communautés d'enfants.** But: étudier les moyens d'assurer une haute qualification professionnelle, les conditions d'organisation de la profession, les problèmes de protection de l'enfance, aider ses membres sur un plan culturel, maintenir l'idéal laïc et une stricte neutralité politique. Siège social: 128 *bis*, rue de la Tombe-Issoire, Paris.

28 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Comité des fêtes de Saint-Aubin-de-Blaye.** But, organisation des fêtes publiques. Siège social: mairie de Saint-Aubin-de-Blaye (Gironde).

28 mars 1955. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Syndicat d'initiative de Berre-les-Alpes.** But: travailler au développement et à la prospérité de la station, y attirer les étrangers en facilitant leur installation et en rendant leur séjour agréable. Siège social: la Place, Berre-les-Alpes.

29 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Caisse de solidarité et de bonne camaraderie des anciens enfants de troupe et amis des anciens enfants de troupe de Belfort.** But: allocation naissance, secours décès. Siège social: café d'Alsace, faubourg des Ancêtres, Belfort.

29 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale des anciens du 74e bataillon alpin de forteresse.** But: resserrer les liens d'amitié existant entre les anciens du 74e bataillon alpin de forteresse. Siège social: café Louis Tournier-Joppet, Chambéry.

29 mars 1955. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Section de Bretagne de l'association France-Canada.** But: développer les relations culturelles entre la France et le Canada. Siège social: 7, quai Chateaubriand, Rennes.

30 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Sauveteurs volontaires de Vaulx-en-Velin.** But: porter secours partout où le danger est signalé, plus particulièrement sur la commune de Vaulx-en-Velin, le canal de Jonage, le Rhône et les quartiers riverains; participer aux compétitions de barques de sauvetage, de joutes et de natation. Siège social: mairie de Vaulx-en-Velin.

30 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Centre de liaison des concessionnaires de gaz liquéfiés de la région Rhône-Alpes.** But: centraliser et réunir tous documents concernant les problèmes posés par la distribution des gaz liquéfiés, développer par tous moyens la consommation des gaz liquéfiés. Siège social: 136, cours La Fayette, Lyon.

30 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Service médical interentreprises de Reims.** But: application des lois régissant le service médical du travail. Siège social: 13, boulevard Saint-Marceaux, Reims (Marne).

30 mars 1955. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association locale d'aide familiale rurale de Saint-Didier-de-Formans.** But: aide aux familles rurales de la commune et des environs. Siège social: mairie de Saint-Didier-de-Formans.

30 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Section de Saint-Claude-Ville des combattants prisonniers de guerre.** But: défense des droits et aide aux anciens prisonniers de guerre et à leurs familles. Siège social: 2, rue du Pré, Saint-Claude (Jura).

30 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Cercle des parents de la Sarthe.** But: éclairer les parents sur l'éducation de leurs enfants. Siège social: 9, rue Bigot, le Mans.

2 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Les Papillons blancs.** But: poursuivre l'étude et la défense des intérêts moraux et matériels des enfants déficients. Siège social: 42, avenue du Parc-de-Procé, Nantes.

MODIFICATIONS

7 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Vélo-Club Rethelois** transfère son siège social du café Lambin, à Rethel, à l'hôtel de ville de Rethel (Ardennes).

16 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. Le Salon international des artistes silencieux change son titre qui devient: **Salon des artistes silencieux français.** Siège social: 1, rue Jean-Moréas, Paris.

21 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciens élèves de Saint-Louis change son titre qui devient: **Association amicale des anciens élèves de Saint-Louis-Ménilmontant** et transfère son siège social du 67, rue de Sèvres, Paris, au 119, rue de Ménilmontant, Paris.

21 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Sainte-Bernadette.** Nouveau but: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 14, rue de la Côte-d'Or, à Champigny-sur-Seine.

22 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Le Creuset** transfère son siège social du 25, rue de la Treille, Clermont-Ferrand, au 22, place d'Espagne, Clermont-Ferrand.

29 mars 1955. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. La Société de chasse communale L'Aurore change son titre qui devient: **Société communale de chasse de Charnay-les-Mâcon.** Siège social: mairie de Charnay-les-Mâcon.

31 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Gard. L'Union française des associations de combattants de la libération et victimes des deux guerres change son titre qui devient: **Union française des associations de combattants et victimes de guerre, Union départementale du Gard.** Siège social: 21, Grand'Rue, Nîmes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.